



ASSEMBLÉE NATIONALE

CINQUIÈME SESSION

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Le mardi 30 octobre 1984

Vol. 28 - No 7

Président : M. Richard Guay

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Visiteurs	
Délégation sénatoriale du Pérou	303
Haut-commissaire de la Grande-Bretagne au Canada, Sir Derek Day et Lady Day	303
L'ambassadeur du Burkina Faso, M. Gaétan Rimwanguiya Ouedrago	303
Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 2 - Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales	303
M. Alain Marcoux	303
Projet de loi 4 - Loi sur le ministère des Affaires municipales	303
M. Alain Marcoux	303
Dépôt de documents	
Rapport des activités de la Régie des loteries et courses du Québec	304
Rapport du Conseil consultatif de la lecture et du livre	304
Rapport annuel du Bureau de surveillance du cinéma et états financiers	304
Questions orales des députés	
L'option constitutionnelle du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes	304
Le problème d'Urgences-santé	307
Les modifications au projet de loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	310
Le Régime d'épargne-actions	312
Motions sans préavis	
Appui aux initiatives visant à mettre un terme à la famine qui ravage l'Éthiopie	
Mme Louise Harel	314
M. Claude Dauphin	315
M. Claude Ryan	315
Avis touchant les travaux des commissions	315
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	315
Affaires du jour	
Reprise du débat sur le discours d'ouverture et sur les huit motions de censure de l'Opposition	316
M. Jacques Baril	316
M. Jean-Pierre Saintonge	320
Motion de censure	322
M. Marcel Léger	323
M. Guy Bisailon	326
M. John O'Gallagher	329
M. Jacques Brassard	331
M. Lucien Caron	335
M. René Blouin	337
M. Marc-Yvan Côté	340
Motion de censure	344
M. Pierre-Marc Johnson (réplique)	344
Prise en considération des rapports de la commission de l'économie et du travail qui a examiné la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et entendu les parties impliquées dans la négociation du décret de la construction	351
M. Raynald Fréchette	351
M. Michel Pagé	354
M. Raynald Fréchette (réplique)	360
Ajournement	361

Le mardi 30 octobre 1984

(Quatorze heures une minute)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons nous recueillir quelques instants. Veuillez vous asseoir.

Avant que qui que ce soit ne se lève sur un rappel au règlement, vous aurez remarqué que l'horloge indique encore l'heure avancée de l'Est, mais nous sommes bel et bien à 14 heures et non pas à 15 heures.

Visiteurs

Délégation sénatoriale du Pérou

Je désire souligner la présence dans nos tribunes, cet après-midi, d'une délégation sénatoriale du Pérou en visite à Québec.

Haut-commissaire de la Grande-Bretagne

De même, vous me permettrez de souligner la présence du nouveau haut-commissaire de la Grande-Bretagne au Canada, Son Excellence Sir Derek Day, et de Lady Day.

L'ambassadeur du Burkina Faso

Enfin, je veux également souligner la présence dans la tribune de l'ambassadeur du Burkina Faso, l'ancienne Haute-Volta, Son Excellence Gaétan Rimwanguiya Ouedrago.

Aux affaires courantes, il n'y a pas de déclarations ministérielles.

Présentation de projets de loi, M. le leader parlementaire du gouvernement.

M. Bertrand: Je vous demanderais d'appeler l'article d) du feuilleton.

Projet de loi 2

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales présente le projet de loi 2, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les finances municipales. M. le ministre des Affaires municipales.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: Ce projet de loi vise deux objectifs principaux: alléger les contrôles qu'exercent les autorités gouvernementales sur l'administration financière municipale et améliorer les règles qui régissent cette administration. Le projet de loi emploie deux moyens en vue d'atteindre l'objectif d'allègement des contrôles. D'une part, il fait disparaître certains contrôles devenus

désuets; d'autre part, devant le grand nombre d'actes de gestion financière des municipalités qui doivent recevoir à la fois l'approbation du ministre des Affaires municipales et celle de la Commission municipale du Québec, le projet propose d'éliminer le dédoublement et la lourdeur qui en découle en retirant à la Commission municipale ses pouvoirs d'approbation dans ce domaine.

Les actes financiers qu'approuve actuellement la commission seront donc soit approuvés par le ministre, soit libres d'approbation. Dans ce dernier cas cependant, la suppression de l'approbation pourra être assortie de mesures visant à assurer, à l'égard des citoyens, une certaine publicité à l'acte posé comme dans le cas d'une aliénation de biens par la municipalité.

Quant au deuxième objectif, celui de l'amélioration des règles de gestion, il est atteint de diverses manières par le projet de loi. On peut mentionner, entre autres, la possibilité nouvelle pour les municipalités d'adopter en cours d'exercice un budget supplémentaire et la possibilité pour un conseil municipal de déléguer son pouvoir de dépenser. Le projet prévoit, de plus, d'importantes améliorations aux dispositions de la loi portant sur le rapport financier annuel et le rapport des vérificateurs. Le projet de loi comporte aussi des dispositions adaptant les deux objectifs qu'il poursuit aux entités intermunicipales et supramunicipales. Enfin, dans le même esprit, il modifie ou abroge plusieurs dispositions de chartes de municipalités.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir du projet de loi 2? Il en est donc ainsi décidé.

M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article e) du feuilleton, s'il vous plaît!

Projet de loi 4

Le Président: M. le ministre des Affaires municipales présente le projet de loi 4, Loi sur le ministère des Affaires municipales. M. le ministre des Affaires municipales.

M. Alain Marcoux

M. Marcoux: M. le Président, ce projet de loi a pour objet de remplacer l'actuelle Loi sur le ministère des Affaires municipales,

devenue en partie désuète, pour tenir compte de l'évolution de la gestion gouvernementale. Il introduit et reformule des dispositions qui traitent des devoirs et des pouvoirs du ministre, notamment à l'égard des municipalités, des pouvoirs du sous-ministre, de la validité et de la preuve des documents du ministre, de la nomination des fonctionnaires du ministère et de la visite des bureaux des municipalités par certains de ses fonctionnaires. Enfin, il modifie la Loi sur la prévention des incendies, afin d'attribuer au ministre certains pouvoirs qui appartiennent au Directeur général de la prévention des incendies qui est lui-même un fonctionnaire du ministère des Affaires municipales.

Le Président: L'Assemblée accepte-t-elle de se saisir du projet de loi 4? Il en est donc ainsi décidé.

Au dépôt de documents, M. le ministre du Revenu.

Rapport des activités de la Régie des loteries et courses

M. Dean: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport des activités de la Régie des loteries et courses du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1984.

Le Président: Rapport déposé.

M. le leader du gouvernement, au nom du ministre des Affaires culturelles.

Rapport du Conseil consultatif de la lecture et du livre

M. Bertrand: M. le Président, je voudrais déposer le rapport des activités 1983-1984 du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Rapport annuel du Bureau de surveillance du cinéma et états financiers

Deuxièmement, le rapport annuel 1983-1984 du Bureau de surveillance du cinéma et, finalement, les états financiers pour la période du 1er avril 1983 au 19 février 1984 ainsi que celles du 14 décembre 1983 au 31 mars 1984 et du 14 décembre 1983 au 31 mars 1984. Ce sont des notes qui sont en annexe aux états financiers de l'Institut québécois du cinéma.

Le Président: Si je ne m'abuse, il y en a un qui est de la Société générale du cinéma; ce serait inscrit au procès-verbal.

M. Bertrand: Je vais vérifier.

Le Président: La période des questions des députés. M. le député de Jean-Talon.

QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

L'option constitutionnelle du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

M. Rivest: M. le Président, ma question s'adresse au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Selon ce qu'on a pu lire dans les journaux, M. le ministre, certains de vos collègues n'ont pas tellement apprécié le fait que vous ayez décidé de briser en quelque sorte le moratoire qui avait été imposé par le premier ministre sur la question nationale en accordant une entrevue au Devoir. Peu importe, dans votre interview au journal Le Devoir vous parlez, M. le ministre, essentiellement de deux choses: d'une part, de la détermination des conditions à une éventuelle signature de la Loi constitutionnelle de 1982 et, d'autre part, de la normalisation des relations fédérales-provinciales.

M. le ministre, il y a cependant une question préalable et tout à fait fondamentale que vous avez, en quelque sorte, écartée et c'est cette question que je veux vous poser le plus simplement aujourd'hui. Ainsi que vous le proposez, en cherchant à renforcer et à consolider le régime fédéral canadien, est-ce que vous choisissiez maintenant sans arrière-pensée et par conviction la voie fédérale, c'est-à-dire l'option canadienne, comme étant celle la plus susceptible de servir les intérêts supérieurs de la société québécoise et de raffermir par le fait même l'unité de notre pays, le Canada?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, l'objectif recherché n'est pas de renforcer ou de consolider un système fédéral pour lequel vous trouverez très peu de chantres de ce côté-ci. Je crois qu'il s'agit d'une démarche, en termes de relations fédérales-provinciales avec l'État fédéral, qui a changé. La maison mère, dont vous êtes la succursale, ayant fait les frais d'une défaite assez difficile, le 4 septembre, un certain nombre de conditions ont changé objectivement, du moins quant aux interlocuteurs que nous avons en face de nous.

(14 h 10)

Il y a deux aspects, je crois, à ces relations. Le premier aspect touche le règlement d'un certain nombre de dossiers qui touchent les citoyens du Québec et susceptibles de les affecter quant aux conditions de développement économique du Québec, quant à l'emploi, quant à moins de

dédoublage dans les services et moins de gaspillage de fonds publics venant de l'État fédéral dans des domaines où le Québec assume des responsabilités. Je crois qu'il y a un certain nombre de conditions réunies pour que certains de ces dossiers puissent avancer dans les semaines et les mois à venir. Bien que nous devions absolument envisager cette période sans naïveté, il y a des intérêts dans le reste du Canada qui, je veux bien le croire, font autre chose que rêver à nous assassiner tous les soirs, mais qui s'occupent de leurs intérêts. C'est à nous de nous occuper des nôtres dans ce qui est une partie de bras de fer sur le plan du développement économique.

De plus, je crois que le dossier constitutionnel sera ouvert de façon inévitable et, je dirais, à certains égards, souhaitable. Je rappellerai que la complicité naïve que vous avez eue lors du référendum avec ceux qui ont promis aux Québécois qu'un non signifierait une réforme constitutionnelle qui leur donnerait plus de pouvoirs s'est soldée par un rapatriement unilatéral qui a diminué l'importance du Québec et qui a visé à le banaliser. Vous avez été complices de cette démarche, de l'autre côté de la Chambre.

M. le Président, quant à nous, nous sommes prêts et nous croyons qu'il est important qu'un certain nombre de principes soient respectés. Si une telle démarche devait se faire, il est très clair que le "Canada Bill", dans les conditions actuelles, ne peut pas être signé et que les conditions devront être rétablies, mais je crois que le Parlement en sera saisi éventuellement.

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, je veux simplement reformuler une question très simple au ministre. Premièrement, lorsque vous essayez ou vous dites vouloir essayer de faire mieux fonctionner le domaine des relations fédérales-provinciales, comme Québécois et comme Canadien, je crois que c'est un objectif que tous les Canadiens poursuivent. Deuxièmement, lorsque vous dites vouloir signer l'Acte constitutionnel de 1982, la question que je vous ai posée et que je vous reformule le plus simplement du monde est: En faisant cela, ne vous trouvez-vous pas à renforcer le régime fédéral canadien au Québec et dans le Canada et être amené à renier l'idéal, ce pourquoi vous êtes probablement en politique, comme tous ou, enfin, une partie de vos collègues, c'est-à-dire la souveraineté et l'indépendance du Québec?

Une voix: Le tiers.

Le Président: M. le ministre délégué

aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, ce qui nous intéresse dans cette démarche, qui, nous l'espérons, pourra susciter un consensus au Québec et auquel pourraient peut-être participer les libéraux le jour où ils décideront de reconnaître qu'il y a des intérêts à la société québécoise comme société distincte, ce que nous espérons, c'est de faire en sorte que le Québec ressorte plus fort d'une telle démarche constitutionnelle. Si vous voulez voir un renforcement d'une structure juridique dont vous avez prôné les mérites et qui nous amènent, entre autres, à cause de votre naïveté lors du référendum et de vos alliés fédéraux... Si vous vous imaginez que c'est cela qu'on veut renforcer, libre à vous d'y croire.

Le Président: Un rappel au règlement, M. le ministre.

M. Johnson (Anjou): Quant à nous, c'est du Québec dont il est question.

Le Président: M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, j'aimerais que vous rappeliez au ministre la teneur de l'article 79 qui dit bien: "La réponse à une question doit être brève, se limiter aux points qu'elle touche et ne contenir ni expression d'opinion, ni argumentation. Elle doit être formulée de manière à ne susciter aucun débat." M. le Président, c'est la deuxième fois que le ministre parle de la naïveté des gens de ce côté-ci qui a mené à tel ou tel résultat. Si ce n'est pas susciter un débat, on aimerait pouvoir lui répliquer que c'est la naïveté du gouvernement, le 16 avril dernier...

M. Bertrand: Question de règlement.

Le Président: Bon, bon, bon.

M. Gratton: ... qui a fait perdre le droit de veto au Québec. Ce n'est pas la naïveté des...

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: On connaît l'art du leader de l'Opposition, lorsqu'il soulève une question de règlement, d'y aller ensuite de deux ou trois expressions d'opinion qui, effectivement, vont à l'encontre du règlement. Dans ce sens, je voudrais rappeler au leader de l'Opposition, sur la question de règlement, qu'il y a aussi l'article 77 qui indique que les questions ne peuvent comporter ni expression d'opinion, ni argumentation. Or, la

question du député de Jean-Talon était posée sous forme d'expression d'opinion et d'argumentation. Elle ne pouvait aller chercher qu'une expression d'opinion et une argumentation de la part du ministre.

Le Président: Je sens que le groupe parlementaire ayant fait passé son message, nous pouvons revenir à la période de questions. M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: Oui. M. le ministre, vous avez parlé de consensus. Peut-être pourriez-vous, entre vous, faire un consensus. Ce serait peut-être un commencement.

Je reviens avec ma question: Est-ce que les belles phrases que vous dites, au grand dam de vos collègues, impliquent dans votre esprit, oui ou non, le reniement de votre option de la souveraineté et de l'indépendance du Québec?

Une voix: C'est cela, c'est clair.

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, la souveraineté fait partie, évidemment, de ce qui a amené l'immense majorité des personnes, y compris celui qui vous parle à adhérer au parti politique qui forme le gouvernement. La souveraineté est présente dans le coeur et la tête des Québécois depuis 200 ans et elle restera présente tant et aussi longtemps que nous serons convaincus que nous formons un peuple. Nous formons un peuple sur ce continent et il est normal que les peuples aspirent à la plénitude des moyens politiques. Ce débat durera tant que nous serons différents sur le continent nord-américain.

Il arrive que celui qui vous parle, comme d'autres, croit que le peuple québécois ne doit pas s'infliger à nouveau un non et qu'il ne doit pas être mis dans cette situation. Effectivement, les personnes d'en face sont tellement assoiffées et pressées de prendre le pouvoir sans nous dire d'abord ce qu'elles en feraient et, deuxièmement, elles sont prêtes, comme elles nous l'ont demandé depuis un an, à aller en élection, ce qui pourrait résulter à un non contre l'option de l'indépendance, comme si ça n'affaiblirait pas le Québec, alors que ça risquerait d'affaiblir le Québec politiquement face au reste du Canada.

Je suis de ceux qui croient que l'idée de souveraineté a une permanence dans notre histoire et qu'elle continuera d'être assumée, entre autres, par des partis politiques comme le nôtre, mais sûrement jamais par vous autres.

Le Président: Question complémentaire,

M. le député d'Argenteuil.

M. Ryan: M. le Président, par-delà toute rhétorique facile, le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes pourrait-il nous dire, premièrement, s'il envisage de recommander de nouveau à ses collègues, comme condition pour accepter le "Canada Bill", la signature d'une formule d'amendement comme celle que son chef de gouvernement a signée le 16 avril et dans laquelle il n'y avait aucune espèce de mention de cette société nationale distincte que forme le Québec, ou s'il ne serait pas plutôt prêt à recommander au gouvernement de prendre la formule du Parti libéral du Québec, qui est dans le programme constitutionnel du Parti libéral du Québec et qui exige le droit de veto véritable pour le Québec?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, j'ai dit qu'il était évident qu'on ne pourrait pas signer le "Canada Bill" dans l'état dans lequel il est et que les exigences fondamentales d'une signature du "Canada Bill" devront découler de cette reconnaissance d'une société distincte, cette société distincte dont nous parle le critique en matière d'éducation du Parti libéral. Il se rappellera qu'alors qu'il était chef de ce parti, son parti, ses collègues, ici, le 1er décembre 1981 ont voté contre une résolution de l'Assemblée nationale qui disait que le Québec formait une société distincte, M. le Président.

Des voix: Bravo!

M. Johnson (Anjou): À cet égard, M. le Président, ce n'est pas de ce côté de la Chambre qu'on prendra des leçons du Parti libéral quant à la défense des intérêts du Québec et de sa spécificité sur le continent nord-américain.
(14 h 20)

Le Président: M. le député d'Argenteuil.

Une voix: Beau patineur!

M. Ryan: Je remarque que le ministre n'est pas capable de répondre à la question, et je le comprends. Étant donné l'état d'esprit qui règne dans son parti, il risquerait de se faire discréditer. Je voudrais demander au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes s'il est disposé à se souvenir avec moi, de même que nos autres collègues dans cette Chambre, que le 2 octobre 1981 la quasi-totalité du groupe parlementaire libéral a voté pour une motion...

Le Président: À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre! À l'ordre!

M. Ryan: ...qui reconnaissait les valeurs dont il a parlé et que ceux qui ont voté contre avaient affirmé clairement dans leurs interventions qu'ils reconnaissent ces valeurs, mais qu'ils ne faisaient pas assez confiance en votre parti pour les défendre.

Deuxièmement...

Une voix: ...et n'ont pas changé d'idée depuis.

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, le consensus québécois autour des questions constitutionnelles a toujours été une chose fragile. Je dirai, en l'absence du chef de l'Opposition - on a au moins l'ancien chef de l'Opposition avec nous - que le consensus québécois qui a permis d'empêcher le rapatriement par la formule Fulton-Favreau et celui qui a permis d'empêcher le rapatriement par la formule Trudeau-Turner, c'est parce qu'il y avait un consensus dans la société québécoise quant à cela. En 1971, le Parti québécois a mis de côté ses intérêts purement partisans pour appuyer le chef d'alors, qui se battait à Victoria, contre le rapatriement de Victoria.

C'est de l'autre côté, M. le Président, qu'on retrouve les gens qui brisent le consensus québécois, pas de ce côté-ci de la Chambre!

Le Président: M. le député de Jean-Talon.

M. Rivest: M. le Président, les bons et les mauvais coups, les faiblesses des partis, laissons cela, il s'agit du Québec et du Canada. M. le ministre, vous avez déclaré dans cette Chambre, au moment du débat référendaire, Pierre-Marc Johnson, le moment...

Le Président: M. le député...

Une voix: L'avez-vous déclaré?

M. Bertrand: ...

Le Président: Je pense que vous savez très bien qu'il n'y a pas de préambule à une question complémentaire.

M. Rivest: N'avez-vous pas déclaré, M. Pierre-Marc Johnson - est-ce que vous le reconnaissez encore? - en cette Chambre que, au moment de faire un choix, il faudra faire sa croix à côté d'un oui ou d'un non et qu'il n'y aura pas de casier pour les "peut-

être"? Est-ce vos ambitions politiques qui ont fait que, aujourd'hui, il y a un casier pour les "peut-être" et que c'est le "groupe de Pierre-Marc Johnson contre ceux qui ont encore de l'idéal dans le PQ et qui défendent la thèse de l'indépendance?"

Le Président: Pas de réponse. Question principale, M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président, si je comprends bien, le ministre refuse de répondre. Peut-être que si je lui posais une question encore plus simple que probablement tous ceux qui observent le ministre à ce moment-ci se posent: Êtes-vous indépendantiste ou fédéraliste?

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, dans l'esprit de ceux qui regardent la réalité, de ceux qui voient ce que vivent nos concitoyens, en ce moment préoccupés par des questions économiques, par des choses qui touchent l'emploi, par leur avenir, par le partage de la richesse dans cette société, de ramener l'avenir du peuple québécois à ces catégories juridiques, pour ma part, c'est faire preuve d'un niveau de "déconnectage" de la réalité qui semble vous obséder.

Le Président: M. le député de Gatineau.

M. Gratton: Est-ce que le ministre est en train de nous dire que le gouvernement dont il fait partie est à ce point "déconnecté" des réalités qu'on va passer les deux prochains mois à faire exactement ce débat stérile?

Une voix: Que lui a amorcé!

Le Président: M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

Une voix: On n'a pas posé de question là-dessus.

M. Johnson (Anjou): M. le Président, ce n'est pas de ce côté-ci de la Chambre que sont venues les questions.

Le Président: Question principale, M. le député de Brome-Missisquoi.

Les problèmes d'Urgences-santé

M. Paradis: M. le Président, alors que l'ex-ministre des Affaires sociales, le dauphin de M. Boivin, alors que le nouveau ministre des Affaires sociales néglige d'administrer un dossier capital pour la santé de la

population, les médias de la fin de semaine nous annonçaient, à la une, qu'un désastre a été évité par miracle lors de l'explosion à la gare centrale à Montréal, nous traduisaient un message qui est vécu par de plus en plus de Québécois, c'est-à-dire qu'il est de plus en plus difficile d'être admis à l'hôpital, au Québec, en 1984, nous annonçaient également, à partir de documents internes du ministère des Affaires sociales: "Urgences-hôpitaux, pas de solution à court terme." Dans ce contexte où votre gouvernement prive les citoyens des services de santé les plus essentiels, dans ce contexte où vous vous étiez engagés, dans votre programme du Parti québécois, dans votre programme électoral de 1981 - et je vais le citer au texte, c'est extrait du journal La Presse du 24 mars 1981: "Les 33 candidats péquistes, l'ex-ministre des Affaires sociales, le ministre actuel et 31 autres candidats péquistes de l'île de Montréal se sont formellement engagés hier, au nom du Parti québécois, à régler le problème des urgences médicales", trois ans après, qu'est-ce qu'il y a de réglé? Trois ans après. Est-ce que vous ne considérez pas, à la suite des rapports que vous ont soumis vos fonctionnaires et vos bureaux, que l'accessibilité aux services de santé d'urgence, dans Montréal et ailleurs au Québec, que cette accessibilité est compromise parce que vous avez choisi de vous occuper de constitution et d'indépendance plutôt que de vous occuper de la santé des gens?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Laurin: M. le Président, ce grand discours mélodramatique à saveur électorale n'a qu'un seul défaut, c'est qu'il repose sur du vent. Parce qu'en réalité, M. le Président, quand nous avons assumé l'exercice du pouvoir de coordination des urgences à Montréal, il n'y en avait pas. Chaque hôpital s'occupait de ses urgences, devait payer pour ses urgences et il y avait des plaintes partout dans l'île de Montréal dans le sens que Montréal, à l'exemple d'autres grandes métropoles, n'avait pas encore pu se doter d'un centre de coordination des urgences. Ce centre, nous l'avons créé, M. le Président. Et à toutes les fois qu'il y a des séries d'accidents, des kyrielles d'accidents à Montréal ou même des catastrophes comme celle de la gare centrale, le lendemain, dans les jours qui suivent, dans les journaux, il y a des lettres de félicitations de citoyens qui ont reçu des traitements très rapidement, qui se sont faits conduire à l'hôpital très rapidement, dont la vie a été sauvée, M. le Président. Pourquoi? Parce que nous avons maintenant un très bon centre de coordination des urgences.

Est-ce qu'il est parfait, M. le

Président? Non, il n'est pas parfait. Après deux ou trois ans de fonctionnement, il est sûr qu'il y a encore des améliorations à apporter et je félicite même les médecins, les infirmières, tous ceux qui s'occupent du centre de coordination de faire un examen critique, autocritique à la suite de tous les événements spectaculaires qui ont pu se passer afin de voir si, à la lumière du fonctionnement de l'équipe, il n'y a pas moyen d'améliorer encore une fois le perfectionnement des urgences. Donc, sur ce point, grosse amélioration, mais perfectibilité.

Sur un autre point, M. le Président, comme j'ai eu l'occasion de le dire, depuis que nous sommes au pouvoir nous avons ajouté 2400 lits de courte durée au Québec dont la plupart dans la couronne de Montréal: Repentigny, Valleyfield, Longueuil, Charles Le Moyne, Saint-Jérôme. Et ces 2400 lits, avec celui de la Cité de santé de Laval, ont permis de dégager davantage nos lits dans la région de Montréal. Nous avons ajouté en plus, M. le Président, près de 8300 lits de centre d'accueil depuis que nous sommes là alors que, sous l'administration précédente, il y en avait eu à peine 1500. Et grâce à cette mesure, nous avons contribué à désencombrer nos hôpitaux de Montréal afin de faire plus de places. En plus, nous avons instauré des services à domicile auxquels nous consacrons des millions additionnels chaque année.
(14 h 30)

Bien sûr, la situation n'est pas réglée, M. le Président, mais nous sommes en voie de la régler et je suis absolument convaincu que d'ici deux ou trois ans, Montréal sera la ville modèle dans toute l'Amérique du Nord pour le traitement de ses urgences.

Le Président: Complémentaire, M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: On n'est plus dans les douze à dix-huit mois. On est dans les deux à trois ans. Peut-être que ce sera le cas. Peut-être y aura-t-il eu des élections dans deux ou trois ans, M. le ministre, mais est-ce que vous traitez de vent le document ou le résumé de la réunion scientifique tenue le 5 septembre 1984 au conseil régional à Montréal qui est signé par l'ensemble des médecins et par le médecin coordonnateur d'Urgences-santé qui dit qu'il n'y a pas de plan de désastre et que tout va mal dans les catastrophes à Montréal? Est-ce que vous traitez de vent, M. le ministre des Affaires sociales, un rapport du Conseil de la santé et des services sociaux de la région métropolitaine de Montréal du 10 août 1984 qui parle d'évaluation stratégique? Est-ce que c'est du vent, M. le ministre des Affaires sociales? Est-ce que vous traitez tous les gens qui oeuvrent dans le système - les gens

qui rendent des services à la population et qui vous rédigent des rapports - comme du vent ou si vous les traitez de menteurs?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Laurin: M. le Président, ce n'était pas une question additionnelle. C'était un autre discours mélodramatique. J'aimerais d'ailleurs que le député me fasse parvenir la copie de ce rapport. Je vais vérifier pour voir s'il correspond à ceux que j'ai en main. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, j'encourage les établissements et le centre de coordination d'Urgences-santé de se réunir le plus souvent possible pour voir s'il n'y aurait pas encore moyen d'améliorer la situation. Mais quand le député fait le discours mélodramatique et électoral qu'il vient de faire, il oublie de mentionner dans les procès-verbaux de ces rapports toutes les améliorations qui existent et qui ont été apportées au cours des dernières années. Il ne fait que mentionner là où il y a encore de la place pour de l'amélioration, alors que là-dessus, nous pourrions nous entendre facilement; le système est perfectible et notre intention est de l'améliorer le plus rapidement possible afin que ce principe d'équité et d'accessibilité soit respecté pour tous les citoyens du Québec. Mais j'aimerais encore une fois demander à M. le député s'il pourrait m'envoyer la copie de ce rapport pour être bien sûr que je l'ai en main et pour être bien sûr aussi des signatures qui y apparaissent.

Le Président: M. le député de Brome-Missisquoi, en complémentaire.

M. Paradis: Je vais faire davantage, M. le Président, pour répondre à l'invitation du ministre. Je vais l'inviter à se rendre à mes bureaux ici même à l'Assemblée nationale et à consulter le document. Ma question, M. le Président...

Le Président: La question, en effet.

M. Paradis: Merci. Ma question, M. le Président: lorsque vous nous répondez que vous vous êtes attaqué au problème de la coordination des ambulances, êtes-vous conscient qu'il y a à peu près 5% de la population qui se rendent dans les urgences des hôpitaux par ambulance - et c'est ce dont vous vous occupez - alors qu'il y en a 95% qui s'y rendent par leurs propres moyens, soit par des gens qui les aident, la famille, les amis, les chauffeurs de taxi, par autobus, etc.? Vous êtes-vous occupé de ces 95% et comment pouvez-vous prétendre régler le problème en vous occupant de 5% du problème?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

M. Laurin: Encore une fois, M. le Président, j'aimerais que le député dépose le document dont il a parlé...

Une voix: Déposez-le.

M. Laurin: ...et pour répondre maintenant à sa question, effectivement, je crois qu'il importe de faire une distinction entre ceux qui arrivent aux urgences dans les ambulances et ceux qui y arrivent par leurs propres moyens. Ceux qui y arrivent par leurs propres moyens y arrivent souvent soit parce qu'ils ne sont pas informés qu'ils pourraient être reçus dans les polycliniques privées, soit qu'ils pourraient être reçus dans les CLSC ou soit qu'ils pourraient être reçus dans les consultations externes pour continuation de traitement. Effectivement, c'est dans ce domaine particulier que nous avons demandé et obtenu que les hôpitaux de la région de Montréal organisent leur système d'urgence de façon à nommer, par exemple, des coordonnateurs hospitaliers de l'urgence dans chacun de leurs hôpitaux, que des cliniques spéciales, que des unités de gériatrie active s'organisent pour

diagnostiquer et traiter rapidement les personnes âgées pour ensuite les transférer soit à domicile, lorsque leur condition le permet, soit par les sous-comités régionaux d'admission dans les centres d'accueil où nous avons créé 8000 nouvelles places. Ce sont tous ces problèmes qui sont étudiés constamment par le Conseil régional de Montréal, par les établissements hospitaliers, par le ministère. C'est grâce à la conjonction de ces efforts que nous en arriverons graduellement à régler toutes les facettes de ce problème des urgences qui est, en effet, très complexe aussi bien que nécessaire du point de vue de l'accessibilité aux soins.

Le Président: M. le député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis: M. le Président, comme le ministre n'offre aucune solution ni à court, ni à moyen, ni à long terme, comme il donne raison au document...

Le Président: M. le député...

Une voix: Question!

Le Président: Il y a un dérapage aujourd'hui dans la formulation de certaines questions complémentaires. Si on veut faire des discours, il y a une période prévue pour les discours. Il y a moyen d'inscrire des motions à l'ordre du jour de l'Assemblée. On peut aller en commission parlementaire avec

le nouveau système de commissions parlementaires. Mais on n'a pas changé le règlement à cet égard, il n'y a toujours pas de préambule aux questions complémentaires.

M. Paradis: N'est-il pas vrai que le ministre n'a aucune solution ni à court, ni à moyen, ni à long terme? N'est-il pas vrai que le ministre donne raison à ce document qui dit: "Urgences-hôpitaux, pas de solution"? Dans ce contexte, quand votre gouvernement péquiste donnera-t-il priorité à la santé de la population sur sa santé électorale?

Le Président: M. le ministre des Affaires sociales.

Une voix: A-t-il peur de déposer ce document?

M. Laurin: M. le Président, je pense que j'ai le droit d'exiger le dépôt du document qui n'a pas encore été déposé. On l'a montré. On l'a vu. Je pense qu'il peut être déposé et qu'il doit être déposé.

Une voix: Qu'il le dépose, il l'a dans les mains.

Une voix: ...à ton bureau.

M. Paradis: Vous viendrez me voir...

M. Laurin: Quant à la question purement démagogique que pose le député, je pense qu'on peut lui répondre non seulement à l'aide des statistiques que j'ai déjà données - je ne veux pas les répéter - mais simplement en disant que le budget des Affaires sociales occupe actuellement près de 30% du budget du Québec, que, si on le compare aux budgets de santé des autres provinces et des autres pays, il est dans une situation très avantageuse par rapport à ces autres provinces ou pays et qu'à l'intérieur du budget des Affaires sociales nous dépensons cette année près de 3 500 000 000 \$ simplement pour régler le problème de nos établissements hospitaliers.

Je pense que cet effort est remarquable dans les circonstances, particulièrement en raison de la crise, de la récession économique que nous avons connue. Nous ajoutons à toutes ces mesures, strictement dans le domaine hospitalier, plusieurs autres développements qui, à moyen terme comme à long terme, contribueront et doivent contribuer à régler le problème de l'accessibilité aux soins d'urgence.

Le Président: Question principale, M. le député de Viau.

Les modifications au projet de loi sur les accidents du travail

M. Cusano: Merci, M. le Président. Le leader du gouvernement nous annonçait la semaine dernière que le projet de loi 42 réimprimé, projet de loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, serait appelé en deuxième lecture dès la fin du débat sur le discours inaugural. Selon moi, cela veut dire demain matin.

Le ministre du Travail a déposé le projet de loi 42 en décembre dernier. Il s'est tenu une commission parlementaire en février et en mars. À la suite des recommandations de l'Opposition, le ministre a procédé à la réimpression du projet de loi qu'il a redéposé ici en Chambre, en juin dernier. À la suite de cette réimpression, les milieux trouvent qu'il ne répond pas plus à leurs attentes. Vous n'avez pas été capable, comme vous n'êtes pas capable, de votre côté de la Chambre, d'obtenir un consensus sur votre question fondamentale, de trouver le consensus nécessaire à une telle loi. Puis-je poser une question très claire et très simple au ministre? À la suite des représentations qui vous ont été faites, depuis le dépôt du projet de loi réimprimé, tant du milieu patronal que du milieu syndical et des accidentés eux-mêmes à qui on sabre allégrement les rentes viagères, allez-vous annoncer les amendements que vous avez apportés à ce projet de loi?

Le Président: M. le ministre du Travail. (14 h 40)

M. Fréchette: M. le Président, permettez que je précise un certain nombre de choses à partir des observations que vient de soumettre le député de Viau.

Depuis que le projet de loi a été déposé ici, tel que réécrit, il est vrai que la consultation s'est continuée, elle s'est continuée auprès d'une vingtaine d'organismes intéressés au projet de loi et à son contenu, qui ont été entendus ici, en commission parlementaire, et qui ont par la suite manifesté le désir de soumettre d'autres représentations. Cela a été fait et, comme le député de Viau l'a indiqué, toute chose étant normale, la discussion de l'adoption du principe de la loi doit commencer demain. J'annoncerai à ce moment que c'est effectivement l'intention du ministre du Travail et du gouvernement de procéder à des amendements au projet tel qu'on le connaît actuellement. J'indiquerai également que ces amendements seront déposés dans le cours de la discussion sur l'adoption du principe de sorte que lorsque l'on arrivera à la commission parlementaire, tout le monde aura pu prendre connaissance des intentions gouvernementales à cet égard.

Le Président: M. le député de Viau.

M. Cusano: Question supplémentaire. Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la portée et le nombre de ces amendements? J'aimerais qu'il nous dise si, depuis le mois de juin, il a rencontré le Conseil du patronat, l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Centrale de l'enseignement du Québec, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, les Travailleurs unis de l'automobile, l'Association des accidentés du travail du Québec, etc., etc. Les a-t-il rencontrés, que lui ont-ils dit et que fera-t-il pour répondre à leurs attentes?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: À la suite de la commission parlementaire des mois de mars et avril derniers, il y a eu, comme le député l'a indiqué tout à l'heure, cette réécriture. Après que le projet ait été réécrit, nous l'avons envoyé aux 42 groupes et organismes qui étaient venus se faire entendre en commission parlementaire en leur suggérant de prendre connaissance du contenu du nouveau projet afin de faire part au gouvernement de leurs observations à partir de ce nouveau projet.

Les organismes qui ont demandé à être revus pour pouvoir rediscuter du nouveau projet ont été reçus. Je viens d'indiquer au député de Viau que nous avons passé plus d'une semaine avec une vingtaine d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui nous ont demandé d'être entendus. Les autres ont réagi par écrit ou n'ont pas réagi du tout.

M. Levesque (**Bonaventure**): M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Comme il s'agit d'un projet de loi assez important - tout le monde l'admet - est-ce que le ministre trouve raisonnable que nous commençons, demain matin, par exemple, l'étude d'un projet de loi alors que nous n'avons pas les amendements qui nous permettent de le juger dans son ensemble et dans ses parties?

Comment, dès demain, avant de connaître les amendements, à moins qu'ils soient de nature technique ou très mineurs - le ministre trouve-t-il cela raisonnable? - pourrions-nous aborder sérieusement l'étude de ce projet de loi alors que nous ne connaissons pas la nature des amendements qui seront soumis par le ministre?

Y a-t-il, dans les amendements qui seront soumis par le ministre, des amendements qui puissent toucher au principe même du projet de loi?

Je termine ma question comme ceci: N'est-il pas vrai que ce projet de loi ne contient pas un principe mais une infinité de principes reliés à tel ou tel aspect de la loi?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Il est évident que si les amendements envisagés touchaient le fond de l'un ou l'autre des principes que l'on retrouve dans la loi, parce que effectivement il y a plus d'un principe dans l'ensemble des quelque 600 articles qui sont contenus dans cette loi, s'ils changeaient substantiellement ce que l'on y retrouve déjà, je conviendrais parfaitement bien avec l'Opposition que nous n'irions pas commencer demain l'étude de l'adoption du principe sans que les parlementaires aient été sensibilisés à la nature des amendements.

Je signale au chef de l'Opposition qu'il n'y aura pas d'amendements se référant à des changements de fond ou de substance, mais plutôt des amendements d'ordre technique, d'ordre mécanique, pour faire en sorte qu'un organisme fonctionne mieux que ce qui avait été prévu. Sur le plan des principes, au moment où on se parle, il n'y a pas de changements majeurs ni mineurs, au plan des principes, qui soient prévus.

Le Président: En complémentaire, M. le député de Sainte-Marie.

M. Bisailon: M. le Président, est-ce que le ministre ne serait pas prêt à reconnaître qu'il ne peut pas être le seul juge du fait que les amendements sont mineurs ou non et qu'ils n'attaquent pas les principes? Dans ce sens-là, est-ce qu'il n'est pas prêt à surseoir pour une semaine au moins, le temps qu'on ait pris connaissance des amendements, avant d'amorcer le débat de deuxième lecture? Qu'est-ce qui empêcherait le ministre d'attendre une semaine avant d'amorcer ce débat, pour qu'on ait pris connaissance des amendements et qu'on puisse juger nous-mêmes s'ils attaquent les principes ou pas?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: M. le Président, je suis également sensible à l'argumentation du député de Sainte-Marie. Cependant, l'objectif qu'il vise n'empêche pas, me semble-t-il, d'amorcer l'étude du projet de loi pour l'adoption de son principe. Je ne pense pas qu'il y ait quelque disposition réglementaire que ce soit qui nous oblige à entamer cette étude et à la continuer jusqu'à la fin. Rien n'empêchera qu'en cours d'étude nous puissions suspendre pendant cinq jours s'il le faut pour permettre à tous ceux qui sont intéressés à la question de regarder ces amendements de près.

La préoccupation du député de Sainte-Marie ne m'apparaît pas contradictoire avec la possibilité de commencer l'étude du projet de loi dès demain.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Est-ce que le ministre pourrait informer cette Chambre du nombre d'amendements qu'il prévoit déposer? Deuxièmement, à quel moment pourront-ils être soumis à l'attention de cette Chambre?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Je ne suis pas en mesure de vous indiquer à ce moment-ci quel sera précisément le nombre d'amendements qui seront suggérés au projet de loi. Cependant, si le chef de l'Opposition voulait en discuter après la période des questions avec son représentant dans ce dossier, il aurait très certainement des renseignements fort utiles par rapport à ce qu'il est en train de me demander. Et le député de Viau sait à quoi je me réfère.

M. Levesque (Bonaventure): M. le Président.

Le Président: M. le chef de l'Opposition.

M. Levesque (Bonaventure): Sachant exactement ce à quoi se réfère le ministre, je lui pose la question publiquement afin que l'ensemble des citoyens puisse avoir la réponse et non seulement l'honorable député, mon collègue et moi-même, si je vais aux renseignements. Je demande encore au ministre quel ordre de grandeur: est-ce 15, 20, 50, 100, 150? Combien d'amendements? Deuxièmement, à quel moment ces amendements seront-ils connus par cette Assemblée et par la population?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Je l'ai signalé il y a un instant, c'est un projet de loi qui contient quelque 600 articles. Il n'est pas à exclure que des modifications soient proposées qui feraient qu'entre 75 et 100 amendements pourraient être étudiés par la Chambre.

Des voix: Oh! Oh! Oh!

Le Président: Question principale, M. le chef de l'Opposition. Il ne reste que trois minutes à la période des questions.

M. Levesque (Bonaventure): Simplement une précision, M. le Président. Le ministre n'a pas répondu à la question: À quel moment? Est-ce que ce sera demain après-midi, jeudi avant-midi? À quel moment va-t-on connaître ces amendements?

Le Président: M. le ministre du Travail.

M. Fréchette: Dans les meilleurs délais, ils seront publiquement connus. Je ne peux pas, à ce stade-ci - ce ne serait pas raisonnable de ma part de le faire - prendre d'engagement à cet égard, mais je l'indiquerai demain matin.

Le Président: Question principale...

M. Levesque (Bonaventure): Question de règlement. Je ne crois pas - je pense être raisonnable - que nous puissions sérieusement commencer cet exercice et je pose la question.

Je me retourne vers vous pour une question de directive, M. le Président. Je ne veux pas enlever une question à un autre collègue. Si vous voulez dépasser un peu le temps... Je pense que c'est assez important, à ce moment-ci, de vous poser la question suivante: Lorsque le gouvernement indique à l'Opposition qu'il y a 75 à 100 amendements à suggérer ou à proposer à l'étude de cette Chambre, est-il normal et raisonnable que nous commençons l'étude de ce projet de loi - parce que commencer l'étude, cela veut dire que notre porte-parole, dès le début, va prendre position sur ce projet de loi - est-ce qu'il est raisonnable, M. le Président, que nous...
(14 h 50)

Le Président: Dans la question que vous me posez, M. le chef de l'Opposition, vous me demandez s'il est normal et raisonnable...

Une voix: Oui.

Le Président: Il s'agit là d'une question d'opinion et si, effectivement, on a un rappel à faire au règlement en se basant sur le règlement, je suis bien prêt à statuer. Quant à statuer sur ce qui est normal et raisonnable, vous m'en demandez beaucoup.

M. le député de Vimont, question principale.

Le Régime d'épargne-actions

M. Rodrigue: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le journal Les Affaires du 13 octobre 1984...

Des voix: ...

M. Rodrigue: M. le Président...

Le Président: Allez-y, M. le député.

M. Rodrigue: Le journal Les Affaires du 13 octobre 1984 a fait état d'une rumeur qui circule, semble-t-il, dans le milieu des affaires à Montréal, à savoir que le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, jonglerait avec l'idée d'abolir le Régime d'épargne-actions. C'est le titre de l'article: "Robert Bourassa jongle avec l'idée d'abolir le REA." La question que je veux poser au ministre des Finances...

Une voix: Il jongle.

M. Rodrigue: Il jongle, oui. La question que je veux poser au ministre des Finances, c'est: M. le ministre, est-ce que vous avez eu des représentations, des doléances de la part du milieu des affaires ou encore de la part des investisseurs ou des entreprises qui veulent aller sur le marché des actions qui pourraient justifier soit la mise en veilleuse ou l'abolition du Régime d'épargne-actions tel qu'on le connaît actuellement au Québec?

Le Président: M. le ministre des Finances.

M. Parizeau: M. le Président, ce matin, un quotidien de Montréal avait le titre suivant: "Tout bon Québécois devrait investir dans un REA".

Une voix: Pas un assisté social.

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Parizeau: M. le Président...

Une voix: Un pur.

M. Parizeau: ...depuis que le Régime d'épargne-actions a été institué, environ 1 500 000 000 d'actions ordinaires ont été souscrites à la capitalisation des entreprises au Québec. L'année dernière, pour l'année d'imposition 1983, environ 150 000 Québécois ont souscrit à un régime d'épargne-actions. D'ici à la fin de l'année, c'est probablement 25 émissions qui viennent, d'ici au 31 décembre. Le Régime d'épargne-actions aura permis, premièrement, de réduire l'impôt d'un certain nombre de gens, surtout les hauts salariés ou les hauts revenus; deuxièmement, mais conditionnellement à ce qu'ils achètent des actions d'entreprises québécoises - pas inconditionnellement - cela aura permis à un très grand nombre de Québécois de prendre l'habitude d'acheter du capital de risque et, troisièmement, cela aura considérablement facilité le financement des entreprises. Ce que M. Bourassa semble remettre en question, c'est l'aspect conditionnel. Il voudrait qu'on baisse l'impôt des hauts revenus sans que cette condition existe d'acheter du capital de risque au

Québec.

M. le Président, j'aimerais infiniment être capable de discuter ce genre de chose avec M. Bourassa, mais le problème est le suivant: il ne veut pas siéger en cette Chambre. À la suite d'un certain nombre de discussions en commission parlementaire sur la gestion du présent gouvernement et la gestion de M. Bourassa, le réseau TVA a invité M. Bourassa à me rencontrer pour discuter de ces choses. Il a refusé.

Des voix: Ah!

M. Parizeau: Le réseau TVA, le 22 octobre, réitère son invitation. J'accepte. M. Bourassa refuse toujours. En terminant, M. le Président - je comprends que M. Bourassa puisse invoquer son statut de chef de parti pour refuser de me rencontrer - je vous rappellerai la phrase suivante tirée d'une entrevue, après qu'il eut été élu chef du Parti libéral, dans la revue Actualité du 15 novembre 1983: "Je vise le pouvoir. Ma cible, c'est Jacques Parizeau. Je suis encore le seul, renchérit Bourassa, à affronter en public Bernard Landry et Jacques Parizeau."

Le Président: En conclusion, M. le ministre.

M. Parizeau: "C'est rendu que des militants m'appellent Rocky III, s'exclame le revenant."

Des voix: Ah! Ah! Ah!

M. Parizeau: Le journaliste dit: "Lui se compare à rien de moins que Churchill." Écoutez! Si, M. le Président, je suis la cible...

Le Président: M. le ministre.

M. Parizeau: ...et, d'autre part, que cet adversaire qui veut ma peau se compare à Rocky III et Churchill, la moindre des choses, c'est qu'on puisse se voir quelque part, sinon en cette Chambre, au moins à la télévision. Mais je me vois difficilement discuter avec un courant d'air...

Des voix: Bravo!

Le Président: Une seule question complémentaire, M. le député de Vaudreuil-Soulanges.

M. Johnson (Vaudreuil-Soulanges): Le ministre des Finances ne pense-t-il pas qu'il est préférable, pour simplifier le système fiscal, pour alléger l'impôt des Québécois, non pas de faire preuve d'originalité, comme il aime manifestement le faire, mais de diminuer certains des impôts des Québécois de façon véritable, "across the board", et

non pas de se promener et de dire, le samedi, que le fardeau fiscal des Québécois est inférieure de 9,5% à celui de l'Ontario et, le lundi, qu'il est supérieur de 5% pendant que le premier ministre parle de 11%?

M. Parizeau: Sauf erreur, cette question est en dehors de la période des questions qui est déjà terminée. Je vais donc avoir le temps d'y répondre. On s'entend bien? C'est hors de la période des 45 minutes et, moi aussi, j'aurai le temps d'y répondre.

Le Président: À ma connaissance, la question était à l'intérieur de la période de questions. Jusqu'à nouvel ordre, je ne sais pas que chaque député ou chaque ministre, ou qu'il appartienne aux 121 autres députés d'en décider.

M. Parizeau: Compte tenu de ce que vous aviez dit tout à l'heure, à savoir qu'il restait trois minutes à la période de questions, j'en tirais cette conclusion. Vous me dites approximativement. Restons dans l'approximation.

Premièrement, non, je ne crois pas un instant que le député de Vaudreuil-Soulanges ait raison. Je crois - et nous l'avons très explicitement dit dans ce gouvernement, depuis plusieurs années - que la cible pour réduire les impôts, pour nous, ce sont les gens, les bas salariés, mais aussi les salariés à revenu moyen. Ces gens qui travaillent au salaire industriel moyen, qui ont une femme, deux enfants, une hypothèque, une maison, une piscine extérieure à l'arrière, mais c'est le monde ordinaire dont nous parlons et on baissera leurs impôts inconditionnellement. Quant aux gens à revenus élevés, on baissera surtout leurs impôts par le truchement d'une condition, c'est qu'ils investissent au Québec dans du capital de risque dont nous avons toujours manqué. C'est ça que nous faisons et c'est ça qu'on continuera de faire.

Quant à la deuxième partie de la question du député de Vaudreuil-Soulanges, j'ai eu l'occasion de dire, dans le cadre d'une conférence, que la différence du fardeau fiscal entre le Québec et l'Ontario était de 9% maintenant. Pour les entreprises, c'est de 5%. Cela a été compris de travers par deux journalistes. C'est la raison pour laquelle j'ai fait cette mise au point. Je n'appartiens pas au club des mal cités. Quand j'ai des corrections à apporter, je les fais par communiqué. J'indiquerai une chose au député de Vaudreuil-Soulanges: effectivement, en 1984, cette année, les particuliers au Québec paieront en fardeau fiscal local, provincial, taxes, impôts de tous genres, 9% de plus qu'en Ontario contre 20% quand M. Bourassa a quitté le pouvoir.

Le Président: Aux motions sans préavis, Mme la ministre des Communautés

culturelles et de l'Immigration.

Appui aux initiatives visant à mettre un terme à la famine qui ravage l'Éthiopie

Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci. C'est un projet de motion qui se lit comme ceci: Je demande à l'Assemblée nationale d'adopter aujourd'hui la résolution suivante: "L'Assemblée nationale du Québec appuie sans réserve toutes les initiatives québécoises et internationales visant à mettre un terme à la famine qui ravage actuellement l'Éthiopie. De plus, nous demandons à la population québécoise de participer à ce vaste mouvement humanitaire international en appuyant le fonds d'aide mis sur pied par des organismes québécois de coopération internationale comme Développement et paix, OXFAM-Québec, le cardinal Léger et ses oeuvres, les paroisses et les diocèses."

Le Président: Est-ce qu'il y a consentement à la discussion d'une telle motion?

Des voix: Oui.

Le Président: Il y a consentement. Mme la ministre.

Mme Harel: Nous sommes tous, depuis quelques jours, les spectateurs atterrés d'un drame qui se déroule actuellement en Afrique. Des images bouleversantes, chaque soir, nous montrent les effets d'une terrible famine qui frappe actuellement l'Éthiopie. Selon les dernières informations en provenance des organisations internationales, cette famine est la pire de l'histoire de ce pays qui n'a connu aucune bonne récolte depuis dix ans et frappe plus de 6 000 000 de personnes, dont 1 000 000 d'adultes et d'enfants qui sont menacés de mort si des vivres n'arrivent pas avant la fin du mois de novembre.
(15 heures)

La communauté internationale a annoncé une aide financière ou matérielle aux sinistrés. Le Québec, à cause de la situation économique privilégiée dans laquelle il se trouve en comparaison avec la majorité des autres nations du monde, ne peut rester indifférent face à cette situation. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a décidé de verser 100 000 \$ à un fonds d'aide aux populations de l'Éthiopie créé par l'organisation Développement et paix, laquelle organisation est en étroite relation avec la CRDA, une association de coordination et de financement de 26 églises et agences qui oeuvrent à soulager les sinistrés en Éthiopie.

L'aide gouvernementale ne pourra jamais remplacer, ne pourra jamais suppléer

à la générosité de la population québécoise. C'est une générosité populaire qui a toujours été à la mesure des causes humanitaires pour lesquelles elle était sollicitée. Aussi, M. le Président, je demande à cette Assemblée d'adopter la résolution et je la relis: "L'Assemblée nationale appuie sans réserve toutes les initiatives québécoises et internationales visant à mettre un terme à la famine qui ravage actuellement l'Éthiopie. Nous demandons à la population québécoise de participer à ce vaste mouvement humanitaire international en appuyant le fonds d'aide mis sur pied par des organismes québécois de coopération internationale, tels que développement et paix, OXFAM-Québec, le cardinal Léger et ses oeuvres, les paroisses et les diocèses".

Le Président: M. le député de Marquette.

M. Claude Dauphin

M. Dauphin: Merci, M. le Président. Alors, au nom de mes collègues de l'Opposition officielle, j'aimerais m'associer à cette motion de la ministre. Effectivement, les dernières dépêches nous indiquent que 90 personnes meurent chaque jour dans le nord de l'Éthiopie, que 100 000 victimes, effectivement dans le nord, crient famine. C'est la plus grave sécheresse que l'Éthiopie n'ait jamais connue; en 1974, on dénombrait 200 000 victimes lors de la sécheresse et celle-ci est pire que celle que je viens de vous mentionner.

Dans la dépêche, on indique également, M. le Président, que les personnes affectées sont en grande majorité des paysans qui, si les pluies ne viennent pas, en sont réduits à se nourrir de leurs semences et à vendre leur bétail, se privant ainsi de tout moyen de subsistance pour l'année qui vient.

M. le Président j'aimerais, au même titre que Mme la ministre, solliciter de fait l'appui de tous les Québécois et les inviter à encourager les mouvements comme Développement et paix, OXFAM-Québec, le cardinal Léger, les paroisses et les diocèses qui appuient le fonds d'aide au même titre que le gouvernement canadien qui a fourni plus de 20 000 tonnes de blé, accordées en aide bilatérale de gouvernement à gouvernement. L'Opposition officielle s'associe à cette résolution. Merci, M. le Président.

Le Président: M. le député d'Argenteuil.

M. Claude Ryan

M. Ryan: J'appuie volontiers la motion qui vient d'être présentée par la ministre. Je voudrais lui demander si elle serait prête à ajouter le mot "canadiennes" dans les

initiatives auxquelles s'associe l'Assemblée nationale? Elle a parlé d'initiatives québécoises et internationales. Est-ce qu'elle aurait objection à mettre entre les deux les initiatives canadiennes?

Une voix: Est-ce que la ministre des Affaires canadiennes est d'accord?

Le Président: Mme la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Mme Harel: M. le Président, le gouvernement du Québec a décidé modestement de se joindre à plusieurs gouvernements, ceux de la France, de la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, des États-Unis, de la Communauté économique européenne et du Canada et, bien au contraire, je pense que si c'est pour faciliter l'adoption de cette motion, je la fais mienne, M. le Président.

Le Président: La motion inclurait donc les "initiatives canadiennes" dans le texte. La motion de Mme la ministre est-elle adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président: Adopté.

**Avis touchant les travaux
des commissions**

Aux avis touchant les travaux des commissions, après les affaires courantes, la commission des affaires sociales se réunira en séance de travail à la salle 80.

**Renseignements sur les travaux
de l'Assemblée**

Aux renseignements sur les travaux de l'Assemblée, M. le leader de l'Opposition.

M. Gratton: M. le Président, je veux revenir à la charge auprès du leader du gouvernement concernant l'adoption du principe du projet de loi 42 sur les accidents du travail dont on a parlé à la période des questions. Le leader du gouvernement comprendra que ce n'est pas par caprice que l'Opposition voudrait être saisie de ce dont le ministre nous a parlé, des 75 à 100 amendements qui pourraient être déposés prochainement. Nous estimons qu'il serait utile de connaître ces amendements avant de nous prononcer sur les nombreux principes que contient le projet de loi. Le ministre nous a indiqué tantôt qu'il avait l'intention de les annoncer au cours de son intervention de demain. S'il peut les annoncer, normalement, il devrait pouvoir également les déposer. J'aimerais demander au leader du gouvernement s'il est le moins possible de nous remettre copie de ces

amendements avant que nous n'en abordions l'étude en deuxième lecture demain. Autrement, on devra se prévaloir des seules dispositions du règlement pour faire en sorte d'obtenir ce minimum de collaboration du gouvernement. Il me semble que ce serait tellement plus facile d'y consentir tout de suite de façon qu'on puisse entamer vraiment le débat de fond qui s'impose demain.

Une voix: Il n'a pas compris.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je suis en mesure d'indiquer, après en avoir parlé à mon collègue, le ministre du Travail, que, d'ici à environ cinq ou dix minutes tout au plus, le député de Viau, qui est le porte-parole de l'Opposition sur le projet de loi, recevra l'ensemble des amendements dont a parlé tantôt le ministre du Travail.

Le Président: Oui, M. le leader du gouvernement. M. le député de Sainte-Marie...

M. Bertrand: M. le Président, du même soufflé, ne l'ayant point perdu et ayant donné l'impression de regagner mon siège, mais ne l'ayant point repris, je veux indiquer que l'ensemble de ces amendements sera transmis, bien sûr, aux membres de la commission parlementaire qui va éventuellement étudier le projet de façon détaillée et au député indépendant de Sainte-Marie...

Une voix: M. Grégoire aussi.

M. Bertrand: ...et au député indépendant de Frontenac.

Une voix: Voilà!

Le Président: M. le député d'Outremont, sur la même question.

M. Fortier: M. le Président, j'aimerais demander au leader quand nous aurons la réponse aux questions qui ont été inscrites au feuilleton il y a sept mois déjà et qui ont été réinscrites au feuilleton de la nouvelle Législature. Il me semble qu'après sept mois, il serait possible aux ministres concernés de nous donner les réponses aux questions que nous avons posées.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Bertrand: M. le Président, je me rappelle l'époque où des questions du même genre m'étaient posées. Je répondais toujours de façon catégorique à chaque demande

justifiée des députés que j'allais faire en sorte qu'à mon bureau, de façon continue, jour après jour, on demande aux cabinets politiques, en collaboration, bien sûr, avec le ministre, de préparer les réponses aux questions inscrites au feuilleton. Je vais vérifier cet après-midi où nous en sommes et m'assurer que nous avançons dans ce dossier.

Reprise du débat sur le discours d'ouverture et sur les huit motions de censure

Le Président: Ce qui nous mène aux affaires du jour et à la reprise du débat sur le discours d'ouverture et sur huit motions de censure dont je vous sais gré de me dispenser de la lecture. Je cède la parole au député d'Arthabaska.

M. Jacques Baril

M. Baril (Arthabaska): M. le Président...

Une voix: ...indépendantiste.

M. Baril (Arthabaska): Je vous le dirai à la fin si je suis un indépendantiste ou un fédéraliste. Le député d'Outremont lance des choses et se dépêche de sortir de cette Chambre parce qu'il a peur d'entendre parler de la souveraineté du Québec; il a peur d'être convaincu.

M. le Président, depuis le début du débat sur le discours d'ouverture, comme d'habitude, la position du Parti libéral du Québec est de persister à dire qu'au Québec, cela va mal, cela va de plus en plus mal et que, depuis huit ans que le Parti québécois est au pouvoir, c'est un peu la catastrophe et la déchéance du peuple québécois.

Ce qui me fait un peu de peine, ce qui fait un peu piété, c'est de voir ce manque de confiance du Parti libéral envers le peuple québécois. Pourtant, depuis le début, d'autres de mes collègues ont démontré les efforts d'investissement du gouvernement du Québec depuis le début de son accession au pouvoir, afin d'essayer de réparer les pots cassés du gouvernement qui nous a précédés. Imaginez-vous, M. le Président, que le gouvernement qui nous a précédés est bel et bien le Parti libéral du Québec avec, en tête, le "renouveau" chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa.
(15 h 10)

J'écoutais dernièrement dans mon automobile en revenant du travail - je crois que c'est vendredi - le chef du Parti libéral qui était à l'émission Présent à l'écoute de Radio-Canada. Il y avait une personne qui appelait et qui disait: M. Bourassa, pouvez-vous nous dire comment il se fait que vous dites que cela va mal, qu'il n'y a rien qui se fait au Québec alors que lorsqu'on lit les journaux, quand même, certains journaux ou

certaines journalistes disent que c'est le Québec qui s'est sorti le mieux de la crise économique? C'est au Québec qu'il y a eu ou qu'il y aura, pour 1984, également le plus d'investissements dans le secteur privé et vous continuez à dire que cela va mal, que le fardeau fiscal des Québécois est tel que nous sommes les plus taxés en Amérique du Nord.

Évidemment, M. Bourassa est parti sur une envolée que tout le monde connaît en disant que c'était vrai, qu'on était les plus endettés, que le déficit du Québec était le plus élevé de toutes les provinces du Canada, qu'on payait le plus d'impôts et qu'il n'y avait pas assez d'efforts de mis pour aider l'entreprise privée. J'étais un peu surpris. D'un autre côté, depuis huit ans, j'ai appris également à connaître un peu ce qu'est la politique. Je me suis un peu consolé parce que j'ai dit: C'est du pareil au même.

Par contre, ce que M. Bourassa a oublié de dire ou ne veut pas dire, ce que les représentants du Parti libéral qui sont ici en cette Chambre ne veulent pas dire et ce dont ils ne veulent surtout pas se souvenir, c'est que lorsqu'ils ont quitté le pouvoir, lorsque le pouvoir leur a été enlevé démocratiquement par la population en 1976, c'est que, d'abord, M. Bourassa ou le Parti libéral avait laissé au peuple québécois un déficit de 5 000 000 000 \$ au moins dans les fonds de retraite du gouvernement. Pour expliquer ou pour faire comprendre aux gens exactement, d'où provenait le déficit qu'il nous a laissé, voici. Comme employeur, le gouvernement du Québec doit payer sa part au fonds de retraite des employés de l'État. M. Bourassa, le gouvernement libéral, au lieu de verser sa part dans un fonds spécial pour les régimes de retraite, utilisait ce même fonds pour s'administrer. Quand on est arrivé au pouvoir en 1976, je le répète, au-delà de 5 000 000 000 \$ manquaient dans ce fonds et n'avaient pas été versés par le gouvernement du Québec. Depuis ce temps, pour essayer de compenser ou rembourser ce manque de fonds, on débourse au moins 1 000 000 000 \$ par année et plus, seulement pour rembourser ce qu'ils n'ont pas payé dans leur temps. Les libéraux d'en face n'en font jamais mention quand ils parlent de leur bonne administration.

Également au niveau des commissions scolaires, le Parti libéral du Québec avait aussi laissé un trou, un déficit de 500 000 000 \$ qui n'apparaissait nulle part. On ne s'en vantait pas. C'étaient nos amies les commissions scolaires. Il fallait bien les traiter. Il fallait continuer ainsi. Nous avons été obligés de rectifier aussi ce tir.

Dans le domaine hospitalier, je dirai malheureusement que très peu de gens se souviennent de quelle façon coutumière cela fonctionnait. Dans tout le réseau des affaires sociales, il y avait un budget qui était alloué

à chaque établissement et si, à la fin, au milieu ou aux trois-quarts il lui manquait des fonds, les autorités hospitalières s'en allaient à la banque pour emprunter sans l'autorisation du gouvernement et le gouvernement était obligé de rembourser. C'est comme si vous donniez votre portefeuille, si vous donniez votre numéro de compte de banque en disant: M. le député d'Arthabaska, allez-y. Quand vous manquez d'argent, mon compte de banque est là, servez-vous. C'était exactement la même chose. C'est ce que les libéraux n'ont pas corrigé. Au contraire. Ils perpétuaient cet état de choses d'année en année sans le changer.

Quand on parle du fardeau fiscal des Québécois et du fait qu'au Québec, nous sommes les plus endettés et les plus taxés, c'est vrai que nous payons cher d'impôts au Québec, mais si on regarde quand même le fardeau fiscal des Québécois sous le régime du Parti libéral - la dernière année, en 1976 - le fardeau fiscal des Québécois était de 20% plus élevé au Québec qu'en Ontario. Sous le régime du Parti québécois, le fardeau fiscal des Québécois est d'environ 11% plus élevé que celui de l'Ontario. Donc, nous avons gagné neuf points. Le fardeau fiscal des Québécois est moins élevé de neuf points que sous le régime du Parti libéral. Mais, évidemment, il faut continuer à dire que cela va mal, qu'il n'y a aucun effort de fait, que le gouvernement du Parti québécois est composé de gens qui ne savent pas administrer, qui ne font rien pour l'entreprise et qu'ils ne font rien pour l'industrie. Il faut toujours... Les gens d'en face ont le don de rapetisser et de diminuer les Québécois.

Je vais revenir sur un point qui m'a toujours intéressé particulièrement, savoir l'agriculture. Dernièrement, le député de Maskinongé qui parlait ici - il faisait toutes sortes de discours, comme on le connaît - faisait un peu des gorges chaudes parce qu'il y a eu 123 faillites chez les agriculteurs au Québec. 123 faillites, c'est vrai et j'admets que 123 faillites dans le domaine agricole, c'est beaucoup trop. Une seule est même trop. Mais si on compare cela à d'autres secteurs industriels et commerciaux, on peut se réjouir du fait que les agriculteurs se sont pris en main, qu'ils sont fiers de leur profession et s'en sont quand même mieux sortis que n'importe qui.

Je sais qu'il se fait actuellement une vérification, mais il y a seulement 23 faillites qui sont enregistrées à l'Office du crédit agricole du Québec. J'aimerais ici sensibiliser un peu l'Opposition dans le sens que, dans le système qu'on vit actuellement, il faudrait que les gens d'en face comprennent que nous n'avons pas seulement un gouvernement. Nous avons deux gouvernements. Nous sommes obligés de fonctionner dans un système fédéraliste que vous

défendez à mort en faisant tort au peuple québécois de vouloir devenir souverain et de vouloir s'administrer lui-même. Vous devriez savoir que l'autre gouvernement a aussi des responsabilités dans le domaine agricole comme dans toutes les activités économiques, sociales et culturelles. Pourquoi, mesdames et messieurs de l'Opposition, de temps en temps, ne dénoncez-vous pas les taux d'intérêt de la Société fédérale du crédit agricole qui ont augmenté jusqu'à 17%? Actuellement, ils sont d'environ 16%, 16,25% pendant que les taux d'intérêt de l'Office du crédit agricole du Québec sont d'environ 9%.

Je n'ai pas les réponses sur le chiffre des 100 autres faillites dont on a parlé, mais d'où proviennent ces faillites? Est-ce que ce sont des faillites provenant de la Société du crédit agricole? Est-ce qu'elles proviennent d'institutions financières privées? Je ne peux vous répondre. Mais je peux vous dire qu'il y en a 23 qui proviennent de l'Office du crédit agricole. Si le gouvernement fédéral, puisque vous y croyez beaucoup, avait fait autant d'efforts que le gouvernement du Québec pour essayer d'aider l'agriculture, il est fort probable que le nombre de faillites serait moindre au Québec actuellement.

Il y a eu aussi le discours du député de Richmond. Comme il est le président de la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, j'ai trouvé ce discours un petit peu déplacé. Il s'est servi des propos qui ont été tenus ou des mémoires qui ont été présentés à la dernière commission parlementaire pour entendre les ex-grévistes de la faim de Saint-Cyrille, pour en tirer un peu les conclusions. Quant au poste de président de la commission, je pense que tout le monde connaît les réserves que j'avais avant de donner mon accord à ce qu'il soit nommé président de la commission. Je pense donc que, par les gestes qu'il pose, mes réserves sont un peu justifiées. Étant donné que la commission parlementaire n'a pas tiré de conclusion, le député de Richmond, en tirant lui-même ses conclusions, continue de laisser entendre que l'Office du crédit agricole est plus ou moins bien administré, que l'Office du crédit agricole a incité des agriculteurs à s'en aller dans des productions qu'ils ne voulaient pas. Le député de Richmond laisse sous-entendre que l'Office du crédit agricole a forcé les agriculteurs à faire des investissements beaucoup plus élevés qu'ils le voulaient.

Je dirais que les propos tenus par le député de Richmond de même que par le député de Maskinongé, qui a également tenu des propos semblables, dont je prenais connaissance dans le journal *Le Soleil* de vendredi, prouvent qu'il ne faut pas connaître le domaine agricole pour parler ainsi. J'aurais préféré de beaucoup que ces personnes attendent au moins les conclusions ou les discussions que nous aurons en

commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation pour savoir exactement où sont les faiblesses de l'Office du crédit agricole au Québec. Est-ce qu'il y a eu un laisser-aller ou non? Mais avant de discréditer un dirigeant d'un office ou d'une régie ou un fonctionnaire du Québec, il me semble qu'il aurait été sage de leur part d'attendre d'en tirer ensemble les conclusions et d'en discuter entre nous.
(15 h 20)

Encore là, on s'est plu à élabousser le président de l'Office du crédit agricole, un organisme gouvernemental. On savait très bien qu'on élaboussait non seulement l'individu lui-même mais, par ce biais, le gouvernement du Québec. On essayait de discréditer ainsi le gouvernement du Québec, ce que je déplore énormément des gens d'en face prétendument objectifs.

Le député de Richmond a donné deux exemples: On a forcé des gens à aller vers la production du porc et celle du sirop d'érable d'une façon aveugle, d'une façon désordonnée. Je veux le référer à un article paru dans le journal *La feuille d'érable*, un journal régional de chez nous, du mardi 23 octobre. Je vous dirai que la Coopérative des producteurs de sucre d'érable de Plessisville faisait un appel en date du 23 octobre, lors de son assemblée générale, un appel de coopération entre ses membres: Il faudra entre 8 000 000 et 10 000 000 de livres de sirop d'érable l'an prochain pour suffire au marché que la coopérative a découvert aux États-Unis et dans l'ensemble du Canada.

Voyons l'article: Il faut que la production du sirop d'érable, pour l'année 1985 ou le printemps 1985 qui s'en vient, soit doublée pour répondre à la demande. Quand le député de Richmond affirme que le gouvernement a induit les agriculteurs en erreur, les a forcés d'aller vers certaines productions, il devrait au moins avoir la décence de s'informer des faits exacts. Ce n'est pas moi qui le dis, on peut lire: De 8 000 000 à 10 000 000 de livres de sirop d'érable devront être produites l'an prochain, au Québec, afin de répondre à la demande.

Juste en passant, ces 8 000 000 à 10 000 000 de livres correspondent à peu près à 50%... Quand on lit l'article, on constate que les producteurs de sirop d'érable devront diminuer d'au moins 50% leurs propres ventes privées, leurs propres débouchés afin de compenser la demande.

Quand on sait que les ventes du sirop d'érable se chiffrent à 12 200 000 \$ pour des profits de 685 000 \$, il me semble que c'est une production qui a fait sa place et qui prouve que le gouvernement a eu raison d'orienter les agriculteurs, de les inviter à investir dans la production du sirop d'érable.

J'ai entendu les gens d'en face décrier l'agriculture, dire que ça va mal mais qu'eux ont la solution à tous les problèmes. La

population du Québec se souviendra sans doute des manifestations des agriculteurs, il y a environ neuf ans jour pour jour ou à peu près, dans la même semaine. Que s'est-il passé en 1975-1976 dans le secteur agricole? Tout le monde se souviendra malheureusement que c'était plus payant de tuer les veaux à la naissance que d'être obligé de payer pour vendre ces mêmes veaux lors d'encans publics. Je l'ai vécu moi-même en tant que producteur et c'était réellement déplorable de voir qu'au Québec, on était obligé de tuer les veaux, les porcs, la volaille, de se débarrasser des oeufs, de creuser d'immenses trous pour les enterrer, faute de débouchés.

À cette période, j'étais un militant ardent au niveau de l'Union des producteurs agricoles. Nous sommes venus rencontrer le premier ministre, M. Robert Bourassa, ici même, à Québec, au Concorde. La réponse que nous avons eue était à peu près celle-ci: M. Bourassa se foutait de l'agriculture comme il se foutait des années quarante. En conclusion, à la suite des pressions et des démarches qui ont été faites, est survenu un accord spécifiant que le gouvernement du Québec, le gouvernement de Robert Bourassa verserait en compensation aux agriculteurs - et seulement aux producteurs laitiers - environ 20 000 000 \$ pour les pertes encourues, une somme qui n'a jamais été déboursée par le Parti libéral du Québec. On n'avait rien prévu pour les producteurs de porc, pour les producteurs de volaille, pour les producteurs de boeuf et combien d'autres. Ce n'était pas grave, on avait apaisé le feu et les agriculteurs, vu l'hiver qui venait, ont été obligés de remiser leur tracteur, leur charrue et tout leur équipement et d'attendre le changement de gouvernement. C'est ce qu'on avait appelé la "colère verte" d'alors.

Qui était au pouvoir, encore une fois? Le Parti libéral du Québec avec, en tête, Robert Bourassa. Pour ceux et celles qui sont plus jeunes et qui ne s'en souviennent pas, il faudrait peut-être que je prenne la peine de vous le montrer car il y a des gens qui ne connaissent pas Robert Bourassa. À partir d'une caricature récente, en date du 25 octobre, c'est ceci, M. Bourassa. Il n'est pas en Chambre, on est donc obligé de vous le montrer par des caricatures. Dans le journal *Le Droit* d'Ottawa, on dit: "Le nouveau, l'ancien, le nouvel ancien, l'ancien et le nouveau chef du Parti libéral." Cela me fait un peu penser à l'Ancien et au Nouveau Testament. Pour moi, M. Bourassa se prend pour un testament aujourd'hui.

Donc, qui était là? C'était M. Bourassa qui disait qu'il se foutait de l'agriculture comme de l'an quarante. Aujourd'hui, il nous revient...

M. Mailloux: C'est faux, ça!

M. Baril (Arthabaska): M. le député de Charlevoix, prouvez-moi que c'est faux, avec toutes les conséquences qu'il y a eu. Quand on regarde les chiffres, quand Robert Bourassa, quand le Parti libéral du Québec est arrivé au pouvoir en 1970, la production agricole au Québec, au niveau de l'autosuffisance, était d'environ 60%. M. le député de Charlevoix, vous étiez au pouvoir et, en 1976, lorsque les Québécois ont décidé qu'ils en avaient assez de vous, l'autosuffisance au Québec était descendue à 47%, une diminution de 13% sous votre régime. Aujourd'hui, on nous dit qu'on va croire à l'agriculture! On va se faire de beaux programmes: Fiez-vous sur nous, avec le Parti libéral, ça va marcher! On va être là; on va être beaux; on va être grands et on va être forts!

Pourtant, dans un article tout récent - le 2 octobre, ce n'est pas tellement loin - lors d'une entrevue dans la région du Richelieu avec M. Bourassa, votre chef, on disait: "L'autosuffisance en agriculture, Bourassa ne veut pas en faire une priorité absolue." Imaginez-vous! Pendant ce temps, il se défend de vouloir défendre l'agriculture. Pourquoi n'en ferait-il pas une priorité absolue? Parce que, pour lui, l'autosuffisance rejoint l'idéologie politique du Parti québécois. Défendre aujourd'hui les intérêts du Québec; essayer de s'autosuffire et de se nourrir soi-même... Je ne veux pas dire qu'on va commencer demain matin à produire des bananes mais, si on réussissait à produire plus de céréales, plus de produits et de fruits au Québec, on serait capable d'en échanger avec les autres et c'est ça, l'autosuffisance du Québec. Le gouvernement libéral n'accorde pas d'importance à cela.

Le "renouveau" chef dit également: "Qui..." Est-ce que ça fait déjà 20 minutes, M. le Président?

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! S'il vous plaît!

M. Baril (Arthabaska): En terminant, M. le Président, dans un autre article, dernièrement, le chef du Parti libéral du Québec disait: "Les meilleurs amis des libéraux sont ceux qui créent des jobs." Que fait le "renouveau" chef de ceux qui trouvent ces jobs, de ceux qui travaillent à créer les jobs? Est-ce que ce sont vos ennemis? C'est la majorité des Québécois. Pensez-vous que, lorsque le Parti libéral reviendra au pouvoir, les plus faibles salariés du Québec seront encore les plus taxés et que tous les avantages possibles et imaginables seront axés sur ceux qui créent des jobs parce qu'ils sont les amis des libéraux, les firmes d'ingénieurs, les entrepreneurs généraux à qui on demande déjà de cotiser?

Je regrette beaucoup de ne pas avoir plus de temps. J'aurais aimé avoir quelques

minutes pour parler de la souveraineté du Québec, mais je me reprendrai pour que les gens connaissent exactement ma position.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Laprairie.

M. Jean-Pierre Saintonge

M. Saintonge: Merci, M. le Président. Nous en sommes donc pratiquement à la fin du débat sur le discours d'ouverture qui permet un débat privilégié d'environ 25 heures ce qui me semble peut-être, dans les circonstances présentes, un peu trop long, étant donné le mince contenu du discours d'ouverture. Il est reconnu par la plupart des personnes que le contenu même de ce discours montre très peu de mesures concrètes et rapides à brève échéance. (15 h 30)

D'ailleurs, si je me souviens bien, lors de la deuxième journée de ce débat, juste avant que mon confrère de Vaudreuil-Soulanges prenne la parole, le président de cette Chambre a fait lecture de la motion de censure présentée par le chef de l'Opposition à la fin de sa réplique sur le discours en question. Le député de Vaudreuil-Soulanges disait, au tout début de son intervention: "M. le Président (...) vous avez tout dit." Vous avez tout dit parce que cette motion dépeint d'un trait ce qu'il y avait à dire après avoir écouté un tel discours d'ouverture.

Vous me permettez, M. le Président, de lire cette motion du chef de l'Opposition: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste pour avoir livré un discours d'ouverture dépourvu de mesures nouvelles, concrètes et substantielles touchant la croissance économique et la création d'emplois permanents, et qui, par ailleurs, s'inspire d'électoratisme, voire même d'imposture en tentant de faire croire qu'il peut changer d'attitude à l'égard du fédéralisme canadien sans renier l'objectif d'indépendance qui demeure la seule raison d'être du parti dont il est issu."

En fait, cette motion voulait tout dire, évidemment, sur le contenu même du discours d'ouverture. Un discours d'ouverture, c'est quoi? C'est l'occasion pour le gouvernement de faire le bilan de ses actions, de montrer les effets de ses actions, de présenter ses objectifs, ses priorités et les perspectives d'avenir. C'est là que nous pouvons voir si le gouvernement fait preuve de réalisme et de compétence dans le choix de ses priorités et également dans sa gestion. C'est ce que nous devons examiner. Je me rends compte que, pour l'intervenant précédent, analyser le discours d'ouverture et analyser la gestion gouvernementale pour les huit années précédentes, il n'y avait rien à dire là-dessus puisqu'il a parlé de tout sauf du problème exact. On a fait référence à ce

qui se passait auparavant et à ce qui pourrait se passer à l'avenir si, évidemment, le Parti libéral prenait le pouvoir, ce qu'il tient, j'imagine, pour acquis, d'après ses propos.

Faisons donc un retour dans le temps, M. le Président, et, pour ce faire, prenons quelques points de repère. Le premier point de repère: octobre 1976, la campagne électorale juste avant l'élection qui a amené le gouvernement péquiste au pouvoir. Il y a eu un combat des chefs à CKAC-Télémedia. M. le Président, au cours de ce combat des chefs, on regroupait quatre thèmes; je n'en retiendrai qu'un seul, le thème de l'économie. Je voudrais, à ce moment-ci, citer un passage de celui qui devait éventuellement devenir premier ministre, le 15 novembre 1976: "Parce que aujourd'hui le gouvernement de M. Bourassa détient ce qu'on peut appeler la triple couronne, le plus haut taux de chômage, la plus forte hausse de taxes et le plus gros déficit budgétaire de toute l'histoire du Québec, c'est le champion toutes catégories du chômage, des taxes et du déficit. Il n'a jamais eu son égal dans le passé et, ce qui est important, il faut prier le bon Dieu qu'il n'ait jamais son égal dans l'avenir. Là aussi, on admettra que ce n'est pas excessif de dire qu'on ne peut plus continuer comme ça."

M. Lévesque, qui devait devenir premier ministre, disait qu'il y avait une absence complète de politiques de développement économique et de création d'emplois, mais, cependant, il n'amenait aucune mesure dans son discours ou dans les propos qu'il tenait sur ce qu'il ferait éventuellement étant au gouvernement. Des vœux pieux seulement à cette époque-là. S'il fallait prier le bon Dieu, comme disait M. Lévesque, pour que cela ne se reproduise pas, pour que cela continue, je dois admettre ici qu'il n'a pas prié très fort. Il aurait tout au moins pu agir. Je dirais même, M. le Président, que ce qu'il a dû faire, au lieu de prier, a été de s'adresser au diable. Pourquoi? J'y reviendrai dans quelques instants.

Une autre étape, M. le Président. Je veux simplement rappeler que, dans tous les discours d'ouverture du premier ministre du gouvernement actuel, au cours des huit dernières années, comme le rappelait si bien le chef de l'Opposition dans sa réplique, toutes les années ont été déclarées solennellement, l'une après l'autre, "l'année de l'économie". Il fallait stimuler l'économie, réduire le chômage, s'attaquer au chômage chez les jeunes. C'était en 1978 qu'on disait: Le chômage chez les jeunes est effrayant; il faut s'attaquer immédiatement à ce problème-là. On parlait de développement de l'économie, de croissance de l'investissement et de l'emploi. Cette année, on arrive finalement au but du gouvernement, lutter contre le chômage. C'est même non

seulement le but, mais cela devient l'obsession du gouvernement, la lutte contre le chômage.

Avec tout ce que le premier ministre actuel disait de la situation en 1976 - avec ses vœux pieux - à savoir qu'il avait toutes les solutions à tous les problèmes, avec la définition de ses priorités contenues dans les messages inauguraux au cours des huit dernières années, tout étant axé sur l'économie, sur la lutte contre le chômage, on aurait pu penser: Cela va être parfait, il n'y aura plus de problème. Le bon diagnostic est posé. On va corriger la situation si tel était le cas. On aurait pu penser que ce bon gouvernement ferait preuve de réalisme et de compétence.

Oubliez tout cela. La situation avec le Parti québécois depuis 1976 est pire que tout ce qu'on a jamais connu puisqu'on parlait, à cette époque, du triple championnat, de la triple couronne. Mais regardons de plus près sommairement ce qui arrive de cette triple couronne. Au niveau des déficits, le niveau d'emprunt et d'endettement du Québec a augmenté sensiblement depuis cette époque. La dette publique du Québec qui, en 1976, était de 5 000 000 000 \$, cette année, huit ans après, cette dette est maintenant rendue à 25 000 000 000 \$. Elle n'a pas doublé. Elle n'a pas triplé ni quadruplé. Elle a quintuplé. C'est le déficit du Québec. Très bon résultat. Pour la quatrième session consécutive, la présente session, le déficit annuel du gouvernement se chiffre à près de 3 200 000 000 \$. C'est devenu une coutume au Québec des déficits de 3 200 000 000 \$. Il n'y a pas de problème. Il faut rester forts.

Les hausses de taxes. Le fardeau fiscal a augmenté. Tout le monde est unanime à le reconnaître. Même le député d'Arthabaska reconnaissait tantôt que le fardeau fiscal était énorme au Québec. Je vous dirai simplement que sous le régime péquiste, depuis 1976, il y a eu 46 nouveaux impôts ou 46 augmentations d'impôts existants qui ont vu le jour. 46. Comment croire que dans une pareille situation, nos impôts pourraient baisser, notre fardeau fiscal diminuer? Ce qui est plus dramatique que cela... Nommez-en une. Je peux vous en nommer plusieurs. Celle que les gens, reconnaissent le plus, la taxe sur l'essence, entre autres, qui est un exemple. La taxe sur l'essence était comme d'autres taxes, des taxes temporaires qui devaient durer un an, deux ans. Mais ces taxes temporaires sont maintenant devenues des taxes permanentes. Elles ne sont pas abolies, elles sont continuées. Alors même que le ministre des Finances mentionnait que de telles taxes devaient être des taxes pour quelque temps seulement.

Une voix: Un autre...

Le Vice-Président (M. Rancourt): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Saintonge: Comment croire que le Québec peut devenir concurrentiel avec de tels records? On arrive au chômage. Le chômage qui est peut-être la situation la plus dramatique en ce qui concerne les Québécois, et principalement, la jeunesse du Québec. Le chef de l'Opposition mentionnait et plusieurs autres intervenants aussi du côté de l'Opposition ont mentionné certains chiffres. J'en reprendrai ici quelques-uns qui vont démontrer effectivement ce qui arrive au niveau du chômage au Québec. En 1976, le Québec avait 233 000 chômeurs. En 1983, on se retrouve avec 427 000 chômeurs. C'est une augmentation de 83%. Chez les jeunes on a passé, durant cette même période, de 113 000 à 164 000. Une augmentation de 45%. Ceci, c'est sans compter également ce qu'on appelle le chômage déguisé, c'est-à-dire ceux qui sortent du système, qui décident de tout abandonner, de ne plus chercher d'emploi et de se contenter du bien-être social purement et simplement.

Les nouveaux emplois. Pour la période de 1970 à 1976, pendant six ans, 328 000 nouveaux emplois ont été créés sous le gouvernement libéral de l'époque, le gouvernement Bourassa. De 1976 à 1983, sur une période de sept ans, 186 000 emplois ont été créés. 186 000. De ces 186 000, 162 000 à temps partiel. Il faut rester forts. De 1976 à 1983, chez les jeunes seulement, on mentionne 64 000 emplois perdus. Au Québec, présentement, 700 000 personnes sont bénéficiaires de l'aide sociale et en chômage, dont 200 000 jeunes. Ce n'est pas avec cela qu'on va rétablir un climat de confiance dans la nation et un dynamisme chez les jeunes du Québec.

On parle de reprise depuis quelque temps. Les choses reprennent vie. Le Québec recommence à vivre. Les emplois recommencent à s'offrir au Québec. Disons qu'actuellement, en comparaison avec le pire temps de la crise de fin 1981, début 1982, on se retrouve aujourd'hui par rapport à cette période avec 100 000 personnes de plus bénéficiaires du bien-être social. En fait de nouveaux emplois, évidemment, le Québec n'a pas encore réussi - et mon confrère de Notre-Dame-de-Grâce l'a démontré grâce à des tableaux explicites devant cette Chambre - le Québec n'a pas encore à reprendre ceux qu'il avait perdus lors de la chute de l'emploi survenue au moment de la crise, fin 1981 et début 1982. Aujourd'hui, le Québec n'a pas repris tous ces emplois.

(15 h 40)

En comparaison, le député de Notre-Dame-de-Grâce a clairement démontré qu'au Canada on avait réussi à atteindre le même niveau alors qu'en Ontario on avait même progressé. À ce moment-là, M. le Président, comment peut-on dire qu'il y a une reprise au Québec et que l'économie va bien? C'est la triste réalité de ce gouvernement. Le

gouvernement s'est montré irréaliste dans le choix de ses priorités et incompetent dans sa gestion. Que le gouvernement ne vienne pas dire que c'est la faute des autres. C'est un refrain qui ne prend plus, M. le Président; personne ne croit à un tel refrain aujourd'hui.

Quelle attitude le gouvernement a-t-il adoptée dans un tel cas? Quel est le message qu'il veut transmettre à la population? M. le Président, le gouvernement tente de cacher la vérité; il tente de dissimuler la réalité. Il orchestre de savantes campagnes de publicité pour dire à tout le monde que tout va bien et que tout progresse au Québec. À titre d'exemple, regardons simplement les dépenses publicitaires du gouvernement du Québec comptabilisées par la firme Media Measurement Services, une filiale du groupe Elliot Research de Toronto, Ontario, qui a calculé les dépenses publicitaires du gouvernement du Québec. Prenons la première année, 1976. Cela a coûté 6 000 000 \$. En 1977, on est descendu à 5 000 000 \$, c'est-à-dire à 4 800 000 \$. En 1978, il y a eu une progression importante, 11 409 000 \$; en 1979, 14 300 000 \$; en 1980, près de 17 000 000 \$. En 1981, 1982, 1983, on s'est stabilisé aux environs de 12 000 000 \$. C'est cela, au niveau du Québec, avec l'avènement du Parti québécois; on a doublé le montant accordé aux dépenses publicitaires du gouvernement. Pourquoi? M. le Président, jugez-le vous-même. Le gouvernement a simplement décidé de vendre sa marchandise au peuple du Québec de quelque façon que ce soit, de tenter de démontrer, de façon partisane, que ses programmes de relance donnent de bons résultats.

Par exemple, M. le Président, à grand renfort de publicité, le gouvernement annonçait, lors du dépôt du budget de mars 1983, un plan d'action qui devait permettre d'injecter 700 000 000 \$ dans l'économie. Grosse manchette! Grosse nouvelle! 700 000 000 \$ dans l'économie du Québec. Le critique financier de l'Opposition, le député de Vaudreuil-Soulanges, a estimé que ce fameux plan était en fait beaucoup plus modeste. Il représentait, en argent neuf, 160 000 000 \$ et non pas les 700 000 000 \$ annoncés. On pourrait dire que le député de Vaudreuil-Soulanges s'est trompé, mais un économiste très connu de la Presse, M. Alain Dubuc, mentionnait que, sur un total de 700 000 000 \$, on trouve en fait moins de 100 000 000 \$ de projets nouveaux qui ont un rapport quelconque avec la crise économique et la création d'emplois dans un avenir rapproché. Il rejoignait les propos de notre critique financier en disant: En gros, 160 000 000 \$ iront à des programmes de création d'emplois; 75 000 000 \$ pour les jeunes et

85 000 000 \$ pour les plus vieux, mais il n'est pas certain que ce dernier montant soit uniquement de l'argent nouveau.

La question se posait, mais on n'était pas certain, M. le Président. Pourtant, la publicité du gouvernement est bien orchestrée: 700 000 000 \$ dans la relance. Les faits sont beaucoup moins à point que cela. Ce plan de relance a été estimé par l'ensemble de la presse comme étant peu convaincant, fort modeste et, en fait, non conforme à ce qu'on voulait démontrer par une publicité orchestrée de vive façon par une espèce de rouleau compresseur qu'on voulait passer sur la population.

À la reprise de la session, à l'automne 1983, M. le Président, on disait effectivement que le gouvernement avait, cette fois-là, préparé un plan de publicité de 650 000 \$ pour annoncer les nouveaux programmes du gouvernement. Souvenons-nous du fameux programme de relance de l'automne 1983 dans lequel on consacrait 30 000 000 \$ d'argent neuf, mais en affectant 6 000 000 \$ en publicité pour l'année financière 1983-1984. Dans le courant de l'année devait s'y ajouter une somme de 310 000 000 \$ pour la période 1983-1984, mais c'est important de connaître les priorités du gouvernement. Peut-on considérer comme valable qu'un gouvernement dépense 6 000 000 \$ sur un plan initial de 30 000 000 \$, auquel on ajoute 310 000 000 \$? Pour un total d'environ 350 000 000 \$, on dépense 6 000 000 \$ en publicité. Cela continue. L'offensive du Parti québécois, continue toujours.

On écrivait même dans un récent article du Devoir, le 17 juillet 1984: "L'offensive d'automne du gouvernement Lévesque: des dépenses de 5 000 000 \$ à 7 000 000 \$ en publicité pour la relance économique." Si on regarde attentivement l'article, on voit les 5 000 000 \$ déjà budgétisés au niveau des crédits. On dépense ces 5 000 000 \$. On va même jusqu'à 5 400 000 \$ et on peut ajouter dans différents autres programmes jusqu'à 3 000 000 \$, ce qui pourrait porter, en fait, l'offensive de publicité du gouvernement pour l'automne jusqu'au printemps prochain à près de 8 400 000 \$. C'est quand même faramineux pour des programmes qui, la plupart du temps, ont amené des mesures temporaires, pour des programmes qu'on n'a même pas annoncés, qui ne représentent même pas des mesures concrètes à présenter à la population et pour lesquels on propose quoi, au niveau de la relance de l'emploi? Des symposiums à être tenus à plus ou moins brève échéance.

Motion de censure

Je conclurai donc mon intervention, M. le Président, par la motion de blâme

suivante; puisque le gouvernement ne mérite plus la confiance de la population du Québec, puisque ses priorités sont mal définies et son agir est mal fondé: "Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement et son chef péquiste pour son irréalisme quant au choix de ses priorités et son incompétence dans sa gestion des programmes publics." Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre délégué au Tourisme et député de Lafontaine.

M. Marcel Léger

M. Léger: M. le Président, permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est offerte en réponse au discours d'ouverture pour parler un peu de ma vision du tourisme au Québec.

Je pense qu'on peut dire que le tourisme est devenu un phénomène économique de première importance et ce, même pour une économie aussi avancée et diversifiée que celle du Québec. Lorsque des vacanciers ou des congressistes ontariens, américains, européens ou même orientaux viennent séjourner cinq ou six jours au Québec, a-t-on idée de la petite fortune que chacun d'eux dépense chez nous, en bonne partie pour se loger et se nourrir, mais aussi pour se déplacer, se divertir et magasiner un peu? Sait-on qu'ils viennent au Québec par centaines de milliers par année et que, par conséquent, ils laissent des centaines de millions de dollars dans notre réseau d'hôtellerie et de terrains de camping, dans nos restaurants, nos bars, nos centres de ski, nos commerces de souvenirs, nos grands magasins et nos petites boutiques, etc? Est-ce qu'on s'arrête pour songer à tout le personnel que ces entreprises québécoises doivent embaucher pour servir ces visiteurs, donc, aux très nombreux emplois qui sont ainsi créés?

En fait, la venue au Québec de tous les touristes étrangers constitue une exportation de services qui fait entrer de l'argent au Québec au même titre que nos exportations de papier journal, de vêtements ou de véhicules motorisés. J'aimerais toutefois ajouter ici que la venue de touristes étrangers chez nous s'avère même proportionnellement plus rentable pour le Québec que la vente à l'étranger de plusieurs produits industriels en terme de revenus générés et d'emplois créés. Ceci s'explique par le fait que pour bien des produits industriels que nous exportons, la valeur ajoutée au Québec est plus ou moins importante à cause trop souvent de l'utilisation des matières premières et des composantes fabriquées à l'extérieur du Québec, alors que la majeure partie de l'argent qui entre chez nous par le

truchement des touristes correspond à des services produits par des Québécois à part entière. Voilà pourquoi, devant cet impact économique important, la mission du ministre délégué au Tourisme peut se définir aisément. Il s'agit essentiellement de tout mettre en oeuvre pour que le plus grand nombre possible de touristes étrangers viennent au Québec et aussi pour que le plus grand nombre possible de Québécois prennent leurs vacances au Québec.
(15 h 50)

Je voudrais, d'autre part, attirer votre attention sur un aspect particulier du tourisme, c'est-à-dire celui qui est en relation avec la priorité que le gouvernement du Québec s'est donnée, soit la création d'emplois chez les jeunes. Il faut, en effet, noter que l'expansion du tourisme au Québec est en mesure de contribuer très significativement à la création d'emplois chez les jeunes parce que, justement, les entreprises qui fournissent les services de tourisme ont tendance à employer beaucoup plus de jeunes que toute autre entreprise. C'est donc dire que si le volume d'activités touristiques augmentait spécialement au Québec, il s'en suivrait également la création de nombreux emplois pour les jeunes. Le gouvernement, d'ailleurs, a augmenté énormément depuis quelques années les ressources affectées au développement et à la promotion du tourisme au cours des récentes années et, déjà, les résultats commencent à se faire sentir.

Avant de vous faire part des grandes orientations que je veux donner à l'action gouvernementale en matière de tourisme et de développement touristique, permettez-moi de vous parler brièvement des principes qui formeront la toile de fond des interventions que nous voulons mettre de l'avant. D'abord, je crois fermement que c'est l'entreprise privée et non le gouvernement qui constitue le moteur de l'activité touristique au Québec. C'est d'abord et avant tout l'initiative des intervenants du milieu touristique qui assurera l'expansion du tourisme au Québec. Mais ils ont besoin de l'appui gouvernemental pour leur permettre d'atteindre le maximum de résultats.

C'est donc dans cet esprit que j'ai entrepris de rencontrer chacun des principaux représentants des intervenants touristiques, tant au niveau des associations touristiques régionales que des associations sectorielles d'entreprises touristiques, et je suis depuis un mois à leur écoute pour qu'ils me fassent part tout autant des problèmes auxquels ils font face que des projets qu'ils envisagent. D'ailleurs, je me suis déjà rendu compte jusqu'ici de la nécessité de prendre rapidement certaines mesures pour corriger certaines lacunes. En effet, il arrive souvent que des entreprises éprouvent des problèmes qu'elles nous soumettent mais vis-à-vis

desquels nous ne pouvons répondre rapidement et avec suffisamment d'efficacité. Par exemple, tel entrepreneur dans le domaine touristique a de la difficulté à remplir un formulaire de crédit touristique; tel autre est aux prises avec des normes de sécurité du ministère de l'Habitation; un autre ne sait pas chez qui aller pour soumettre tel ou tel autre problème ou telle ou telle demande d'expansion qu'il envisage. Il se demande si c'est pleinement justifié et comment y donner suite.

Je pense que nous avons besoin, au ministère du Tourisme, d'une véritable structure d'accueil pour que les entrepreneurs aux prises avec ce genre de problèmes techniques puissent avoir une réponse immédiate ou, du moins, avoir immédiatement une réponse partielle à un problème qui peut être plus profond. J'ai donc résolu de remédier à cette situation à très brève échéance.

Un autre sujet qui me préoccupe, c'est le renouvellement éventuel de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique. Il s'agit d'une question très importante qui met en cause non seulement une bonne partie des fonds requis pour le développement de nos attraits touristiques, mais aussi la nécessaire coordination entre les deux gouvernements aux fins d'éviter le gaspillage, les chevauchements et la dispersion.

Comme ministre responsable de la coordination des actions du gouvernement du Québec en matière de développement touristique, j'entends bien, en étroite collaboration avec mon collègue, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, participer au processus de négociation du renouvellement de l'entente avec les autorités fédérales.

Je vous parlerai maintenant de quelques points sur lesquels je me propose de travailler au cours des prochains mois. D'abord, dès hier, j'ai participé, avec le ministre du Revenu, à une première réunion d'un comité d'action chargé d'examiner la situation de l'industrie touristique au Québec et le statut des employés de ce secteur. Ce comité avait été créé par le ministre du Revenu qui, à la lueur des problèmes dans le domaine touristique, avait vu que cela allait plus loin que les dossiers touchant uniquement le ministère du Revenu. Dès la nomination du ministre du Tourisme, il s'est hâté de me contacter pour que je puisse prendre la responsabilité de ce comité qu'il avait lui-même déjà commencé à former. Ce comité a été placé sous la présidence de M. Jean Pelletier, directeur général du Centre d'études sur le tourisme du Québec, entouré de huit représentants d'associations

d'employeurs, soit l'Association des hôteliers, l'Association des restaurateurs ainsi que celles touchant le domaine des bars, du

transport, etc., de même que huit représentants d'associations d'employés ou d'organismes syndicaux.

Ce comité verra à me faire rapport, à la fin de ses études, des problèmes concrets qui sont vécus actuellement. Je pense que c'est le meilleur moyen pour un ministre du Tourisme d'avoir, au départ, l'opinion de ceux qui vivent les problèmes quotidiens.

Il est également dans mes intentions de remettre bientôt sur pied un conseil de tourisme et de lui donner un caractère nettement représentatif du milieu touristique. Par l'entrée en scène d'un ministère du Tourisme, cela devrait entraîner l'élargissement du mandat et, par conséquent, du rôle des associations touristiques régionales et des offices de congrès et du tourisme ainsi qu'un accroissement de leurs moyens d'action. Ce sont eux qui font et vivent le tourisme dans chacune des régions. J'espère qu'ils pourront devenir des partenaires et des conseillers privilégiés des municipalités régionales de comté en ce qui concerne le développement touristique des régions.

Enfin, je vais travailler à mieux arrimer nos deux grands pôles touristiques que sont Montréal et Québec aux diverses autres régions du Québec. Ces deux pôles majeurs constituent nos grosses locomotives qui attirent au Québec la majorité des touristes étrangers. Je pense qu'en développant, pour chacune des 18 régions du Québec, une image de marque correspondant à l'aspect spécifique de chacune de ces 18 régions, nous pourrions, en faisant la promotion des produits touristiques qui les différencient d'une région à l'autre, intégrer aux deux pôles que sont Montréal et Québec l'ensemble des régions pour former un réseau touristique attrayant, pour que les gens qui viennent d'ailleurs puissent aussi passer des journées supplémentaires dans des régions typiquement québécoises et accueillantes.

Vous constaterez que je m'engage à ne ménager aucun effort afin d'atteindre rapidement un objectif, celui d'attirer le plus de touristes étrangers au Québec et de persuader le plus de Québécois à prendre leurs vacances au Québec.

J'aimerais, à l'occasion de ce discours d'ouverture, commenter un autre aspect important touchant la question nationale. S'il y a actuellement un débat auquel chacun des Québécois devrait être intéressé, c'est l'avenir du Québec. Pour moi, il est important de participer à cette réflexion. J'en suis à l'étape de la réflexion; jusqu'à présent, je n'ai pas de décision à annoncer. Je pense qu'afin d'améliorer le débat, beaucoup de personnes devront présenter leurs réflexions sur la situation du Québec. C'est pour moi une question de continuité, plus encore de fidélité à moi-même, à mes électeurs de Lafontaine, à mon parti et au

peuple auquel j'appartiens, le peuple québécois.

La raison d'être du Parti québécois est la survie du peuple québécois, de son identité spécifique et historique, de ses conditions d'existence. Depuis l'origine du parti, nous avons toujours eu deux convictions interreliées qu'on a pu traduire ainsi: la souveraineté du Québec et la social-démocratie.

La question nationale des Québécois est une question structurelle et non pas une question conjoncturelle. C'est dans ce contexte que la question nationale a toujours été abordée par le Parti québécois. Le lent et patient examen de la situation politique du Québec nous a peu à peu conduit à la conviction que la structure politique canadienne jouait à long terme contre les intérêts collectifs des Québécois et que seule une réforme substantielle, fondamentale du fédéralisme canadien pouvait changer les choses.

Il y a donc deux éléments clés importants: D'abord, nous formons, Québécois, un peuple original, qui a son histoire, ses institutions, son territoire, un peuple qui a des droits à l'existence et qui a droit au contrôle de son propre destin, de son propre devenir politique. Le deuxième élément est qu'il faut changer la situation canadienne. La solution du changement peut porter plusieurs noms: l'indépendance, souveraineté-association, état associé, fédéralisme renouvelé. Théoriquement, il peut y avoir une dizaine de solutions. Chacune a ses avantages et chacune a ses inconvénients. Il faut bien comprendre, M. le Président, que notre existence, comme peuple, sera toujours difficile et fragile.
(16 heures)

Quant à moi, la seule solution que j'entrevois, c'est la souveraineté politique des Québécois. Chose certaine, toutefois, le fédéralisme canadien actuel nous est néfaste et il faut le changer. La structure canadienne, avec son pouvoir central fort et uniformisant, nous marginalise progressivement et rend toujours plus difficile notre développement comme peuple aux plans économique, social, politique et culturel.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une question conjoncturelle, mais structurelle. Or, la réforme constitutionnelle du dernier régime libéral a accentué cette situation en durcissant les attitudes de l'appareil central, en augmentant les juridictions du gouvernement fédéral au détriment des provinces et en augmentant les contraintes qu'elles exercent sur les provinces. En ce sens, la situation actuelle est pire qu'en 1980.

La raison d'être du Parti québécois est, à long terme, la modification du système actuel et la mise en place de changements

structurels à l'organisation du Canada actuel. Si le Parti québécois devait abandonner cet objectif, il devrait se saborder comme parti. Nous devons nous dire à nous-mêmes et dire aux citoyens du Québec que nous estimons toujours que cette structure actuelle canadienne joue contre le Québec et que cette contradiction est structurelle. En conséquence, à long terme, il faut envisager d'autres solutions. Je pense que c'est notre idéal et l'objectif ultime que nous poursuivons.

Il y a cependant aussi, en plus du problème structurel, un problème conjoncturel. L'analyse de la structure actuelle à elle seule pourrait nous enfermer dans le dogmatisme et l'idéologie. La politique, c'est l'art du possible dans le temps réel. Or, dans la situation actuelle, il faut tenir compte des facteurs de la conjoncture actuelle.

Le référendum de 1980, il faut l'admettre, a été perdu. Quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne, le fait est là. Cela ne veut pas dire que la porte est fermée à tout jamais, au contraire, mais qu'à ce moment de son histoire - le moment du référendum - le peuple a préféré ne pas faire le saut. Or, depuis le référendum, la situation politique canadienne a changé. Les libéraux ont été, au fédéral, les partisans de la politique du pire. Ils ont agi comme nos ennemis acharnés et ils ont structurellement attaqué le Québec. Il est urgent de réparer les pots cassés et de sauver les meubles dans l'immédiat. À moyen terme, il est possible que la représentativité plus grande du gouvernement conservateur, par rapport à la réalité canadienne, l'amène à concevoir autrement la gestion quotidienne du gouvernement fédéral et de son énorme pouvoir de dépenser. C'est largement optimiste, il est vrai, mais ce n'est pas impossible en soi. En ce sens, il importe de bien gérer le présent en gardant constamment l'avenir ouvert.

La crise économique a fait des ravages considérables. Dans ce contexte, les gens voient moins les causes profondes et ont tendance à revenir à des préoccupations plus proches de la vie quotidienne. La politique laisse maintenant peut-être la place à des enjeux apparemment plus modestes, mais essentiels. La question du fédéralisme paraît alors lointaine par rapport aux défis réels du chômage de la jeunesse et de la révolution technologique. En essayant de faire face loyalement à ces problèmes, nous avons l'occasion d'aider nos concitoyens et concitoyennes et de modifier le poids du fédéralisme ou, au contraire, d'en montrer les effets contraignants pour la société québécoise.

Le Parti québécois se doit de penser d'abord à l'intérêt du peuple du Québec. Le 20 mai 1980, 40% des Québécois - dont 50%

étaient des Franco-québécois - ont appuyé le projet que le Parti québécois proposait; 60% ont appuyé le régime fédéraliste du Parti libéral. Il est arrivé, depuis ce temps, deux dates: le 13 avril 1981, donc après le référendum, après les 60% et 40%, les Québécois ont réélu un gouvernement souverainiste mais, le 4 septembre 1984, ils ont rejeté le fédéralisme des libéraux à qui ils avaient fait confiance lors du référendum, parce que les libéraux avaient trompé les Québécois.

Actuellement, M. le Président, les deux gouvernements doivent se parler, négocier. Il y a, d'un côté, un gouvernement provincial indépendantiste et, de l'autre côté, un gouvernement conservateur fédéraliste. Quel beau défi, mais quel grand risque pour les conservateurs et quel beau défi et quel grand risque pour un parti indépendantiste comme le Parti québécois au gouvernement du Québec! Quel défi pour un Parti conservateur de décentraliser et de donner davantage de juridiction au Québec, mais quel risque aussi pour le Parti conservateur de savoir jusqu'où les Québécois vont vouloir des pouvoirs! Mais quel beau défi pour le gouvernement du Parti québécois d'obtenir du gouvernement fédéral des retombées pour les Québécois, mais quel risque de penser que, peut-être, les Québécois en auraient assez à un moment donné!

C'est une réflexion importante, M. le Président. Ce qui compte d'abord pour les deux gouvernements, un gouvernement indépendantiste et un gouvernement fédéraliste, c'est de s'assurer que l'objectif premier, c'est le mieux-être des Québécois, et je n'accepte pas qu'on traite un gouvernement indépendantiste de fédéraliste parce qu'il va parler à un gouvernement fédéral. On n'aurait pas l'audace de dire qu'un gouvernement fédéral qui accorderait des juridictions aux provinces deviendrait un gouvernement indépendantiste. Je pense que c'est normal que les deux gouvernements qui ont une vision différente de l'avenir doivent concevoir des solutions, dans l'immédiat, pour les Québécois. Où donc les Québécois vont-ils s'arrêter dans leurs revendications? Jusqu'à la souveraineté ou avant? C'est au peuple de décider. Quant à moi, je demeure convaincu que la solution idéale et finale pour le peuple du Québec, c'est la souveraineté du Québec, parce que c'est un choix que les Québécois doivent faire à cause de leur fierté, à cause de leur dignité et à cause de leur liberté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le député de Sainte-Marie.

M. Guy Bisailon

M. Bisailon: M. le Président, le premier ministre nous indiquait, dans le

message inaugural qu'il livrait à cette Chambre, que c'était probablement le dernier auquel nous assistions avant la tenue d'un prochain scrutin. Quant à moi, c'est certainement la dernière fois, la dernière occasion, en cette Chambre, que j'ai la possibilité de réagir sur un programme de gouvernement. Je dois vous indiquer que je suis resté un peu sur mon appétit. Je suis resté sur mon appétit d'autant plus qu'on m'en avait tellement promis dans le message inaugural qui a précédé celui-ci.

On ne peut pas traiter du message inaugural de cette année sans revenir à ce que le premier ministre nous disait déjà, le 23 mars 1983. Souvenez-vous, M. le Président, de cette envolée de départ du message inaugural du 23 mars 1983. Je cite le premier ministre: "11 suffit, je crois, d'avoir l'oeil et l'esprit ouverts pour voir qu'aujourd'hui nous sommes clairement au début d'un temps nouveau, au sens plein de l'expression. La chanson qui est si souvent annonciatrice l'affirmait déjà à sa façon il y a quelques années, mais la crise n'avait pas encore dessillé les yeux. C'est toujours après coup d'ailleurs que les poètes finissent par avoir raison."

C'était-y pas beau ça, M. le Président! C'était le texte d'ouverture d'il y a deux ans. On nous annonçait des temps nouveaux et, après, on se demandait ce qu'on nous annoncerait cette année. Vous souvenez-vous, M. le Président, de la réaction autour du premier ministre lorsqu'il nous parlait de ce temps nouveau? Et ça frissonnait. Et ça susurrail. Et ça roucoulait. Un petit peu plus, on les entendait chanter. On nous avait déjà annoncé, un peu avant le temps nouveau, toute une série de mesures de relance économique et, deux ans après, on s'en vient changer exactement cela.

Dans ce même discours du 23 mars 1983, le premier ministre ajoutait un peu plus loin: "Il nous faut donc au minimum parler maintenant de Changement avec un grand "C" et procéder à une révision substantielle de nos concepts, de nos habitudes et de nos comportements individuels et collectifs. C'est pourquoi l'Assemblée nationale sera appelée d'abord et avant tout, au cours de cette session, à parler changement, à agir changement aussi. Le gouvernement souhaite que l'ensemble de la population participe comme jamais à ce débat..." Et voilà, voilà, voilà, toute la partie de la participation et de la concertation.

(16 h 10)

Qu'est-ce qui est resté du 23 mars 1983? Le discours de cette année. Le discours de cette année se situe carrément à l'opposé de celui-ci alors que près de 50% des mesures qui nous étaient annoncées n'ont pas encore donné de rendement ou ne nous ont même pas été présentées. Dans le

message de cette année, le seul changement auquel on a pu assister depuis le 23 mars 1983, nous amène à la conclusion que plus ça change, plus c'est pareil parce qu'on nous a servi exactement les mêmes données que celles qu'on nous avait servies il y a deux ans.

Le changement qu'on nous avait tant promis n'est pas arrivé. Ceux qu'on nous annonce maintenant, est-ce qu'on peut y croire? L'essentiel de tout ce qui nous a été livré, finalement, bien peu de chose par le premier ministre. Pour l'essentiel, cela revient à cette seule question qu'on puisse se poser. Ce serait beau. Ce serait agréable. Ce serait une bonne affaire. Mais si c'était vrai: Le gros problème de ce message inaugural, c'est qu'il ne peut pas, à cause du passé, avoir la moindre crédibilité. Il faut cependant reconnaître au premier ministre du Québec un immense talent. Il faut rendre hommage à cette immense possibilité qu'il a de faire applaudir des gens à des choses tout à fait opposées à ce pourquoi ils applaudissaient deux ans avant parce que, quand ça roucoulait, que ça susurrail, que ça se trémoussait, ils ont applaudi aussi le premier ministre qui leur promettait des temps nouveaux, qui leur disait: On entre dans le Changement grand "C" à Vitesse grand "V". On entre là-dedans. Ils applaudissaient cela. Ils ont applaudi ce message qui était un message essentiellement centriste, techniquement bâti au centre. Il y en a qui voudraient que... Il y en a d'autres qui voudraient que... Mais nous autres, ça va être là. Ils ont applaudi cela. À quatre fois, pendant le message, ils ont applaudi exactement le contraire de ce pourquoi ils applaudissaient il y a deux ans.

Cela prend du talent. Il y a peu d'hommes politiques, peu de femmes politiques capables de réussir ce tour de force, de faire applaudir des gens en leur donnant l'illusion qu'ils sont sincères chaque fois et qui n'ont pas vu que c'était le contraire et qui n'ont pas compris que la social-démocratie, comme cela existe dans leur programme, ce n'est plus ça et que la souveraineté politique comme ça existe dans leur programme, ce n'est plus ça non plus. En tout cas, on en reparlera.

Cela prend du talent. Ce qui a changé essentiellement, la couleur. Des livres blancs qu'on nous promettait blancs qui vont devenir verts. Des espaces verts dont on nous avait promis de nous occuper. Maintenant, on va s'occuper des espaces bleus. Le langage du premier ministre, on en conviendra, devient de plus en plus coloré. Eux qui voient la vie en rose. Et puis le livre blanc du ministre des Finances qui doit être beige à force d'attendre sur les tablettes qu'on nous le présente. Tout ce que le premier ministre nous a annoncé, c'était dans le fond, au plan législatif, des vieux devoirs

qu'on a recommencés. Des devoirs mal faits qu'on va nous représenter. On n'a pas plus l'assurance qu'ils seront mieux faits. La loi sur l'éducation, la loi sur les pourboires, on va corriger d'autres petites lois qu'on nous avait présentées, on va corriger les effets négatifs. On va éviter de faire des vagues. On va nous représenter la loi sur les lésions professionnelles, mais là on n'a pas l'air, le diable, de savoir plus où on s'en va avec le nouveau projet déposé. 75 amendements ou 100? 125 ou 150? Têt-ben que oui, têt-ben que non. On ne le sait pas. Le pire, c'est que j'ai cru me rendre compte aujourd'hui que même le ministre a l'air de ne pas le savoir.

Cela ne répond pas à nos attentes. Ce qu'on veut, ce n'est pas la lune aujourd'hui sur notre bureau. Ce qu'on veut, c'est des affaires claires, précises, simples, qui répondent à nos besoins et à nos demandes. C'est ça qu'on veut. On veut avoir du monde qui sait où il va. Ils n'en demandent pas beaucoup les Québécois et les Québécoises. Ils demandent juste cette petite assurance-là. Ils sont tannés des discours de gens qui se renvoient la balle et qui disent: C'est votre faute. C'est vrai, on n'en a peut-être pas fait beaucoup, mais, regardez, on en a fait un peu plus que vous autres vous n'aviez pas fait et qu'on vous reprochait que vous n'aviez pas fait. Cela ne donne rien à personne sur son bureau, ça. Cela ne donne rien à personne en termes d'emplois. Cela ne donne rien à personne en termes de nourriture sur la table. Ce n'est pas cela que les gens attendent.

On a donc été bernés par ce genre de discours prometteur, sans rien de concret par la suite pour l'épauler. Les couleurs ont changé. M. le Président, finalement, tout ce qui nous reste, c'est de vous livrer les impressions qu'on garde après avoir écouté le premier ministre. J'ai essayé de regarder cela le plus honnêtement possible. Cela m'a rappelé des jeux qu'on jouait pendant notre enfance. Je veux essayer de vous expliquer, M. le Président, comment j'ai ressenti le message inaugural du premier ministre avec ces jeux. Vous souvenez-vous, M. le Président, du jeu de l'âne? On plaçait un grand papier sur le mur avec un âne sans queue. On nous bandait les yeux et on nous faisait pirouetter un peu. Là, on devait accrocher la queue à la bonne place. Le genre de mesures proposées et le genre de discours que j'entends de la part des ministériels depuis le début me font penser à cela. On leur met un bandeau sur les yeux. On leur fait faire un tour. On leur donne trois ou quatre statistiques et deux ou trois thèmes. On leur dit: Arrangez-vous pour dire que M. Bourassa devrait être là. Dites-leur qu'on a fait un peu mieux qu'eux pendant le temps qu'on a été là. Ne dites pas qu'on a bien fait, dites qu'on a fait mieux. On les

lance là-dedans, sauf que le problème, c'est que ces gens mélangent les chiffres et les phrases et que, pour un problème idéologique, on nous donne une solution économique et que, pour une solution économique, on nous parle d'un problème idéologique. C'est cela la question; c'est le jeu de, l'âne, M. le Président.

Jean qui rit et Jean qui pleure, vous souvenez-vous de ce petit jeu? Il y a deux discours. Cela part de la tête et cela s'en va jusqu'en bas. On pourrait prendre des exemples concrets. La veille du message inaugural, le député de Duplessis, à grand renfort de conférence de presse, nous disait quoi? Il nous disait qu'il était en maudit - il faisait cela dans sa région - d'une décision du gouvernement. J'ai écouté l'entrevue. Il disait même: Ce gouvernement péquiste - avec tout le mépris que cela suppose - n'a pas répondu aux intérêts de ma circonscription. Jamais plus je ne remettrai les pieds à l'Assemblée nationale. Jamais plus je n'irai perdre mon temps là-bas, pour tenir le quorum, disait-il. Le lendemain, il était assis ici. Le surlendemain, il a fallu une question de l'Opposition pour qu'il puisse en glisser une additionnelle et questionner son ministre. Un discours dans le comté et une autre attitude au Parlement! Jean qui rit et Jean qui pleure! Cela a d'ailleurs l'air que le slogan électoral dans Duplessis est déjà trouvé pour la prochaine élection: "Dans Duplessis, avec Denis, nous fermons ou gagnons."

On ne peut rien lui reprocher, M. le Président, il ne fait en cela que suivre l'exemple, celui qui lui est donné de bien haut. Vous souvenez-vous, M. le Président, que le premier ministre du Québec, le 23 mars 1983 - il avait eu le temps d'y penser, ce n'était pas seulement le lendemain du référendum ni sous le coup de l'émotion; cela devait être réfléchi le 23 mars 1983 - disait: Ce que nous dirons de la question nationale, c'est que la voie de la lucidité et du réalisme passe par l'indépendance, que c'est elle, pour nous comme pour tant d'autres peuples, le moteur et le garant du progrès individuel et collectif. C'était ce qu'il disait le 23 mars 1983.

Cette année, dans le fond, le premier ministre a montré qu'il était un politicien à l'affût de tout ce qui peut servir à s'en sortir et il nous a livré un message un peu différent, disons "un peu beaucoup", si on veut bien me pardonner cette expression. Cela ne fait l'affaire de personne. Lorsque j'observe ce qui se passe, ce que je trouve le plus dommageable dans tout ce qui se déroule actuellement, c'est qu'on est en train de faire perdre le goût de la politique et le sens de l'État aux Québécois et aux Québécoises. L'exemple qu'on donne n'est pas un exemple profitable et ne répond en rien aux attentes des Québécois et des

Québécoises.

Je veux quand même mettre en garde un bon nombre de mes anciens collègues. Avant de faire cette mise en garde, je ne peux pas faire autrement que de vous conter un petit fait qui m'est arrivé ici. Il y a deux ans, à peine un mois après avoir démissionné comme membre de l'aile parlementaire du Parti québécois, je faisais une intervention en cette Chambre dans laquelle je critiquais assez sévèrement le gouvernement. J'ai reçu un petit papier d'un de mes anciens collègues dans lequel il me disait: - les membres de l'Opposition avaient applaudi à ma critique du gouvernement - Comment se sent-on quand on se fait applaudir par des libéraux? (16 h 20)

Cet après-midi, deux ans après, je lui ai retourné un petit papier pendant la période des questions, après que le député de Jean-Talon eut questionné le ministre de la Justice. J'ai appelé cela "juste retour des choses" et j'ai demandé au député de Châteauguay: "Comment se sent-on quand les purs du Parti québécois se font défendre par les libéraux dans leur option fondamentale?" Il me semble que c'est un juste retour des choses. Cela en valait-il le coup de mettre autant d'énergie, autant d'efforts et d'impliquer autant de militants pour en revenir exactement à l'endroit où on se trouvait? Si la solution est aussi simple et si elle réside dans la négociation, pourquoi a-t-on fait tout ce chemin pour en arriver à quelque chose d'aussi simple? Pourquoi aurait-on perdu autant de temps? Je voudrais mettre en garde mes anciens collègues contre ce qu'ils ont fait dans le passé.

On s'est dit cela en 1970 et en 1973, qu'il fallait mettre la pédale douce pour pouvoir prendre le pouvoir, et on s'est dit: Quand on sera au pouvoir, on le fera. Là, ils sont à la veille de le perdre. Ils sentent qu'ils vont le perdre et ils pensent qu'ils vont le conserver en reprenant la même stratégie et la même tactique. L'essentiel de ce que le premier ministre a dit aux membres du Parti québécois, c'est: Dépêchez-vous donc de faire un vrai parti d'indépendantistes! C'est ce qu'il leur a dit. C'est la gageure qu'il a prise et comme il procède toujours, selon son habitude, il a dit: Je vais attendre, je vais voir. S'il ne s'en forme pas, on va renouveler cela de l'intérieur. On va travailler cela tranquillement et tout ce débat... Parce qu'ils n'en ont pas parlé en Chambre. Cela a été un discours économique. La question nationale, ils font cela à l'extérieur, pas en Chambre, mais il a dit: Il va en ressortir quelque chose et on rebâtira. Le premier ministre va laisser le ministre de la Science et de la Technologie faire un autre texte et, pendant ce temps, il va faire la stratégie et le plan d'action.

Au moment même où cela se passe, je

regarde du côté de l'Opposition et je m'attends qu'il se passe autre chose. Je me dis: À partir du moment où un gouvernement ne nous propose plus rien, quand on veut faire la démonstration qu'on veut être le prochain gouvernement, il faudrait peut-être que nous propositions quelque chose aussi. Et je n'ai pas cela non plus de la part de l'Opposition. Je trouve que ce n'est pas plus sérieux pour les Québécois et les Québécoises qui cherchent une solution de rechange. En tout cas, je trouve que l'Opposition perd son temps quand elle essaie de défendre les purs du Parti québécois. Laissez-les faire. Ils ont enduré cela pendant huit ans. Ils sont bien capables d'endurer cela encore un an. Ils ont mis un "X" là-dessus pendant trop longtemps pour ne pas mettre encore un "X" là-dessus pour quelques mois.

Quand vous essayez, vous du Parti libéral, d'inciter les membres du Parti québécois à se prononcer, vous ne répondez pas au rôle que vous avez comme Opposition. Vous devriez plutôt faire ce que le Parti québécois a cessé de faire. Vous devriez plutôt faire ce que le gouvernement a cessé de faire par sa profession de foi au nouveau gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec s'est lié les mains à une négociation qui va peut-être réussir, mais qui ne réussira peut-être pas. Si elle ne réussit pas, on n'a pas les moyens de faire autre chose que d'attendre une élection.

Le gouvernement du Québec s'est lié les mains par cette position qu'il vient de prendre. Il me semble que le parti de l'Opposition pourrait au moins démontrer que, sur un certain nombre de dossiers conjoncturels, factuels, il y a des propositions, des positions qu'on doit tenir. Je trouve que c'est ce qu'attendent les Québécois. Ils n'attendent pas des grandes mesures et des grandes stratégies. Ils s'attendent, quand on leur dit qu'on va lutter contre le chômage, qu'on aura des mesures concrètes à proposer. Ils savent bien aujourd'hui que, quand on ne leur en propose pas, ce n'est pas vrai qu'on veut lutter contre le chômage. Ils s'attendent, quand on leur parle d'emplois pour les jeunes, que ce soit des emplois vraiment permanents et qu'on ne leur fera pas ramasser seulement quelques morceaux de bois mort sur le bord des lacs et des rivières. Ils se disent que ce n'est peut-être pas nécessairement de l'emploi permanent. Ils s'attendent qu'on réponde clairement, simplement, tranquillement, calmement, mais avec franchise et avec simplicité, aux questions qu'ils posent et aux besoins qu'ils expriment.

On ne fait même pas cela avec nos enfants. On est rendu que le Parti québécois fait tout en son pouvoir pour ressembler au Parti libéral. Je l'ai dit il y a deux semaines en commission parlementaire, il semble bien qu'au plan électoral, il n'y a quasiment plus

de différence entre les partis politiques au Québec, comme il n'y en avait pas plus avant. Je trouve que ce n'est pas correct. Je trouve qu'il y a un certain nombre de différences. Elles résident dans les hommes et dans les femmes qui les composent. Qu'on arrête de relier à des idéologies qui, de toute façon, sont mises de côté par les partis politiques et qu'on réponde aux vraies questions du monde.

Vous comme individus, vous comme personnes responsables qu'on a élues, qu'est-ce que vous nous proposez comme solution? Si vous n'en avez pas, faites comme vous faisiez avant: venez nous écouter. Nous, on va vous les donner.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le whip du gouvernement.

M. Brassard: Il y a une entente, M. le Président...

M. O'Gallagher: M. le Président...

Le Vice-Président (M. Jolivet): Oh: Excusez-moi! S'il y a une entente, je vais la respecter.

Je suis obligé de donner la parole au député de Robert Baldwin.

M. John O'Gallagher

M. O'Gallagher: Merci, M. le Président. C'est la responsabilité fondamentale d'un gouvernement de fournir à la nouvelle génération tous les moyens éducatifs nécessaires pour qu'elle soit bien préparée pour prendre place dans la société adulte.

Au Québec, nous sommes, depuis plusieurs années, bien équipés en système d'éducation bien qu'il y ait toujours lieu de songer à l'améliorer. Mais on peut malheureusement constater, comme l'a fait le député d'Argenteuil la semaine dernière, que ce gouvernement a réussi depuis son élection à affaiblir le système et à démoraliser tous ceux qui oeuvrent à l'intérieur de celui-ci.

Nous avons tout de même fait un rattrapage extraordinaire en peu de temps, vis-à-vis des provinces du Canada. Le système s'occupe des enfants de 5 ans jusqu'à 25 ans. Les gouvernements successifs ont très bien fait cela. Mais c'est aussi la responsabilité du gouvernement de donner à sa jeunesse la chance d'utiliser ses connaissances et ses talents dans la société adulte. Ce qui est important, c'est de prendre sa place armé de connaissances techniques et inspiré de buts honorables

envers cette société qui est, en fait, le monde entier.

C'est là que je ne suis pas d'accord avec le présent gouvernement. Ce gouvernement n'a pas pris ses responsabilités envers la jeunesse à cet égard. Pas du tout. D'abord, le gouvernement du PQ n'a pas, par ses actions, fourni des buts honorables du point de vue de l'ouverture sur le monde et il n'a pas du tout préparé de place pour ces jeunes de notre société d'aujourd'hui. La critique principale que j'ai à formuler à l'endroit du gouvernement, c'est une critique sérieuse dans le sens qu'il a complètement négligé la responsabilité de fournir le "leadership" politique et la vision nécessaire pour préparer une place pour notre jeunesse dans la société moderne.

(16 h 30)

Principalement à cause de sa priorité no 1, l'indépendance du Québec, ce gouvernement a réussi à diviser les Québécois à un point tel qu'il a gâté l'avenir d'une génération de jeunes Québécois. Au lieu de fournir le leadership politique nécessaire, au lieu de réunir tous les éléments divers de notre société, toutes les classes, tous les peuples, les entrepreneurs comme les travailleurs, afin de créer un climat propice à la stimulation de la croissance économique de notre province et de notre pays, le Canada, le gouvernement a gaspillé huit ans et l'avenir de milliers de jeunes dans l'aventure illusoire et irréaliste de l'indépendance du Québec, aventure dont les Québécois ne veulent pas.

Je me rappelle très bien de l'année 1977 gaspillée sur la loi 101 et la loi 1. On avait déjà une loi qui visait les mêmes buts, une loi plus juste, qui n'était pas vindicative envers une partie de la population. Le gouvernement était-il préoccupé par la jeunesse à ce moment-là? Non, c'était un jeu vicieux afin de promouvoir l'animosité linguistique en vue du référendum prochain. Les seuls jeunes qui ont été affectés par cette loi et de façon négative sont des centaines de jeunes Québécois anglophones qui se sont vu refuser de l'emploi et qui ont été obligés de quitter la province. Depuis ce temps, heureusement, beaucoup de ces mesures injustes ont été rejetées par la Cour suprême du Canada.

Les quatre années qui ont suivi, soit 1978, 1979, 1980 et 1981, ont vu se dérouler des débats futiles sur le référendum et sur la constitution. Quel leadership avez-vous donné à nos jeunes, messieurs du gouvernement? Pendant cette triste période, les jeunes ont été les spectateurs impuissants d'une distorsion de notre histoire. Des députés péquistes se sont surpassés en lançant de la boue sur leurs concitoyens et cela, dans le passé comme dans le présent. Qu'avez-vous accompli durant cette période pour notre jeunesse? Toute une génération a

été mobilisée à croire que l'indépendance constituerait l'accomplissement de tous leurs désirs tant sociaux qu'économiques. Quelle perte de temps!

Depuis 1981, ce gouvernement, encore en raison de sa priorité no 1, l'indépendance, a tout simplement manqué de voir venir la récession brutale que nous, comme tout le Canada, avons subie pendant ce temps. Aveuglé par son option d'indépendance, le gouvernement a négligé de prévoir cette récession et à cause de cela, nous avons souffert plus du chômage que d'autres provinces. Le gouvernement, par ses actions nationalistes à outrance, en plus de gaspiller nos ressources financières, a aussi réussi à chasser de notre territoire des centaines de compagnies ainsi que des milliers d'emplois. Le résultat de tout cela est, premièrement, que nous avons le plus haut taux de taxation de tout le Canada; deuxièmement, nous souffrons de coupures brutales des services à la population et surtout dans les hôpitaux; troisièmement, nous avons un déficit accumulé record: 25 000 000 000 \$ sur une période de huit ans. De 5 000 000 000 \$ que Bourassa nous a laissés, nous nous retrouvons à 25 000 000 000 \$ aujourd'hui; quatrièmement, un taux de chômage inacceptable, surtout chez les jeunes.

Le discours inaugural du premier ministre n'a pas donné beaucoup d'espoir à cette jeunesse pour un avenir meilleur. Les paroles sont faciles, les promesses sont aussi faciles, mais la jeunesse vous juge sur vos actions. Vous parlez d'ouverture sur le monde, mais vous pratiquez l'isolement. Vous parlez de relations avec le monde et de l'avenir des exportations mais, par vos actions et vos paroles à l'extérieur du pays, vous nous faites honte. Pour ne mentionner que les incidents internationaux, rappelons les suivants: au Jura, notre premier ministre a accusé les personnes âgées d'avoir saboté le référendum; en Italie le premier ministre a répété les paroles prononcées en privé par le président de l'Italie; il y a eu la question de l'Angleterre et de l'Argentine à Québec cet été, où le premier ministre s'est dit en faveur de la libération des îles Malouines et, tout dernièrement, au Japon, le premier ministre a comparé le cas du Québec au cas des Palestiniens qui vivent en Israël.

Non, M. le Président, les jeunes du Québec ne croient plus en ce gouvernement qui est grandement responsable du déficit de 25 000 000 000 \$. Quel héritage pour les jeunes d'aujourd'hui et de demain! Il va falloir qu'on paie, mais comment payer quand on n'a pas d'emploi? Et pendant que vous vous préoccupez des débats référendaires et constitutionnels depuis déjà huit ans, vous n'avez même pas vu l'arrivée du virage technologique. Encore là, la jeunesse paie la note.

On a au-delà de 80 000 jeunes de

moins de 24 ans en chômage; chez les moins de 30 ans, on en a 70 000. Quant aux moins de 30 ans bénéficiaires de l'aide sociale, il y en a au-delà de 114 000 qui sont aptes au travail. C'est un véritable désastre. On voit à tous les jours des jeunes diplômés de nos écoles techniques comme de nos universités - diplômés qui ont coûté très cher en sacrifices à leurs parents comme à eux et à l'État, surtout - dans l'obligation de travailler comme journaliers ou serveurs de table dans les hôtels et les restaurants. Ce n'est pas acceptable dans une société moderne. Il y a même des centaines de jeunes qui se voient refuser l'admission à nos facultés de médecine, comme si le Québec et le tiers monde n'avaient plus besoin de médecins. Comme société relativement riche sur la planète, n'avons-nous pas une responsabilité envers le tiers monde dans ce domaine?

Dans nos métiers de la construction, à plusieurs reprises, le député de Portneuf et l'ancien député de Mégantic-Compton ont fait des interventions concernant le blocage de l'admission des jeunes à ces métiers. Aucune action du gouvernement! Cette réglementation excessive a souvent été déplorée par les jeunes eux-mêmes, lors du sommet québécois sur la jeunesse, et par les 1500 jeunes libéraux réunis lors du congrès de la commission jeunesse du Parti libéral du Québec au mois d'août 1984. Le chef de notre formation politique, M. Robert Bourassa, lors de notre conseil des députés tenu à Rivière-du-Loup le mois dernier, a réclamé, entre autres mesures d'assouplissement, un rajustement du ratio apprentis-travailleur afin de redonner aux jeunes la place qui leur a été refusée dans cette industrie. Encore aucune action de la part du gouvernement péquiste sauf que la semaine dernière, à la suite des questions du député de Portneuf, le ministre du Travail a promis des changements à cet effet pour le mois de décembre. Les promesses électorales, comme la mise en veilleuse de l'indépendance, sont à l'honneur ces jours-ci.

Mr. President, our youth has lost all confidence in the Parti québécois. All public opinion polls confirm that fact. The inaugural address also confirms that fact because the Prime Minister has again avoided any mention of independence or sovereignty-association, going as far as to propose a new period of cooperation with Ottawa. The old adage is still true, Mr. President. You can fool some of the people some of the time, but after eight years you cannot fool them all the time and you cannot fool our very impatient and talented youth.
(16 h 40)

What this province needs is a new political leadership, a new political vision; not a vision that is based upon the past, but a vision based upon the future. A leadership

that can redefine new honourable and realistic goals for our society and our youth; a leadership that is determined to influence better relations between labour and management. This Government has refused that responsibility, choosing to play off one against the other for short-term political gain. A real leadership that will unite all the diverse elements of our society to make this a better province and a better Canada.

That leadership, Mr. President, will be provided by a new Liberal Government under Robert Bourassa, and the sooner the better. In the world today, our youth has achieved for beyond our fondest expectations. You only have to think of Marc Garneau, our man in space. We have only to think of the numerous Québec medal winners in the last Olympics and those who participated, those who tried out for the Olympic Games. These were all winners at the last Olympics. These young people are Canadian heroes, Mr. President, not just Québec heroes. Their exploits are the result of the efforts of all our Québec and Canadian institutions. This type of exploit demonstrates very well that our youth are true Quebecers as well as Canadians, and they wish to remain so.

Les marchés mondiaux comme les sports internationaux sont ouverts à notre jeunesse, mais, comme dans le sport, pour gagner, cela prend un effort de tous les ordres de gouvernement, provincial ou fédéral, une véritable coopération.

En terminant, M. le Président, je peux dire que la population dénonce et dénoncera aux prochaines élections ce pseudo-virage fédéral proposé par le premier ministre dans son discours inaugural, et cela presse. Merci.

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le whip du gouvernement.

M. Jacques Brassard

M. Brassard: Merci, M. le Président. Depuis le début de ce débat, nous assistons au bon vieux scénario classique. Cela fait huit ans que j'observe ce phénomène, cette espèce de film western dans lequel le méchant, en l'occurrence le gouvernement, est cloué au pilori, mis en charpie par l'Opposition, crucifié sur la place publique par le bon, en l'occurrence l'Opposition. C'est la même chose. Cela se déroule ainsi depuis huit ans, depuis que je suis en cette Chambre.

Pendant des heures, donc, à l'occasion de ce discours d'ouverture, nous avons vu les libéraux, les rouges, faire le procès du gouvernement du Parti québécois. On en a eu encore un exemple par celui qui m'a précédé. Je voudrais me permettre, pendant 20 minutes - c'est le temps qui m'est imparti - quelques remarques, quelques observations sur le comportement du Parti

libéral du Québec, sur le comportement de l'Opposition. Je pense que j'en ai bien le droit puisqu'ils ont passé des heures à attaquer sans répit le gouvernement du Parti québécois.

Je commencerai par la description que je considère réaliste - sévère, mais réaliste - que fait de l'Opposition libérale l'une de leurs anciennes collègues, Mme Solange Chaput-Rolland, ex-députée libérale de Prévost, que nous avons tous connue en cette Chambre, et qui, dans le Devoir du 26 octobre, décrivait ainsi l'Opposition libérale: "L'image désolante qu'ils nous offrent est si affligeante qu'ils finiront par décourager leurs meilleurs amis de voter pour eux quand le temps viendra. Les mêmes mots, injures, ripostes, blagues et méchancetés, pour ne pas écrire grossièrement, fusent de leurs banquettes." Plus loin, elle écrit ceci, toujours à propos du Parti libéral: "Une équipe qui piétine dans la répétition des mêmes discours, qui n'a pas jusqu'ici fait valoir une seule idée importante et audacieuse sur la place du Québec dans le Canada lavé au bleu." Elle ajoute: "Les libéraux du Québec dorment tranquilles, complètement rassurés sur leur avenir politique. Pourquoi, dès lors, se donner le mal de redorer leur blason, de s'efforcer de prononcer quelques phrases originales, de faire valoir des idées audacieuses et susceptibles de galvaniser notre population?"

C'est la description qu'en faisait, récemment, une de leurs anciennes collègues, Mme Solange Chaput-Rolland. On conviendra que ce n'est pas une description très tendre, très gentille. Mais force nous est de reconnaître qu'il s'agit là tout simplement de la vérité, d'une description réaliste. Mme Solange Chaput-Rolland décrit bien la réalité car en face de nous, quand on regarde et quand on observe l'Opposition libérale du Québec, la constatation que nous faisons, c'est que nous avons, en face de nous, le vide complet en toute matière, le vide complet en toute chose.

Pascal disait - on se souvient de cette phrase célèbre - devant l'univers: "Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie". Moi devant les libéraux, devant l'Opposition, je suis plutôt enclin à dire: "Le vide absolu de cette coalition d'intérêts me donne le vertige" parce que c'est normal, le vide, ça donne le vertige. Mme Solange Chaput-Rolland a bien raison. Derrière l'écran des mots, derrière les tirades, les envolées oratoires, derrière cette espèce d'enflure verbale que nous observons de l'autre côté, il n'y a strictement rien. C'est le vide. C'est désolant, comme elle le dit. C'est affligeant. Ce n'est pas particulièrement stimulant non plus pour nous.

Je voudrais donner deux exemples, deux manifestations de ce terrible vide, de ce vertigineux vide. D'abord, leur comportement

à l'égard du problème des jeunes, problème crucial, problème préoccupant, inquiétant.

De notre côté, depuis deux ou trois ans, on tente, tant bien que mal, avec les moyens du bord, avec des ressources limitées, de mettre en place des mesures concrètes, des politiques, des programmes pour enrayer les maux qui frappent notre jeunesse et, en particulier, l'un des plus terribles, le chômage. Je dois dire que nous sommes bien conscients qu'il reste beaucoup à faire. Nous sommes bien conscients du caractère incomplet, du caractère insuffisant de notre série de mesures concernant la jeunesse. On le sait. Je le dis: "On en est bien conscient". C'est pourquoi d'ailleurs notre intention, exprimée dans le discours d'ouverture, est d'ajouter de nouvelles politiques, d'ajouter de nouveaux programmes relativement à la jeunesse. Nous souhaiterions que le Parti libéral du Québec, que l'Opposition, tout en soulignant le caractère insuffisant, le caractère incomplet de ce que nous avons fait, de notre politique de la jeunesse, ce qui est tout à fait normal pour une Opposition, nous souhaiterions, dis-je, que le Parti libéral du Québec exprime des idées neuves à ce sujet, propose des mesures inédites, dégage des pistes nouvelles concernant la jeunesse. Malheureusement, non.

C'est le vide total qui apparaît devant nous à ce sujet. Le vide enrobé dans les lamentations plus ou moins larmoyantes, par exemple, sur la jeunesse, du député de Jonquière, ou la fausse indignation du député de Jean-Talon, ou les jérémiades plus ou moins démagogiques du député de Marquette. Leurs apitoiements, à ce sujet, ne trompent personne. Ils n'ont rien à dire sur le sujet. C'est le vide.

Deuxième exemple, les relations fédérales-provinciales.
(16 h 50)

Avons-nous entendu à satiété, jusqu'à en faire une indigestion quant à nous, mon collègue d'Arthabaska, qui est ici en cette Chambre aussi comme moi depuis huit ans, ou mon collègue de Limoilou, avons-nous assez entendu venant d'en face le discours suivant s'adressant à nous, nous pointant du doigt: Vous êtes incapables de vous entendre avec le fédéral. Vous ne voulez pas vous entendre avec Ottawa. Vous cherchez la chicane. Vous voulez la chicane. Vous cultivez, vous entretenez la chicane. Vous attisez la chicane. Vous êtes des chicaniers. Vous êtes des querelleurs. C'était le discours qu'on entendait et qu'on a entendu je ne sais combien de fois venant d'en face. Vous recherchez, nous disaient-ils, l'affrontement stérile, l'affrontement inutile avec Ottawa. Ils le savaient par coeur ce couplet, M. le Président. Ils le répétaient sans arrêt, de façon impeccable. Il n'était pas nécessaire pour les chercheurs, lorsqu'il s'agissait de

faire un discours là-dessus, de leur préparer des notes. Ils connaissaient la chanson par coeur. Tout le monde pouvait, de l'autre côté, au moindre mouvement et à la moindre action du gouvernement, entonner, pendant vingt minutes, le couplet sur la mauvaise foi du gouvernement péquiste, incapable de bonne entente et amoureux de la chicane.

Voici qu'à la suite de certains changements sur lesquels je n'insisterai pas, qu'à la suite d'une certaine ouverture résultant du changement du 4 septembre, les chicanes cessent, que certains dossiers précis, litigieux se règlent. Je pense en particulier au dossier de la loterie...

Une voix: Pétrumont.

M. Brassard: ...au dossier de Pétrumont. Voici également que des ententes et des relations moins conflictuelles deviennent possibles dans la situation actuelle. Qu'entend-on de l'autre côté? Qu'entend-on du côté du Parti libéral du Québec? Des encouragements? Des félicitations, après nous avoir chanté la ritournelle dont je vous parlais tantôt pendant huit ans? Non, pas du tout, au contraire, c'est la même chanson qu'on entend sur la mauvaise foi, sur l'hypocrisie des péquistes. La situation change; elle évolue; la conjoncture se modifie; le discours des rouges ne change pas. Lorsqu'il y avait affrontement, lorsqu'il y avait conflit, c'était parce que nous étions de mauvaise foi. Maintenant que les ententes deviennent possibles, qu'il y a même des règlements sur certains dossiers, c'est également parce que nous sommes de mauvaise foi. Allez donc comprendre quelque chose à un pareil discours! Allez donc comprendre quelque chose dans tout cela, sinon que le vide libéral en matière de relations fédérales-provinciales est, au fond, plus comique, plus grotesque qu'effrayant! Ce sont là deux exemples sur le vide absolu, total que nous avons en face de nous en toute matière et en toute chose.

On comprendra alors notre attitude, quant à nous du Parti québécois, en cette Assemblée que, devant cette Opposition inconsistante et radoteuse, disons-le, on se prend, nous de notre côté, à souhaiter ardemment le retour à l'Assemblée nationale de leur chef, M. Robert Bourassa, parce qu'ils ont un chef, M. le Président. Vous ne le saviez peut-être pas, ils ont un chef.

Une voix: Il s'appelle comment?

M. Brassard: Les libéraux ont un chef qui s'appelle M. Bourassa, qui a gouverné le Québec de 1970 à 1976. Ils l'ont repris. Les libéraux ont un chef.

Une voix: Qui.

M. Brassard: Pour le moment, depuis un an maintenant, il vit dans ce que j'appellerais les catacombes libérales, ce qui, vous l'admettez avec moi, M. le Président, n'exige pas beaucoup de courage. De temps en temps, je l'admets, avec une témérité admirable, il se produit dans un banquet de chambre de commerce.

Une voix: Ses amis.

M. Brassard: Parfois, avec une bravoure que je qualifierais d'insensée, mais tout de même d'héroïque, il fait une incursion chez les cégepiens et chez les étudiants. Mais nous souhaiterions, nous, de notre côté, qu'il vienne participer aux débats fondamentaux qui vont se dérouler en cette Assemblée. Qui sait? peut-être, que cette venue aura pour effet de relever le niveau de qualité de nos débats. Tout est possible. Pourquoi M. Bourassa ne vient-il pas nous trouver, M. le Président, lui qui nous dit que des militants l'appellent Rocky III, comme le rappelait récemment M. le ministre des Finances alors qu'il se compare plutôt à Churchill? Pourquoi ne vient-il pas nous trouver en cette Chambre? Est-ce parce qu'il veut, comme il le dit, refaire l'unité du parti? Allons donc! L'unité du parti, elle me semble bien solide de l'autre côté, avec le ciment que constitue la soif et le goût du pouvoir. Le Parti libéral me semble extraordinairement uni. Il n'y a pas d'unité à refaire de ce côté-là. Pour organiser le parti? Un chef de parti n'a pas à accomplir cette tâche. Il y a des personnes dans un parti qui sont capables d'accomplir cette tâche. J'en vois un devant moi, le député de Charlesbourg, qui a une réputation de grand organisateur. Il peut le faire. Ce n'est pas à M. Bourassa de faire cela.

Une voix: Il pourrait donner son comté à son chef.

M. Brassard: M. le Président, je vais vous donner la réponse, vous dire pourquoi M. Bourassa ne vient pas nous trouver en cette Chambre. Elle est très simple. Elle est très claire. Elle est très visible aussi. Elle crève les yeux. M. Bourassa a peur. Rocky III a la frousse.

Des voix: Ah! Ah!

M. Brassard: Churchill a la trouille. Rocky III est un poltron qui fuit le ring et Churchill est un lâche qui se terre dans sa cave. C'est cela, la réalité. La réalité, c'est que M. Bourassa a peur. Il a peur des débats. Il en a d'ailleurs refusé deux avec le ministre des Finances et il en a même refusé un avec le député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, M. Baril. En venant ici, il a peur qu'on passe au crible de la critique ses

lieux communs, ses clichés et les généralités qu'il promène un peu partout au Québec. Il a peur d'être obligé, en venant ici, de se commettre sur des sujets importants.

Il a peur, M. le Président. C'est la raison de son absence en cette Chambre. Alors, il se contente de s'exhiber dans des dîners-bénéfices partisans ou de faire le jers devant des auditoires complaisants et gagnés d'avance. Il a peur. Il a peur qu'on lui rappelle, en venant dans cette Chambre, son passé de mauvais gestionnaire, le déficit olympique qu'on paie encore, le coût de la Baie James qui a triplé sous son mandat, sous son gouvernement, qui est passé de 5 000 000 000 \$ à 15 000 000 000 \$. Il a peur qu'on lui rappelle sa caisse électorale garnie on sait comment, par les souscriptions d'entrepreneurs ayant souventefois des contrats sans soumissions et dont on connaît au moins l'origine de 750 000 \$. Il a peur qu'on lui rappelle la fermeture de ITT à Port-Cartier. Je le voyais récemment venir dans la région et claironner partout qu'on aurait dû exiger plus de garanties de la part d'Alcan. Lors du renouvellement des baux sur la rivière Pérlbonca, cela m'a fait rire. Vraiment en matière de garantie, ce n'est certainement pas M. Bourassa qui peut nous faire la leçon, parce que quelle garantie a-t-il obtenue de ITT à Port-Cartier qui est maintenant fermée complètement? Il n'y a pas un seul travailleur qui est dans l'usine. L'usine est fermée et condamnée. Il a peur en venant ici qu'on lui rappelle aussi le mauvais contrat qu'il a signé sur l'exploitation des mines de fer du Nord et qui est en grande partie responsable de la fermeture de Gagnon. Il a peur de venir en cette Chambre pour discuter de tout cela, pour apparaître ce qu'il était à l'époque, un mauvais gestionnaire. Il a peur. Il a peur d'être tenu, en venant ici, de donner des explications et des clarifications sur son étrange position constitutionnelle qu'on retrouve dans un document qu'il a déposé devant la commission Macdonald et dont je voudrais vous citer une phrase: "Il serait probablement possible - c'est M. Bourassa qui parle devant la commission - de s'entendre dans le contexte de "give and take" d'une négociation sur certaines précisions et consolidations des pouvoirs d'Ottawa relatifs à l'économie en échange de précisions et de consolidations équivalentes des pouvoirs du Québec touchant, entre autres, l'éducation, l'immigration, les droits civils et la culture dans son sens large." Une position inquiétante, puisque l'on voit là M. Bourassa réduire, en quelque sorte, le peuple québécois à sa dimension culturelle et minimiser les fondements économiques d'une nation et d'un peuple. C'est une position inquiétante. En tout cas, on aimerait avoir des explications, des précisions ou des clarifications sur une telle position s'il était là devant nous, mais

il a peur, sans aucun doute, d'en donner.
(17 heures)

M. Bourassa ne vient pas ici parce qu'il a peur. Il a peur d'être obligé de nous dire ce qu'il va faire de plus que ce qu'on fait actuellement pour vendre les surplus d'électricité ici et à l'étranger. Nous avons fait, quant à nous, des progrès étonnants en matière de vente aux États-Unis. Nous vendons actuellement plus de 500 000 000 \$ d'électricité aux États-Unis. En 1988, ce sera 1 500 000 000 \$. Lui, il prétend qu'il peut faire mieux. Eh bien! On voudrait savoir comment. Quelles sont les mesures, quels sont les moyens qu'il entend mettre de l'avant pour faire mieux? Pour le moment, ce qu'il nous dit à ce sujet n'est pas très convaincant. Il essaie de faire croire au monde que des contrats de vente d'énergie ferme se négocient en prenant le petit déjeuner et en mangeant des "toasts" avec Rockefeller. C'est plus compliqué que cela.

Il me paraît très clair que M. Bourassa ne vient pas parmi nous parce qu'il a peur. Il a la frousse, il a la trouille. Il aurait à s'expliquer, il aurait à donner des précisions, il aurait à prendre position, il aurait à indiquer des moyens et des mesures qu'il entend prendre, ce dont il est incapable. Conclusion: Il reste dans le paysage. Il se terre dans les officines libérales.

Notre chef, quant à nous, en conclusion, le chef du Parti québécois, le chef du gouvernement n'est pas un peureux, en effet. Il est là. Il est ici en cette Chambre.

Une voix: Il est en vacances. Il est parti en vacances.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre!

M. Brassard: Il fait face aux questions. Il fait face aux questions pièges. Il fait face aux questions pelure de banane. Il fait face aux questions embêtantes de l'Opposition. Il fait face aux questions insipides de l'Opposition aussi. Mais il est là. Il y fait face et il répond. Il fait aussi face aux critiques. Il fait face aux attaques. Il fait face aux insultes du Parti libéral mais il est ici en cette Chambre.

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre! S'il vous plaît!

M. Brassard: On peut lui trouver bien des défauts à notre chef, mais sûrement pas celui d'être un peureux. Je vous dirais, quant à moi, en ce qui concerne le chef du Parti libéral, M. Bourassa, que je suis obligé de reconnaître que c'est M. Claude Ryan, l'actuel député d'Argenteuil qui avait raison quand, en 1979, alors qu'il était chef du Parti libéral, il disait carrément à M.

Bourassa - c'est dans l'article de l'Actualité de novembre 1983 - et je suis pleinement d'accord avec le député d'Argenteuil: "Vous devriez vous taire pendant encore dix ans".

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Verdun.

M. Lucien Caron

M. Caron: M. le Président, avant de commencer, j'aimerais souligner au whip en chef du parti ministériel, à la suite des reproches qu'il fait à notre chef, M. Robert Bourassa, que j'ai vécu la période de 1970 à 1976 et que M. René Lévesque, pendant cette période, n'a jamais voulu entrer dans cette Chambre non plus. Il donnait comme raison qu'il fallait qu'il aille faire le tour de la province. M. Bourassa fait la même chose. Quelle différence y a-t-il entre la période de 1970 à 1976 et la période de 1976 à 1984?

Une voix: C'est vrai.

M. Caron: Cela n'a pas changé. C'est exactement la même chose.

Une voix: C'est pire.

M. Caron: M. Bourassa fait la tournée de la province. Hier après-midi, M. Bourassa était à l'Université du Québec à Montréal. M. Bourassa circule un peu partout. Messieurs d'en face, je pense que vous devriez essayer de savoir où circule M. Bourassa. Il ne se cache pas. Loin de là. Il n'a pas peur de vous.

Vous disiez que Mme Chaput-Rolland, à un certain moment, avait écrit un article contre nous dans le Devoir. Probablement que cela peut arriver. On est 6 000 000 d'habitants ici au Québec. Mais combien de gens s'adressent à nous pour vous critiquer? A tous les jours. Je faisais du bureau de comté hier. Il y a eu une dizaine de jeunes qui sont venus me voir. De mon siège, je vous le dis: Une dizaine de jeunes qui sont venus chez nous pour avoir du travail. Il n'y a pas de travail. C'étaient des jeunes entre 18 et 30 ans. Cela presse. C'est bien beau de présenter des projets de 57 pages, mais pourquoi?

Cela presse. Je vais vous donner des idées, si vous en voulez. Donnez-donc de l'argent aux municipalités. On va faire travailler des jeunes tout de suite. Donnez-nous cet argent tout de suite. Pas au printemps, pas seulement au mois de mars. On va faire le tour de la province avec un paquet de livres pour demander aux jeunes ce qu'ils veulent faire. Les jeunes veulent travailler. On vient encore de nous couper certains montants dans la municipalité de Verdun. Donnez-moi de l'argent et des jeunes, je pourrai en faire travailler 100

demain matin. Je vais engager une dizaine de pompiers tout de suite en partant, etc. On a des gens qui veulent travailler et même à meilleur marché que ce que les syndicats demandent, mais on n'a pas les moyens.

M. Laplante: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, M. le député de Bourassa!

M. Caron: Depuis environ quinze jours, depuis que le premier ministre a prononcé son message inaugural, depuis que les discours vont bon train d'un côté comme de l'autre, nous, du côté de l'Opposition, essayons d'ouvrir les yeux du gouvernement qui n'arrête pas de se bercer d'illusions - c'est vrai que vous vous bercez d'illusions - et de faire des projets qui n'accouchent jamais. Que d'efforts perdus sur les papiers pour avorter lamentablement dans la réalité; Le message d'ouverture n'était, au fond, qu'une longue liste de projets et de bonnes intentions que le gouvernement va essayer de mettre en pratique d'ici 12 à 18 mois. Cela prend du temps! On veut s'accrocher au pouvoir jusqu'à la fin.

Des désirs et des désirs, des patatis et des patatas qui font toujours patate par ci et patate par là depuis huit ans d'un régime péquiste! Nos orateurs ont fait ressortir, depuis deux semaines, les faiblesses du gouvernement - j'espère que vous n'êtes pas déçus qu'on vous le dise; si on ne peut plus vous parler, dites-nous le, on va rester chez nous, on va travailler dans nos comtés, ce serait plus rentable - dans le secteur de l'économie, quant à la lutte au chômage et pour ce qui touche le régime fédéral, quant à l'aide aux jeunes et, aujourd'hui, dans l'administration de l'Éducation et des Affaires sociales.

Sur ce sujet, il suffit de lire certains titres de journaux pour réaliser que tout ne tourne pas rond dans les hôpitaux. Dans le Journal de Québec du 18 juillet, on qualifiait les salles d'urgence d'engorgées et l'on citait l'exemple de l'hôpital Saint-Sacrement où, la veille, on comptait 24 patients pour 13 lits disponibles.

Le 14 juillet dernier, la Presse relevait le même problème à la Cité de la santé à Laval. Tout dernièrement, l'hôpital Notre-Dame fermait, contre son gré, 60 lits devant la volonté du ministère des Affaires sociales.

On parlait du Devoir tout à l'heure: Économie forcée de 3 500 000 \$. Notre-Dame ferme 76 lits contre son gré. Imaginez-vous! La Presse, Montréal le jeudi 11

octobre 1984.

Chez nous, à Verdun, notre centre hospitalier est aussi durement frappé à la suite des coupures de 1982-1983. De l'aveu même du directeur général, M. Levine, un de

vos commettants, très bon travaillant, il y a eu 400 mises à pied depuis deux ans parmi le personnel syndiqué. Malgré toute la bonne volonté de M. le directeur, on s'apprête, si ce n'est pas déjà fait, à fusionner les unités de soins, le troisième centre et le troisième nord, ce qui entraînerait fatalement d'autres fermetures de lits, des retards dans les hospitalisations et une réduction du personnel déjà trop peu nombreux. Quand donc va-t-on arrêter ces coupures décrétées par le ministre des Affaires sociales?
(17 h 10)

On décrète des coupures de l'autre côté, on s'en va un peu partout et on annonce qu'on va donner. Quand va-t-on donner? Un dixième cette année, un autre dixième l'an prochain. La troisième année ou l'année des élections on va aller plus loin. Ce sont des gens comme ça qu'on a en face. Rien ne nous surprend plus de la part du gouvernement péquiste. Il coupe partout et sur tout. Il vient même de couper l'article 1 de sa constitution. C'était l'article capital, la raison de son existence, la tête de sa formation. On peut dire maintenant que c'est un parti sans queue ni tête.

Enfin, dans le Journal de Québec du mois dernier le Comité provincial des malades, la Fédération de l'âge d'or et l'Association des centres d'accueil du Québec déclaraient: "La situation de notre société des plus démunis frise l'indécence." La Presse reprenait les mêmes termes: "Les frais d'hébergement augmentent sans cesse."

Savez-vous que les personnes âgées n'ont toujours que 90 \$ par mois?

M. Laplante: 103 \$.

M. Caron: C'est maintenant 103 \$. Où allez-vous avec 103 \$ par mois pour quelqu'un qui fume comme le premier ministre par exemple? Quelqu'un doit lui faire des cadeaux. Et les petits articles de toilette? Je suis content que le député de Bourassa me souligne 103 \$. Je me suis trompé de 10 \$. Il est temps que ces gens-là arrêtent de nous faire des promesses et qu'on arrive avec la vérité.

Je sais que mon temps est limité mais en terminant je voudrais dire que le nombre d'assistés sociaux a encore augmenté. En septembre on avait au Québec 689 000 assistés sociaux. C'est sérieux, M. le Président. Je pense que tous ensemble nous devons nous donner la main. Si c'est vrai qu'on peut avoir de l'argent du gouvernement fédéral, ça presse, qu'on se parle, qu'ils viennent ici ou qu'on y aille. J'avais des amis qui étaient au pouvoir et je sais que certains ministres ne répondaient pas aux lettres ou aux téléphones. Il faut dire la vérité ici des deux côtés de la Chambre et arrêter de dire à la population qu'on ne peut pas les aider. Il faut aider ces gens-là. On

envoie de l'argent dans d'autres pays mais qu'on pense aussi à chez nous. Merci, M. le Président.

M. Laplante: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Bourassa, sur une question de...

M. Laplante: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Bourassa, vous voulez poser une question au député de Verdun, n'est-ce pas? Est-ce que vous acceptez une question du député de Bourassa, M. le député de Verdun?

M. Caron: Oui, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous acceptez.

M. le député de Bourassa.

M. Laplante: Je sais que le député de Verdun est très sensible au problème des jeunes. Je voudrais lui demander quand, en tant que député et maire de Verdun, il donnera de l'eau aux enfants de l'école de l'île des Soeurs.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Verdun.

M. Caron: Je remercie le député de Bourassa de me donner l'occasion de pouvoir dire à cette Chambre et à tous ceux qui nous écoutent actuellement que la ville de Verdun vient de faire un cadeau au gouvernement provincial, au ministère de l'Éducation, de 500 000 \$; 400 000 \$ de valeur de terrains et 100 000 \$ pour l'extension du gymnase. Par contre, on ne veut pas signer de protocole d'entente entre les deux commissions scolaires et pour pouvoir donner un permis et répondre à la Commission municipale du Québec il faut avoir un protocole d'entente signé en bonne et due forme.

Cet été les commissions scolaires étaient en vacances alors que la municipalité de Verdun a siégé toutes les semaines. Que le député de Bourassa arrange une rencontre et je prendrai un vol immédiatement ce soir pour m'empresse d'aller signer le protocole d'entente avec une grande fierté.

Des voix: Bravo!

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il

vous plaît! À l'ordre!

M. Garon: M. le Président, question de privilège.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député de Verdun, sur une question de privilège. Vous avez utilisé votre temps de parole, M. le député de Verdun.

M. Caron: Question de règlement, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Question de règlement, M. le député de Verdun.

M. Caron: Pour compléter la réponse...

Des voix: Ah!

M. Caron: Un instant, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Vous ajoutez à votre réponse.

M. Caron: Je veux vous dire aussi que le député de Sainte-Anne fait un énorme travail parce que c'est dans son comté que l'école va être construite, sur l'île des Soeurs.

Des voix: Très bien.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît! À l'ordre!

M. le leader adjoint du gouvernement et député de Rousseau.

M. René Blouin

M. Blouin: Merci, M. le Président. On ne saura toujours pas quand il y aura de l'eau dans l'école sur le territoire de Verdun. Cela dit, M. le Président...

Une voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît!

M. Blouin: ...nous sommes en train de tenir un débat à la suite du discours d'ouverture qui a été prononcé par le premier ministre, M. Lévesque. Je voudrais profiter de cette occasion pour faire une courte rétrospective des interventions du gouvernement sur l'ensemble du territoire du Québec et également dans le comté de Rousseau que je représente à l'Assemblée nationale et, ensuite, dégager avec vous, si vous le voulez bien, des perspectives d'avenir.

D'abord, il faut savoir que le comté de Rousseau est un des onze nouveaux comtés créés en 1981 au moment de l'élection et

que ce comté que j'ai le plaisir de représenter à l'Assemblée nationale...

Une voix: Un honneur.

M. Blouin: ...et l'honneur évidemment - est un grand comté. En fait, c'est un comté qui s'étend sur une centaine de milles de long par une quarantaine de milles de large, de Saint-Donat, dans le haut, jusqu'à Sainte-Anne-des-Plaines, au bas, près de Montréal, et, ensuite, de Rawdon à l'est jusqu'à Sainte-Adèle à l'ouest.

C'est un comté qui regroupe 22 municipalités de taille modeste, des municipalités qui - il faut bien le dire - dans le passé, n'ont pas toujours été gâtées par les gouvernements antérieurs. Nous nous sommes donc attelés à la tâche pour faire en sorte que les 22 municipalités de ce comté puissent profiter au maximum des retombées des programmes gouvernementaux. À titre d'exemple, douze mois après l'élection de 1981, c'est-à-dire au mois de mai 1982, j'avais l'occasion de présenter publiquement un premier bilan des activités gouvernementales, plus précisément les investissements et les engagements financiers du gouvernement dans le comté de Rousseau. Ce premier bilan se chiffrait à au-delà de 16 000 000 \$ d'engagements financiers pris par le gouvernement pour améliorer les différents services dont bénéficie la population du comté de Rousseau.

Douze mois plus tard, au printemps 1983, j'ai établi un second bilan et, cette fois, il se chiffrait à au-delà de 20 000 000 \$ d'investissements gouvernementaux dans le comté de Rousseau. Pour répondre à un député d'en face qui me demande si cela tient compte des programmes statutaires tels ceux de l'aide sociale, non, ça ne tient pas compte de cela. Il s'agit effectivement d'investissements ponctuels pour les secteurs que j'identifierai tout à l'heure. Pour une troisième année consécutive, nous avons dressé, il y a quelques mois, un troisième bilan et il se chiffrait à 27 300 000 \$ d'investissements gouvernementaux dans les limites du comté de Rousseau. Cela veut dire qu'en trois ans, les interventions financières du gouvernement du Québec dans le comté de Rousseau ont presque doublé, particulièrement dans les secteurs les plus touchés sur le plan des investissements gouvernementaux, soit les transports, donc la reconstruction de routes principalement, l'éducation et l'environnement. Il y avait, dans ce dernier secteur, un problème important d'épuration des eaux et la plupart des municipalités concernées par ce problème sont en train d'effectuer les travaux de construction d'usines d'épuration ou ont déjà signé des protocoles avec le ministère de

l'Environnement. Le Conseil du trésor a déjà

accepté, sur le plan financier, la réalisation de ces projets très importants.

Le ministère des Affaires municipales, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, le ministère de l'Habitation et le ministère de l'Industrie et du Commerce, pour encourager les entreprises, sont intervenus, avec leurs programmes, de façon très importante et de façon de plus en plus importante dans le comté pour aider à soutenir l'effort de redressement économique que le gouvernement a tenté de mener dans tout le Québec, cette fois.

(17 h 20)

Dans tout le Québec, ces efforts du gouvernement, qu'ont-ils donné particulièrement dans le secteur des investissements? Il est très important, quand on regarde la progression économique d'un pays ou d'une province comme le Québec, d'essayer de l'évaluer à partir des investissements. S'il n'y a pas d'investissements, il n'y aura pas d'emplois. S'il y a des investissements de façon importante, cela va, évidemment, créer des emplois et soulager d'autant le problème du chômage.

Donc, dans le secteur de la fabrication, c'est-à-dire le secteur manufacturier qui sur le plan de la création d'emplois, est le plus productif, quelles sont les statistiques que nous a révélées Statistique Canada il y a quelques semaines? Elles sont très simples. L'augmentation des investissements par rapport à l'an dernier dans le secteur manufacturier se chiffre, au Québec, à 41,6%. Nous avons donc cette année 41,6% de plus d'investissements que nous n'en avions l'an dernier.

Or, ces chiffres ne veulent pas dire grand-chose, si on ne les compare pas avec ce qui se passe ailleurs. Pendant la même période, à partir des mêmes données, quelle a été, en Ontario, l'augmentation des investissements dans le secteur manufacturier? Au Québec, c'est 41,6%. En Ontario, pour la même période, c'est 5,5%. Pour l'ensemble du Canada, toujours avec les mêmes données et pour la même période, nous ne souhaitons de mal à personne, mais il reste que Statistique Canada révèle que pour la même période les investissements manufacturiers ont malheureusement connu une chute de 22,7%, pour l'ensemble du territoire canadien.

Cela donne quoi, en termes de statistiques d'emplois maintenant? Le taux de chômage qui, par tradition, au Québec, sous les gouvernements antérieurs, s'est toujours situé entre 30% et 40% plus élevé que la moyenne canadienne... Lorsque le taux de chômage était de 10% dans l'ensemble du Canada, nous avions au Québec, bon an mal

an, un taux de chômage de 13% à 14% soit de 30% à 40% plus élevé que l'ensemble canadien. Or, les dernières statistiques disponibles nous démontrent qu'au moment où nous nous parlons cette différence entre le taux de chômage canadien, qu'on pourrait fixer à 10%, et le taux de chômage québécois n'est plus de 30% à 40%, comme sous les gouvernements antérieurs, mais qu'avec les efforts qu'a faits le gouvernement pour accompagner la reprise, elle s'est établie à 10%; c'est-à-dire que quand l'ensemble du chômage canadien se situe à 10% celui du Québec se situe à environ 11%.

Il me semble que ces données que je viens d'évoquer devraient quelque peu faire réfléchir le chef du Parti libéral, M. Robert Bourassa, que j'entendais encore en fin de semaine - il n'a pas changé de disque - expliquer à ses foules partisans qui viennent le rencontrer, à ses militants du Parti libéral, que ce sont les politiques du Parti québécois, du gouvernement du Parti québécois qui ont créé le chaos, ce qu'il décrit comme étant le chaos économique au Québec. Il précise que, si le Québec a connu des difficultés économiques - c'est Robert Bourassa qui le prétend - en 1981, en 1982 et en 1983, c'est principalement à cause des politiques qui ont été mises de l'avant par le gouvernement du Parti québécois. Voilà l'affirmation de M. Bourassa. Il la répète à qui veut l'entendre.

Voyons voir. Au fond, c'est un peu un compliment qu'il est en train de nous faire parce que s'il a raison, le Québec, sous un gouvernement du Parti québécois, n'aura jamais eu une influence internationale aussi grande. En effet, si ce sont les politiques du gouvernement du Québec, si ce sont les politiques économiques du gouvernement du Québec qui ont créé ce chaos, elles ont eu des répercussions même au-delà de nos frontières. En effet, selon la logique de M. Bourassa, je dois tout de suite indiquer que, de 1981 à 1982, le chômage au Québec a fait une progression, un bond de 40%. En 1981, le chômage était à 10,3% et il est passé au pire de la crise, en 1982, à 13,8%. Donc, selon M. Bourassa, ce bond est attribuable aux politiques économiques du gouvernement du Parti québécois, à rien d'autre. Alors, selon la logique Bourassa, non seulement nos politiques ont eu ces conséquences au Québec, mais pire encore, en Ontario où, pendant cette même période, le chômage a augmenté de 58%. Dans l'ensemble du Canada, pendant cette même période, le chômage a augmenté de 47%. Selon la logique Bourassa, nous réalisons donc que les politiques économiques du gouvernement du Québec ont eu des conséquences également en Ontario et sur l'ensemble du territoire, mais ce n'est pas tout. Pendant cette même période, les États-Unis - on en mène large - ont connu un taux

de chômage qui a augmenté en 1982 de 45% par rapport à ce qu'il était en 1981. Donc, toujours selon la logique Bourassa, le gouvernement du Parti québécois, qui a eu des politiques néfastes sur le plan économique, a même influencé l'économie américaine en faisant bondir son taux de chômage. C'est désastreux, mais cela ne s'arrête pas à l'Amérique, M. le Président. Continuons.

Une voix: On aime cela le chômage.

M. Blouin: En Allemagne, pendant cette même période, le taux de chômage a augmenté de 39%. Cela doit dépendre également des politiques du gouvernement du Parti québécois. C'est notre faute. En Autriche, le taux de chômage a augmenté de 36%; aux Pays-Bas, également de 36%. Je pourrais continuer. J'ai 18 exemples qui démontrent que, pendant cette période, 1981-1982, presque tout l'Occident économique a été touché par une crise économique qui a eu des conséquences cruelles et néfastes sur l'emploi et sur l'ensemble des citoyens de ces différents pays. Mais, selon M. Robert Bourassa, c'est le gouvernement du Québec avec ses politiques économiques qui est le premier responsable de cette crise économique et, ce disant, M. le Président, il nous donne une envergure internationale que nous ne soupçonnions pas.

Une voix: C'est bon signe.

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît; S'il vous plaît!

M. Blouin: Continuons à parler de M. Robert Bourassa. Sous son gouvernement, qu'est-il advenu? Nous avons vu ce qui est arrivé, depuis un an; des investissements ont progressé au Québec. Qu'est-il advenu de l'autosuffisance alimentaire du Québec? Lorsqu'on parle d'agriculture, pour bien mesurer l'importance que prend ce secteur dans notre société, il faut voir comment il peut répondre à l'autosuffisance alimentaire de l'ensemble de nos concitoyens, c'est-à-dire: Est-ce que l'activité agricole réussit plus ou moins à nourrir l'ensemble des Québécois? En 1969, juste avant l'arrivée de Robert Bourassa au pouvoir, l'autosuffisance alimentaire, c'est-à-dire ce que nous produisons par rapport à ce que nous consommons, était de 60,5%. Nous produisons au-delà de 60% de ce que nous consommons en termes de nourriture. En 1976, lorsque Robert Bourassa a quitté le gouvernement, le taux d'autosuffisance alimentaire au Québec était ramené à 47,4%. Nous avons chuté et nous étions devenus, même sur le plan alimentaire, encore plus dépendants des États et des pays voisins. En 1982, à quel niveau avait été relevée

l'autosuffisance alimentaire au Québec? À 66,1%. Il s'agit d'un taux inégalé sous le gouvernement du Parti québécois. Nous avons réussi à faire en sorte que l'activité agricole au Québec progresse au point de répondre à nos besoins alimentaires dans une proportion de 66,1%.

Une voix: En plus des faillites.

M. Blouin: On sait que ce qui a obsédé les gens durant les années soixante-dix, c'étaient les pétrodollars. Cette donnée va avoir tendance à s'estomper de plus en plus avec les années et, dans les années quatre-vingt-dix jusqu'à l'an 2000 - d'ailleurs la motion que nous évoquons cet après-midi relativement à la famine dans certains pays africains démontre bien que les préoccupations se tourneront davantage vers l'agriculture, vers la nourriture, et les obsessions de pétrodollars se modifieront sans doute pour devenir des obsessions, sur le plan mondial, d'agrodollars. Ce qui sera important pour une société, ce sera d'avoir prévu répondre le plus possible à son autosuffisance alimentaire. C'est ce qui fera sa force et c'est ce qui lui permettra d'être concurrentielle par rapport aux autres sociétés.

(17 h 30)

Dans le secteur du tourisme, M. le Président, il suffit d'aller voir. Je demeure dans un secteur à haute activité touristique. Il suffit d'aller voir les intervenants, les hommes d'affaires, les femmes d'affaires qui ont des entreprises touristiques, simplement d'aller les voir et de leur demander comment ils évaluent la remontée du tourisme au Québec depuis quelques années. Ils vous diront qu'en termes d'achalandage pour ceux qui ont des hôtels, pour ceux qui ont des commerces sur le plan touristique, l'achalandage est de plus en plus fort et que non seulement les programmes gouvernementaux, mais l'optique de la création d'un ministère du Tourisme les remplit d'enthousiasme ce qui vient d'ailleurs bien épauler la situation sur le plan touristique qui a connu une progression significative au cours des dernières années.

M. le Président, le message inaugural va plus loin que les mesures dont je viens de parler. Il prévoit des mesures additionnelles qui seront annoncées dans quelques semaines et qui touchent particulièrement les jeunes. Je ne reviendrai pas sur ce que le gouvernement a déjà mis de l'avant en termes de mesures pour intégrer les jeunes au marché du travail. Nous savons que la crise économique a été durement vécue pour l'ensemble de la collectivité, mais particulièrement pour les jeunes parce qu'à partir du moment où le monde du travail était bloqué, il devenait encore plus difficile pour les jeunes de s'intégrer au marché du

travail. L'ensemble des mesures qu'a prises le gouvernement depuis quelques mois vise justement à faire en sorte que les jeunes puissent recommencer à s'intégrer au marché du travail. Les nouvelles mesures qui seront annoncées mettront à contribution l'entreprise privée, les entreprises de production et leur permettra d'ouvrir la porte plus large à la jeunesse québécoise qui doit - et c'est une urgence, tout le monde l'admet - entrer rapidement dans le secteur de l'activité plutôt que dans celui de la passivité qui, malheureusement, est trop souvent le sort de la jeunesse au Québec. Mais cela, que voulez-vous, ils n'y peuvent rien et je crois que c'est notre responsabilité de faire en sorte qu'ils puissent se sortir, pour un grand nombre d'entre eux, de cette situation qui est très déplorable.

Pourquoi devons-nous faire des efforts maxima pour faire en sorte que les jeunes puissent s'intégrer à la société? Cela parle tout seul; simplement parce que les jeunes, c'est l'avenir du Québec. Parlant d'avenir pour le Québec, nous sommes en train, à l'intérieur de notre formation politique, d'identifier quels sont les meilleurs moyens dans les circonstances de faire progresser la cause du Québec, pour faire en sorte que les droits et les pouvoirs du Québec puissent être augmentés par rapport à ce que nous avons maintenant. J'entendais le leader de l'Opposition la semaine dernière, faire une colère de sépulchre blanchi à l'égard des droits et des pouvoirs du Québec, mais je me rappelle qu'au mois d'octobre 1981, le leader de l'Opposition était effectivement un des leaders pour entraîner 25% de la députation libérale à s'opposer à une motion qui visait uniquement à faire en sorte que les droits et les pouvoirs de l'Assemblée nationale ne soient pas modifiés sans le consentement de cette même Assemblée. Et aujourd'hui, c'est lui qui essaie de nous faire la leçon par rapport aux droits et aux pouvoirs du Québec et par rapport à l'avenir du Québec. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de gens de cette nature qui ne sont même pas capables d'appuyer une motion d'élémentaire fierté à l'égard de l'avenir du Québec et à l'égard de la situation constitutionnelle qui était très critique à ce moment-là. Les mois qui ont suivi nous ont bien démontré à quel point elle était critique. Nous sommes en train effectivement de faire une réflexion qui devra nous amener, selon moi, à identifier à court terme quels sont les meilleurs moyens pour faire progresser la société québécoise dans le sens de son affirmation la plus complète possible. Il est peut-être illusoire de croire qu'à court terme, compte tenu des séquelles qu'a laissées la crise économique et des préoccupations de nos concitoyens et de nos concitoyennes du Québec, ils accepteront globalement d'entériner notre proposition de souveraineté à l'égard du Québec, mais quoi

qu'il en soit, nous devons, je le répète, dans les semaines qui viennent, identifier tout ce qui pourra faire progresser la cause et l'affirmation du Québec et faire en sorte que notre société soit davantage libre, davantage responsable et ait de plus en plus de pouvoirs et de capacité de réagir par rapport à la situation économique.

M. le Président, l'Opposition nous reproche de mettre notre option en veilleuse. Ce serait difficile pour eux de mettre leur option en veilleuse puisqu'ils n'en ont pas. Ce qu'ils mettent en veilleuse, parce qu'ils en ont un, c'est leur chef. Ce que je leur suggérerais de faire, avant d'accuser le Parti québécois de mettre son option en veilleuse, c'est de commencer par faire en sorte que leur chef soit un peu plus visible en dehors des cénacles partisans et que nous puissions effectivement lui poser une série de questions sur des sujets d'intérêt général.

Je l'ai dit tout à l'heure, je représente un comté qui est en bonne partie habité par des agriculteurs. Je rencontrais un de mes concitoyens, hier, qui a évoqué une image que j'ai trouvée intéressante à l'égard du chef du Parti libéral. Il m'a rappelé qu'en 1976, lorsque Robert Bourassa a été remercié de ses services par la population du Québec, on considérait qu'il manquait de souffle. Il m'a rappelé qu'à une certaine époque, au moment où nous n'avions pas ces grands instruments aratoires qui permettent aux agriculteurs d'accélérer leur travail et d'améliorer leur performance, c'étaient des chevaux qui effectuaient les divers travaux dans les champs. Il m'a dit: Lorsqu'un cheval avait le souffle, lorsqu'il n'était plus capable de produire de façon satisfaisante, on le rentrait à l'écurie, on le laissait se reposer et, quand on sentait peut-être qu'il commençait à reprendre un peu du poil de la bête, on le mettait dans le pré, on le mettait à l'herbe...

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député...

M. Blouin: Je conclus, M. le Président. Il a simplement conclu en disant: Robert Bourassa, actuellement, est à l'herbe. Il est dans le pré. Il a l'air en forme mais ce que nous voudrions, c'est qu'on l'attelle à nouveau, qu'on le remette au travail pour voir s'il a encore le souffle. Merci, M. le Président.

Une voix: ...pour des niaiseries semblables...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît: M. le député de Charlesbourg.

M. Marc-Yvan Côté

M. Côté: Merci, M. le Président. Je

suis extrêmement heureux d'avoir l'occasion, dans la troisième semaine et la dernière journée du débat sur le discours d'ouverture, de prendre la parole et de m'exprimer le dernier au nom de ma formation politique.

On a entendu, sur une trentaine d'intervenants du côté du parti ministériel, pas moins de 27 personnes réclamer la présence de Robert Bourassa dans cette Assemblée pour défendre les politiques du Parti libéral et les politiques que son gouvernement - notre gouvernement - a appliquées au cours des années 1970 à 1976. Je suis heureux que le député de Lac-Saint-Jean arrive en cette Chambre, lui qui, tout à l'heure, menait la charge avec son cheval et son épée, ce valeureux...

Des voix: C'est cela.

M. Côté: ...chevalier qui, en 1976, dans le comté de Lac-Saint-Jean, avait toutes les solutions. Mais peut-il au moins se rappeler l'année 1972, deux ans après que son valeureux chef eut subi la défaite en 1970? 11 y avait une élection partielle dans le comté de Duplessis. J'imagine que si on a réussi, quant à vous du Parti québécois, à faire élire M. Perron, on aurait peut-être pu réussir à faire élire M. Lévesque. M. Mulroney, lui, votre nouvel allié fédéral, a eu l'audace d'aller se présenter dans le comté correspondant à celui de Duplessis au fédéral.

Qu'est-ce qu'on retrouve dans le Devoir, un journal que vous lisez très bien si on considère les propos de Mme Rolland que vous relevez, un journal que vous consultez à l'occasion - s'il est bon aujourd'hui, il devait être bon à l'époque - dans un article du 3 août 1972? Écoutez cela. Vous allez vous instruire et vous allez vous retrouver. Vous allez vous regarder dans le miroir et vous allez voir que votre maquillage de couleur va tomber. Qu'est-ce qu'on y disait? À ce moment-là, on invoquait les raisons pour lesquelles l'illustre René Lévesque, ayant retrouvé la parole, n'osait pas se présenter dans une élection partielle. Voici ce qu'on disait: "Ses réticences concernent plus particulièrement les risques de détruire les méthodes d'action à deux volets profitables au parti depuis avril 1970". D'une part - le valeureux qui est ici, qui répond aux questions mais qui est en vacances, qui est parti brouter, qui est allé prendre de l'herbe pour se rafraîchir, pour voir s'il a encore le souffle pour continuer - l'équipe des parlementaires, dirigée par le Dr Camille Laurin et, d'autre part, par le président du parti, l'illustre René entouré de son exécutif à Montréal qui, selon M. Lévesque, aurait fait bénéficier le parti d'une double force. René Lévesque, avec sa gang dans le temps qui n'étaient pas députés dans le champ et la gang à Camille en-dedans pour brasser les

libéraux.

(17 h 40)

"Si anxieux soit-il de siéger enfin à l'Assemblée nationale, René Lévesque doute que le sacrifice en vaille la peine seulement deux ans - imaginez-vous! - avant les prochaines élections générales". Alors que, il y a quelques jours, le premier ministre nous parlait d'une élection possible entre 12 et 18 mois. Duplessis n'aurait pas fait mieux! D'ailleurs, ceux qui regardent le téléroman se sont rendu compte que c'était une stratégie inspirée de Maurice Duplessis.

Je veux laisser de côté cet parté parce que Robert Bourassa fait assurément mal à ces individus.

Une voix: ...

M. Côté: Oui et on va le voir au cours des vingt minutes que j'ai à ma disposition pour vous répondre.

Au cours des derniers jours, l'équipe libérale a tenté de démontrer que ce gouvernement n'a plus de vision de l'avenir et pour savoir si on doit prendre au sérieux le peu qu'il y a dans le discours d'ouverture, elle a tenté de porter un jugement sur l'action de ce gouvernement dans le domaine économique, auprès des jeunes, quant à l'éducation et aux affaires sociales comme au niveau de sa gestion gouvernementale.

Retournons un peu en arrière, M. le Président, au moment où votre illustre chef était à l'extérieur de cette Assemblée et voulait devenir premier ministre. Le député de Laprairie y a fait quelque peu allusion cet après-midi. Lors du fameux débat des chefs, à CKAC, on a eu beaucoup de plaisir. Dans le cas de M. Lévesque, les paroles et les écrits demeurent. Il disait à l'époque - c'est bon de se le rappeler pour pouvoir juger du travail de ces gens pendant leurs huit années au pouvoir - "parce qu'aujourd'hui le gouvernement de M. Bourassa détient ce que l'on peut appeler la triple couronne: le plus haut taux de chômage, la plus forte hausse de taxes et le plus gros déficit de toute l'histoire du Québec." Il faisait référence à l'année 1976. "C'est le champion de toute catégorie du chômage, des taxes et du déficit. Il n'a jamais eu son égal dans le passé et il faut prier le bon Dieu qu'il n'aura jamais son égal dans l'avenir." À quel saint se vouait-il? "Là aussi, on admettra qu'il n'est pas excessif de dire qu'on ne peut plus continuer comme cela."

À la page suivante, parce qu'on parlait des taxes, "pour ce qui est des taxes, l'augmentation dont on nous a affligés en une seule année est plus forte que le total de toutes les augmentations que le Québec a connues depuis 1960: 455 000 000 \$ pour une moyenne de 200 \$ par contribuable. On n'a jamais vu cela au Québec et on espère

qu'on ne le reverra jamais". Quel prophète!

Plus loin, parlant des soins de santé, il nous disait: "Aujourd'hui, alors qu'on paie plus cher que jamais - il n'y a rien de trop beau! C'est en 1976 - est-ce que les malades sont mieux soignés, est-ce que les élèves sont mieux instruits? On en est rendu à fermer les salles d'urgence des hôpitaux et on diminue les places dans les garderies."

C'était le jugement que M. Lévesque portait sur l'administration de Robert Bourassa et son gouvernement, quelques jours avant de prendre le pouvoir. Prophète! Assurément un bon prophète! Mais regardons davantage ce qui s'est passé au cours des sept années de pouvoir du Parti québécois sur le plan de la gestion gouvernementale, sur le plan des décisions à prendre, sur le plan des amis à servir. On en a entendu tantôt. On a entendu parler du déficit olympique. Si cela n'avait été du gouvernement Bourassa, qui a récupéré le dossier, jamais les Jeux olympiques ne se seraient tenus à Montréal. Et vous êtes les premiers à occuper les banquettes, autant que possible quand c'est gratuit, au stade olympique. Vous êtes les premiers à occuper ces banquettes, à parler avec fierté du stade olympique, à d'assister aux compétitions de baseball, de football et à souhaiter d'autres compétitions à l'intérieur dudit stade. Vous, les gens de l'Est de Montréal, vous avez bénéficié de ça.

Des travailleurs qui, en 1976, ont cru à vos balivernes et ont voté pour vous ont fait des fortunes aux chantiers olympiques. Vous les gens de l'Est de Montréal, les députés de l'Est de Montréal, aurez éventuellement, si vous avez le courage de vous représenter aux prochaines élections, à payer, à porter l'odieux de tout ce que vous avez dit et colporté sur des institutions qui ont été défendues par le Parti libéral.

Mais regardons votre propre administration dans tous les domaines. Vous avez vu la vie en rose. C'est le ministre des Affaires culturelles lui-même qui disait: "On a donné 435 000 \$ au show de Diane Dufresne. Oui, on l'a donné mais on n'est pas prêt de répéter l'expérience." Pendant ce temps-là, des jeunes artistes, des troupes de théâtre vont au ministère des Affaires culturelles pour tenter d'obtenir de l'argent et on dit: Il n'y en a plus; 435 000 \$ à Diane Dufresne; 7 000 000 \$ en publicité cet automne pour tenter de vous refaire un maquillage, un lifting, vous remonter le visage qui est tout poché par les désillusions.

On a même l'audace de verser 500 000 \$ dans une campagne de publicité - imaginez-vous pourquoi! - pour dire que les enseignants du Québec donnent une bonne éducation aux élèves, un bon enseignement aux élèves. Deux ans après leur avoir fait le plus beau coup de salaud que personne n'oserait faire à un ami, 500 000 \$ en

publicité!

Que dire de votre administration? En 1980 il y avait un dénommé Robert Nelson, directeur général de la Régie des installations olympiques dont le mandat arrivait à échéance le 1er juillet. En juillet on renouvelle son contrat et en octobre on dit: Fini, on ne veut plus te voir la face, on va te donner simplement 63 700 \$ pour racheter ton contrat. Belle administration, belle prévoyance!

Vous avez la mémoire courte, mes amis, lorsque vous parlez d'administration publique, vous qui avez pris possession, au nom du Parti québécois et des intérêts que vous défendez, des fêtes nationales de 1981. Vous et vos amis qui avez administré les fêtes nationales. Beau résultat! Un déficit de 1 316 000 \$. C'est ça l'administration que vous avez donnée au Québec. Vous avez réglé - et grâce aux députés libéraux qui étaient à la commission sur le saccage de la Baie-James - vous avez réglé des poursuites de 30 000 000 \$ pour 200 000 \$ pour servir vos intérêts référendaires et vos intérêts soutenus avec Louis Laberge, votre ami. Vous avez investi, à même l'argent des contribuables québécois - le député d'Arthabaska devrait être sensible à cela - dans la Société nationale de l'amiante pour être capable de mettre une fleur de lys sur de l'amiante. Vous y avez investi, en 1979, de l'argent et il y avait, à l'époque, 2331 employés. Aujourd'hui, ou en 1983, 1187 employés, une perte de 1114 employés. Les gars de l'amiante doivent être très fiers de vous autres, surtout ceux qui sont chez eux à attendre du travail, à attendre de nouveaux jobs, autre chose que 200 \$ par semaine.

M. le Président, ce gouvernement qui tente de comparer son système, sa gestion à celle du Parti libéral, c'est 46 taxes nouvelles ou augmentations de taxes qu'il a imposées depuis qu'il est le gouvernement, pour un total d'au-delà de 5 000 000 000 \$ de taxes. Ils ont été astucieux, M. le Président. Ils ont fait attention. En 1977-1978, 135 000 000 \$; en 1978-1979, 76 000 000 \$; en 1979-1980, 85 000 000 \$ - il fallait faire attention et se serrer les fesses, parce que le référendum approchait, il ne fallait pas se montrer sous son vrai visage - l'année suivante, en 1980-1981, on sait que c'était les élections, 112 000 000 \$. Le bébé, on l'a eu l'année suivante, après des élections: 923 000 000 \$ de taxes que ce gouvernement est allé siphonner dans les poches des contribuables, des travailleurs, et ce sans compter les 521 000 000 \$ que vous êtes allés chercher dans les poches de ceux qui vous ont élus en 1976 et qui vous ont à nouveau fait confiance en 1981, tous ces travailleurs des secteurs public et parapublic. Vous avez littéralement déchiré un contrat. Vous avez, pendant tout ce temps, berné des

citoyens.
(17 h 50)

Que dire de notre ministre des Finances qui, en 1975, disait ceci à la population du Québec: "Que le gouvernement soit financièrement aux abois et ait besoin d'en enlever aux uns pour en donner aux autres, cela est possible, mais alors c'est sa gestion des affaires publiques qu'il devra défendre. S'il a tellement mal administré qu'il doit maintenant tripoter les salaires et voler une partie de sa main-d'oeuvre pour équilibrer ses comptes, il n'a pas raison d'être fier." C'est comme cela partout. Même le député de Sainte-Marie, à l'époque, un député du Parti québécois, disait: Même les libéraux auraient fait mieux.

Ces péquistes ont tous les droits. Lorsque est arrivé le débat sur le rapatriement de la constitution, vous vous souvenez? "Faut pas s'faire avoir". Très beau. "Le coup de force d'Ottawa compromet les droits acquis du Québec". Finalement, on arrivait avec le gâteau: "La constitution, c'est un contrat qui nous appartient à nous autres aussi." Un contrat, c'est donc majeur. Un contrat, ça se signe par deux parties. C'est exactement ce que les fonctionnaires des secteurs public et parapublic ont fait avec vous, de bonne foi, avant le référendum. Vous vous avez dit: Concernant eux autres, ce n'est pas bon. Bonjour le contrat. Mais le gouvernement fédéral, lui, qui a un contrat avec nous sur le plan constitutionnel, doit le respecter. Terre-Neuve qui a un contrat avec nous dans le domaine hydroélectrique, doit le respecter. Vous êtes un gang de cabotins dont les gens des secteurs public et parapublic vont se rappeler, parce que vous avez touché à leurs poches, parce que vous leur avez enlevé un gagne-pain de 20%. Vous, du Parti québécois, qui êtes, dans plusieurs cas, issus de ce milieu, vous aurez à rendre des comptes éventuellement.

Ce n'est pas tout! C'est un gouvernement de manipulateurs, un gouvernement de sondeurs, un gouvernement de menteurs. Oui, M. le Président, en cinq ans, ces gens ont réussi à même les deniers publics à sonder la population; 57 sondages d'opinion publique pour être capable de savoir la tendance des gens. Ont suivi des campagnes de publicité qui ont coûté aux Québécois 52 000 000 \$. On a sorti un petit document à un moment donné: Rétablir la crédibilité. Ce qui est important, c'est se maquiller ici, se maquiller là. L'important, c'était de penser qu'il fallait, finalement, que la population ne voie pas le maquillage tomber. Messieurs, la population n'est pas dupe et ce n'est pas pour rien que vous êtes aujourd'hui à 20% dans les sondages et que jamais de la vie vous ne montrez au-dessus des 20%.

Que dire du débat sur l'indépendance?

Aujourd'hui, tous les amis - on le voit, on le constate quotidiennement sur les banquettes des députés d'arrière-ban qui, aujourd'hui, sont sidérés d'apprendre qu'en haut lieu on est à les trahir, eux qui croyaient à l'idée de l'indépendance même si, dans le cas du député de Terrebonne, il n'en avait jamais été question... C'est le député d'Anjou qui a été le plus suave de tous - le député de Jean-Talon le rappelait aujourd'hui - puisque, le 18 mars 1980, il disait: Au moment de faire un choix, il faudra faire sa croix à côté d'un oui ou d'un non; il n'y a pas de casier pour les "peut-être". Qui est maintenant rendu du côté des "peut-être", si ce n'est le député d'Anjou, celui-là même qui, par intérêt personnel, a brisé le moratoire? Le petit a de l'ambition; lui comme Paquette, ils veulent devenir chef d'un parti et autant que possible, faire les virages qu'il faut pour avoir au moins un minimum de chances de conserver le pouvoir.

Lorsque vous parlez des taxes et du gouvernement Bourassa, peut-on vous rappeler, messieurs, qu'en 1976 le taux de chômage était de 8,7% et qu'il est aujourd'hui de 12,9%? Peut-on vous rappeler qu'il y avait, en 1976, 233 000 chômeurs et qu'il y en a maintenant 403 000? Peut-on vous rappeler qu'en 1976 des bénéficiaires de l'aide sociale, en termes de ménages, il y en avait 233 000 et que vous avez réussi le tour de force d'en avoir 403 000? Peut-on vous rappeler que le déficit budgétaire du Québec, en 1976, était de 849 000 000 \$ et qu'il est, cette année, de 3 175 000 000 \$ et que vous avez réussi le tour de force de faire passer le déficit du Québec de 5 000 000 000 \$ à 25 000 000 000 \$? Peut-on vous rappeler que le budget du Québec, en 1976, était de 9 000 000 000 \$, qu'il est maintenant de 25 000 000 000 \$? Peut-on vous rappeler que vous avez réussi à faire passer, en 1976, le taux de remboursement sur la dette de 4,3% du budget à 9%? C'est la réalité et c'est sous votre gouverne sous votre administration que cela a été fait. Peut-on poser les questions suivantes, M. le Président, aux citoyens du Québec qui nous écoutent? C'est à cela qu'ils auront à répondre lors du prochain scrutin. Travailleurs au pourboire, êtes-vous mieux aujourd'hui qu'en 1976 avec la Loi concernant les travailleurs au pourboire? Citoyens qui avez des problèmes de santé, êtes-vous mieux aujourd'hui qu'en 1976 quant à l'accès à l'urgence dans les hôpitaux? Fonctionnaires des secteurs public et parapublic, êtes-vous mieux aujourd'hui qu'en 1976? Chauffeurs de taxi, qui avez à subir quotidiennement la taxe ascenseur sur les carburants, êtes-vous mieux aujourd'hui qu'en 1976? Travailleurs de l'amiante, êtes-vous mieux aujourd'hui, en étant nationalisés, qu'en 1976? Travailleurs de la raffinerie Sucre Saint-Laurent de l'Est de Montréal,

êtes-vous mieux aujourd'hui, maintenant que le Québec a sa raffinerie de sucre? Travailleurs de Quebecair, êtes-vous mieux aujourd'hui que vous l'étiez en 1976?

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le député, veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Côté: Je conclus, M. le Président. Cela ne sera pas très long. Citoyens de 45 ans, est-il plus facile aujourd'hui pour vous de vous trouver un emploi qu'en 1976? Les jeunes, à qui on dit littéralement aujourd'hui: On vous donne une carte. Allez quêter et dites aux personnes qui ont 55 ou 56 ans et plus: Sors pour me trouver "une job".

M. le Président, est-ce que tous ces citoyens sont aujourd'hui mieux qu'ils ne l'étaient en 1976? Non. La réponse est claire et les citoyens du Québec le constateront, les jugeront aussi et, on l'espère, le plus rapidement possible.

Motion de censure

Je désire en terminant, avec votre permission, faire la motion suivante: Que cette Assemblée blâme sévèrement le gouvernement péquiste dont le mauvais choix des priorités, l'incompétence de la gestion et le gaspillage dans l'utilisation des fonds publics témoignent de son incapacité à administrer de façon judicieuse et efficace l'argent des contribuables québécois. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Blouin: M. le Président, je propose donc que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures. À ce moment, nous entendrons, au nom du gouvernement, la réplique du ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes dans ce débat sur le discours d'ouverture.

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît: Cette motion...

Des voix: ...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît: S'il vous plaît! Cette motion de suspension est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté.

M. Blouin: M. le Président, je suggère

donc que nous suspendions nos travaux jusqu'à 20 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Nos travaux sont suspendus jusqu'à 20 heures.

(Suspension de la séance à 17 h 59)

(Reprise de la séance à 20 heures)

Le Vice-Président (M. Jolivet): À l'ordre, s'il vous plaît: Vous pouvez vous asseoir. La parole est au ministre de la Justice et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

M. Pierre-Marc Johnson (réplique)

M. Johnson (Anjou): M. le Président, la population était en droit de s'attendre que les libéraux mettent de l'avant certaines propositions constructives lors de cette discussion sur le discours d'ouverture. Pour cela, encore aurait-il fallu qu'ils aient certaines idées, une certaine vision de l'avenir du Québec mais disons qu'ils n'en ont fait valoir aucune. Manifestement, ils sont dépassés par les événements, dépassés par l'ampleur des problèmes et des changements qui ont secoué notre société. Ils se réfugient dans la démagogie, dans quelque rêve rétro sans se rendre compte que la réalité, elle, a profondément changé.

Ce qui est plus grave, c'est que leur seule façon de répondre aux attentes de la population, c'est de pratiquer la politique du pire de la manière la plus irresponsable. Ce n'est pas avec des propos défaitistes et alarmistes qu'on va améliorer la situation au Québec. Ce n'est pas parce que ce n'est pas cela et ce n'est pas cela parce que ce n'est pas ce que les Québécois veulent entendre. Ce n'est pas en noircissant la situation à outrance qu'on défend le mieux les intérêts du peuple québécois. Ce qu'il faut, c'est s'en tenir au fait.

Quelle est la véritable situation du Québec en 1984? D'abord, le Québec sort d'une crise qui l'a durement touché, comme elle a durement touché le Canada, comme elle a durement touché l'ensemble des pays industrialisés. Il faut le rappeler à nos amis d'en face car, à les entendre, seul le Québec a eu à en souffrir. Mais tous les observateurs honnêtes sont d'accord pour affirmer qu'un redressement rapide et même parfois étonnant est en train de s'effectuer au Québec. Ce redressement est le résultat, entre autres, de l'action gouvernementale mais, surtout, celui des Québécoises et des Québécois dans tous les domaines de l'activité économique. Le gouvernement voulait, par son action, aider l'entreprise et l'ensemble de nos concitoyens à sortir de la crise avec un minimum de dommages et,

surtout, jeter les bases d'un nouvel essor économique qui soit durable. L'Opposition, elle, se plaît à évoquer la disparition de plusieurs PME pendant la récession; mais elle oublie, cette Opposition libérale, de mentionner que plus de 800 entreprises québécoises ont survécu grâce aux programmes spéciaux d'aide mis sur pied par le gouvernement québécois, ce que l'on a appelé le plan Biron.

Quand l'Opposition parle de chômage, on a l'impression que nous sommes les seuls à vivre ce qui est un fléau. Doit-on à nouveau rappeler que l'écart entre le Québec et le reste du Canada, qui a toujours été de 25% à 50% plus de chômeurs chez nous, est maintenant de l'ordre de 14%? L'Opposition veut faire croire que le Québec s'appauvrit alors que, dans les faits, il y a croissance de la richesse collective, que ce soit dans la construction domiciliaire - l'année qui se termine sera considérée comme l'une des meilleures depuis plusieurs années - que ce soit dans les investissements du secteur minier, avec une hausse de 60% des investissements cette année, que ce soit avec les 40% de hausse dans le secteur manufacturier. Dans l'ensemble, les investissements privés ont connu une hausse de 22% contre 5% pour le reste du Canada, deux tiers de la hausse canadienne a été québécoise depuis deux ans.

Il est évident que, sans prétendre que tout cela est attribuable à l'action du gouvernement, celle-ci n'est pas étrangère à ces résultats. Que l'on pense à la politique de mise en valeur de l'énergie électrique par la stabilisation des tarifs industriels et aux diverses mesures relatives à la recherche et à l'innovation dans les petites et moyennes entreprises, aux programmes-ressources, UNI-PME, gestion marketing, bourses d'affaires, financement des entreprises.

Mais le gouvernement du Québec n'a pas agi en solitaire. Toutes les politiques de relance du gouvernement auraient été sans lendemain s'il n'y avait pas eu au Québec des bâtisseurs qui avaient foi en l'avenir. Pensons à Corvée-habitation précisément où employeurs et syndicats se sont concertés autour d'intérêts communs dont le résultat a été une richesse commune qui a profité à l'ensemble de ceux qui pouvaient se prévaloir de ces programmes.

Qu'on pense qu'on est passé de 17 000 à 40 000 et à 43 000 logements en l'espace de trois ans; qu'on pense qu'il y a eu une augmentation en 1982-1983 de 74% de la construction domiciliaire pour le Québec alors qu'elle était de 24% en Ontario et de 8% dans l'ensemble canadien. Cela veut dire, en pratique, que ces 40 000 ménages qui se forment par année au Québec, ce qui correspond au nouveau stock de logements, deviennent des propriétaires. Cela s'appelle un changement dans la réalité.

Qu'on pense au centre de productivité dans le secteur du vêtement ou du meuble où, à l'instigation du gouvernement, les partenaires sociaux se sont réunis pour améliorer leur position sur les marchés internationaux.

Qu'on pense à la présence du Québec dans l'économie internationale. Une nouvelle génération d'entrepreneurs ont pris d'assaut les marchés extérieurs avec les armes de l'excellence et de la compétitivité. C'est ce Québec dynamique, M. le Président, qu'il nous faut avoir en tête quand on envisage l'avenir car si nous sommes en bonne voie de redressement, beaucoup reste à faire et nous aurons besoin de l'effort de tous pour surmonter les défis qui nous attendent. Ces défis, il nous faut d'abord les reconnaître avec lucidité.

La société québécoise, comme les sociétés occidentales, est une société donc en changement. Cela est vrai au plan économique mais quoique souvent moins visible et moins spectaculaire, cela est également vrai au plan des valeurs. Il est important de cerner ces changements pour éclairer nos jugements, nos priorités d'action et la façon avec laquelle nous devrons agir.

D'abord, la création d'emplois, première priorité pour les années à venir. Depuis le début du milieu des années soixante, on constate au Québec, au Canada et dans la plupart des pays industrialisés, la hausse du taux de chômage. Cette hausse qui est attribuable en partie à des chocs de conjoncture reflète surtout un changement profond dans les structures économiques. Dans tous les secteurs, la croissance de la production se traduit de moins en moins par une croissance de l'emploi. Ainsi, entre 1970 et 1980, alors que la production des industries manufacturières du Canada augmentait de plus de 35%, l'emploi dans ces mêmes industries n'augmentait que de 13%. Le coût de la création d'un emploi manufacturier augmente constamment. Le Québec, comme on l'a dit, a, somme toute, mieux fait que l'ensemble du Canada au niveau de la création d'emplois au cours des deux dernières années et il peut continuer à mieux faire. Mais ce fait et la difficulté de créer de nouveaux emplois ne doivent pas nous empêcher de penser aux milliers de Québécoises et de Québécois sans emploi. Ils étaient plus de 375 000 en août 1984. Parmi tous ces chômeurs, il ne faudrait surtout pas oublier les jeunes, non pas parce que, prise individuellement, leur situation est plus dramatique que celle d'autres chômeurs, mais parce qu'ils appartiennent à toute une génération. Il ne faut pas perdre le dynamisme de cette génération. Nous n'avons pas les moyens de faire cela comme société. On ne peut pas non plus ignorer le désespoir vécu par cette jeunesse préparée à entrer sur le marché du travail et qui se heurte à

des portes closes. Mais fournir de l'emploi aux Québécois, c'est un défi de taille auquel il faut s'attaquer en prenant garde, cependant, de verser dans la facilité et de proposer des solutions qui, bien qu'attrayantes à court terme, ne changeront rien à la situation à moyen et à long terme, c'est-à-dire à l'égard de la sécurité économique du Québec. (20 h 10)

En fait, c'est la restructuration économique du Québec qu'il faut amorcer en se basant sur certaines grandes tendances en vue, d'abord, d'augmenter la production et l'emploi. L'économie québécoise est une économie ouverte. Le Québec exporte quelque 40% sur des marchés internationaux. L'ouverture des économies, la croissance de la production industrielle des pays qui étaient auparavant sous-développés augmentent le niveau de concurrence internationale et, pour maintenir le niveau de nos exportations, il faut agir énergiquement. Il faut d'abord exploiter au maximum les marchés potentiels internationaux, une tâche à laquelle nous nous sommes attaqués, en y mettant de plus en plus de ressources et en particulier au sein du ministère du Commerce extérieur. Il serait peut-être bon de rappeler qu'une petite ou moyenne entreprise au Québec, à chaque semaine, pénètre les nouveaux marchés internationaux. Que ce chiffre représente trois fois plus d'entreprises intéressées aux marchés internationaux qu'il y a à peine cinq ans. Il y a à New York, à Atlanta, à Los Angeles, à Chicago, comme à Toronto, comme à Londres, à Paris ou à Dusseldorf des maisons du Québec où se brassent des affaires pour le Québec.

Deuxièmement, il faut augmenter la productivité des entreprises traditionnelles. C'est la modernisation des pâtes et papiers, c'est le centre de productivité du textile, c'est la rationalisation des productions agricoles et l'augmentation de notre autosuffisance. C'est la modernisation du secteur minier. Il faut, par ailleurs, augmenter notre présence dans les nouveaux secteurs qui, eux, sont porteurs d'avenir et reliés aux technologies nouvelles. Qu'on pense ici simplement au matériel du transport, au succès d'entreprises comme Bombardier et à la présence des gouvernements pour les aider. La restructuration de l'économie passe donc d'abord par la modernisation des entreprises qui est si essentielle pour accroître la productivité. Cette

modernisation exige une utilisation plus intensive des technologies nouvelles. C'est en ce sens que vont les efforts en vue d'une plus grande diffusion des technologies nouvelles et une augmentation de l'emploi scientifique. La création de centres de recherche aidera aussi à développer des technologies québécoises et à développer des nouveaux secteurs de production. C'est ainsi que déjà des centres sur lesquels nous nous

engagions, il y a à peine dix mois, ont été créés dans le secteur des hautes technologies. C'est comme cela que nous avons un succès remarquable des bourses aux jeunes chercheurs; que les emplois scientifiques et techniques dans les entreprises ont permis, en moins de six mois, d'atteindre 80% de l'objectif fixé pour l'année, c'est-à-dire près de 800 personnes profitant de ces programmes.

C'est ainsi qu'on assiste dans notre société constamment, je dirais presque une fois par semaine, à des salons de nouvelles technologies. C'est ainsi qu'on voit cet effort massif qui implique la présence de l'État, mais aussi des intervenants universitaires ou des commissions scolaires pour introduire l'informatique d'un bout à l'autre de la scolarisation et ce, encore une fois, de façon massive. La concurrence internationale exige, également, que les pays concentrent leur production dans les secteurs où ils ont des avantages comparatifs. Au Québec, nos ressources naturelles peuvent nous permettre, dans un bon nombre de secteurs, d'être vraiment concurrentiels. Dans le domaine de la forêt, après nous être attaqués à la modernisation des entreprises de transformation - 3 000 000 000 \$ dans les pâtes et papiers - nous accentuons maintenant nos efforts en vue de préserver cette ressource et surtout d'en assurer le renouvellement, notamment par ce programme qui a réussi seulement l'été dernier à créer 5000 emplois et qui nous permettra, espérons-le, d'arriver à 300 000 000 de plants par année de renouvellement de nos stocks forestiers.

Dans le secteur minier, la concurrence des pays du tiers monde est forte. Ce secteur en crise commence à retrouver une nouvelle vigueur. Comme le signale le discours d'ouverture, avec l'aide du gouvernement, des investissements d'une valeur de 700 000 000 \$ ont été déclenchés au cours des derniers 18 mois, et ce n'est pas fini.

Il y a, par ailleurs, un secteur où le Québec possède un avantage indéniable qui fait l'orgueil des Québécois: ce sont, depuis les années soixante, les richesses hydroélectriques. La mise en valeur de ces ressources aura permis d'accroître nos exportations. De quelques dizaines de millions qu'elles étaient sous le gouvernement Boursassa, en 1988, nous aurons 1 800 000 000 \$ d'entrées de fonds par l'exportation de l'hydroélectricité grâce à l'action énergétique de ce gouvernement, M. le Président.

Surtout, cette richesse nous a permis, par une politique systématique, concertée et voulue, d'attirer ici des investissements par les tarifs hydroélectriques que nous avons proposés et qui ont permis, notamment, l'installation de Pechiney, de Reynolds et

tout le programme de modernisation et de consolidation de l'Alcan, sans compter le programme des énergies excédentaires ou des chaudières industrielles qui a impliqué également des centaines de millions d'investissements. Cela débouche, comme le discours inaugural l'évoque, sur la nécessité de se servir de cette richesse collective québécoise pour qu'elle ait une utilité pour l'ensemble des citoyens. C'est ainsi que des tarifs hydroélectriques pourront permettre, dans le domaine de l'agriculture, que le Québec non seulement augmente son autosuffisance dans la production en serres, mais crée ici des emplois.

Quant aux investissements, M. le Président, il faut rappeler que la croissance de la production et des investissements revient essentiellement au secteur privé. Le gouvernement du Québec, par sa politique de soutien aux investissements a démontré qu'il faisait confiance à l'esprit d'"entrepreneurship" des Québécois. Dans les faits, cela s'est traduit par des investissements accrus, encore une fois. Nous devons continuer de faire confiance aux capacités des Québécois de créer des entreprises nécessaires à notre croissance.

En fait, c'est l'ensemble de la main-d'oeuvre, de cette richesse, cette foi humaine du Québec, qui est en cause quand on parle de développement économique. On le sait, dans les années à venir, le savoir sera le facteur primordial du développement. Encore plus que jamais, le génie créatif, créateur et inventif des Québécois devra être mis à profit. Ce sera possible uniquement si nous permettons à tous d'avoir une formation qui les rend aptes à exploiter au maximum leurs capacités et qui s'harmonise avec les exigences du marché du travail et des changements technologiques. Ces changements seront nombreux. Ils seront rapides dans les années à venir. C'est pourquoi il faut investir davantage dans la formation et surtout admettre que dorénavant, aucune formation ne sera terminale. La politique d'éducation permanente que le gouvernement du Québec a rendue publique au début de l'année va en ce sens tout comme le virage que nous avons pris en rapport avec l'utilisation la plus productive possible des montants versés à l'aide sociale. Il faut à tout prix éviter que la croissance de la productivité des entreprises, les changements technologiques et l'apparition de nouveaux secteurs de production soient bloqués par une formation inappropriée de notre main-d'oeuvre. Il en va du bien-être de l'ensemble de la société québécoise.
(20 h 20)

Par ailleurs, nos programmes de transfert du revenu qui ont été mis en place à l'époque des années soixante où le chômage ne dépassait pas 5% ou 6% sont en train de subir un choc énorme. L'objectif de

ces programmes ne doit pas être remis en question dans la mesure où ils visent à continuer une meilleure répartition de la richesse et des revenus. Cependant, la croissance du niveau du chômage, l'allongement de sa durée, les changements rapides sur le marché du travail nous obligent à réviser le système de répartition de la richesse de façon draconienne. C'est ainsi qu'il faudra envisager l'intégration au marché du travail et l'aide sociale, les incitations au travail, le réaménagement du temps de travail.

Un premier pas a déjà été fait dans le sens de l'intégration au marché du travail et de l'aide sociale par ce virage de l'aide sociale accompli au cours de l'année. Pour l'essentiel, il vise à faire profiter ceux qui ont moins de 30 ans, bénéficiaires de l'aide sociale, de cette période où ils sont inactifs en faveur de leur employabilité. C'est ainsi qu'un jeune assisté social peut voir ses prestations améliorées s'il s'inscrit dans un programme qui le ramène à l'école en termes de formation, qui l'amène en formation en industrie ou pour des travaux d'utilité collective ou, comme l'on dit, des travaux communautaires. Le résultat est déjà encourageant. Il nous amène déjà à envisager que certaines de ces mesures pourraient éventuellement être étendues à d'autres catégories que ceux qu'elles visent en ce moment.

Il sera question de cela ainsi que de l'incitation au travail dans le livre blanc sur la fiscalité. Car notre système de transfert s'est construit au fil des ans par l'ajout de programmes qui visaient à venir en aide aux familles à bas revenu. Ainsi ont été mis en place l'aide sociale avec tous les programmes, comme ceux de la Régie de l'assurance-maladie, comme les médicaments gratuits, les soins dentaires gratuits qui accompagnent le régime d'aide sociale, le supplément au revenu de travail, l'aide financière aux parents ayant des enfants en garderie, les HLM, l'aide juridique, les bourses aux étudiants au postsecondaire. Tous ces programmes varient selon le revenu du bénéficiaire. Lorsque le revenu augmente avec le travail, ils perdent souvent ces bénéfices, sans compter la ponction qui provient de la fiscalité. Si l'on ajoute à cela le fait que l'aide sociale diminue de 1 \$ pour chaque 1 \$ de revenu gagné, sauf quelques exemptions, on se rend compte que le système de transfert n'est actuellement pas très incitatif au travail.

En fait, bien souvent, le taux marginal de taxation implicite - pour reprendre l'expression technocratique - de ces personnes peut aller de 70% à 90%, c'est-à-dire que pour un revenu additionnel à celui qu'on reçoit de l'aide sociale, si on travaille à temps partiel ou si on trouve d'autres moyens d'avoir des revenus par son travail, il

peut rester, sur ce montant de 100 \$, entre 10 \$ et 30 \$ dans plusieurs cas. Une telle situation entraîne non seulement la désincitation au travail mais constitue de toute évidence une injustice flagrante. Il

faudra donc envisager cette réforme de la fiscalité et des régimes de transfert. Le discours inaugural nous annonce la publication de ce livre blanc sur la fiscalité.

Les ajustements aux programmes de transfert de revenus, que nous venons de décrire, sont nécessaires mais ils sont insuffisants, si on tient compte du fait que la croissance de l'emploi ne suit pas nécessairement la croissance de la production. Même avec un taux de croissance élevé au Québec, comme ailleurs en Occident, avec les changements technologiques nécessaires, on peut s'attendre que le taux de chômage ne puisse être réduit sans qu'il y ait des mesures encore plus importantes qui ne soient prises. Le travail est une valeur encore présente dans notre société, Dieu merci, et il constitue encore le moyen privilégié de redistribuer la richesse. Je doute que les Québécois acceptent d'avoir un système de partage de la richesse où des travailleurs de moins en moins nombreux paient pour des personnes inactives de plus en plus nombreuses. Ces dernières d'ailleurs n'accepteraient pas non plus de voir réduire à néant leurs chances de progrès social et économique confinées à l'activité qu'elles le seraient.

Les Québécois veulent encore participer à l'édification de cette société et le travail est l'un des moyens qu'ils privilégient pour ce faire. De tous les temps, la réduction relative du temps de travail a accompagné les changements des systèmes de production qui allaient dans le sens d'une augmentation de la productivité. En décembre 1983, les salariés québécois travaillaient en moyenne 33 heures par semaine contre 32 pour les travailleurs ontariens. En 1960, ils travaillaient 41 heures par semaine. Sans la réduction de travail entre 1960 et 1983, il y aurait au Québec 500 000 chômeurs de plus. Ces chiffres démontrent l'importance de tels enjeux pour le moyen et le long terme, la survie, mais surtout le développement du Québec.

Parallèlement, plusieurs Québécois aimeraient avoir la possibilité de réduire leur temps de travail lorsqu'on leur garantit le maintien proportionnel de certains bénéfices. Les raisons qui pourraient motiver ces choix sont nombreuses; elles peuvent être d'ordre familial ou personnel ou simplement reliées au désir de parfaire sa formation. Le partage du temps de travail volontaire qui permet à ceux qui le désirent d'avoir plus de temps et qui libèrent des emplois pour les chômeurs, pour ces jeunes et autres, rejoint à la fois une préoccupation économique et sociale et l'on se doit de faire des efforts pour que ces

choses se réalisent.

Tous ces enjeux exigent de l'action. L'action gouvernementale et l'action des Québécois depuis deux ans à travers la crise économique auront eu, oui, cet effet de réduire la part relative du chômage du Québec à l'intérieur du Canada. Mais des problèmes subsistent et c'est pour cela que nous continuerons d'avoir des politiques en matière d'habitation qui sont énergiques, en matière d'agriculture et dans tout ce contexte qui permet et favorise l'investissement privé.

Mais comment arriver à la solution de ces problèmes à plus moyen ou à plus long terme que vivra notre société? Comment régler cet arrimage entre l'augmentation de la richesse du Québec et le partage de cette richesse? Comment s'assurer à l'égard du travail qu'on y est incité en même temps qu'on puisse le partager? Comment s'assurer que cette société en changement permettra aussi aux femmes de vouloir continuer à accéder au marché du travail? Comment assumer à travers tout cela le rôle de l'État répartiteur de richesses mais aussi arbitre? Comment faire face ensemble, comme société, à cette pression des jeunes et d'une génération toute entière qui risque d'être condamnée à l'oisiveté?

Certes, des actions énergiques, de nature macro-économique classique, de politique d'investissement sont importantes. Favoriser l'investissement privé, entreprendre des mesures comme le gouvernement l'a fait dans le secteur de l'énergie, des ressources, de l'habitation, c'est important. Mais on ne saurait s'imaginer que le Québec, pas plus que le Canada d'ailleurs, règlera ses problèmes par la simple exécution des lois du marché. Il faudra changer des règles. Comment y arriver? D'abord, reconnaître que ces situations existent; deuxièmement, accompagner le cheminement des mentalités. Et "accompagner" signifie être ensemble pour le faire. C'est ce que propose le discours inaugural, notamment à l'égard du livre blanc sur la fiscalité. C'est ce que propose l'action énergique de la ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu dans le cas des programmes et des changements qui touchent les jeunes.

(20 h 30)

Ensemble, cela signifie sûrement, à l'occasion, de faire des sommets, de réunir des intervenants, d'unir le Québec autour d'objectifs qui touchent non seulement cette génération qui pousse, mais le développement de la société elle-même dans les années à venir. Il faudra faire des consensus de l'intérieur et l'État, lui, devra faire des arbitrages souvent difficiles.

Les Québécois ont démontré leur capacité de réaliser des consensus solides et efficaces lorsque leurs intérêts fondamentaux sont menacés de l'extérieur. Je pense ici au

projet de loi C-3 sur la santé, au projet de loi C-12 sur l'éducation, à l'intervention de l'État central dans les municipalités où des intérêts d'institutions québécoises étaient en cause et où, ensemble, des Québécois, parce qu'ils y voyaient leur intérêt, ont réussi à opposer une résistance.

Je pense à Pétromont; je pense au dossier du Nid-de-Corbeau; je pense à S-31, atteinte à la Caisse de dépôt et placement du Québec, institution économique fondamentale pour le développement du peuple québécois où la défense des intérêts économiques des Québécois a donné certains succès.

À un niveau plus large, je dirais que les Québécois ont manifesté un certain consensus, le 4 septembre, sur la nécessité du changement dans la direction politique à Ottawa. Les Québécois étaient fatigués de l'autoritarisme, de l'arrogance, de l'insensibilité de la maison mère des gens d'en face devant les véritables problèmes de la population.

Au-delà des personnes en place et du fait que l'ancien gouvernement libéral avait choisi comme politique d'ignorer l'Assemblée nationale du Québec, il faut aussi constater que ces consensus ne sont survenus que par les défauts importants du système politique dans lequel nous vivons: d'abord, la possibilité, pour l'État central, d'abuser de son pouvoir de dépenser; sa possibilité d'envahir certains champs de compétence impliquant ainsi des duplications coûteuses que les contribuables du Québec assument; la vulnérabilité des institutions économiques québécoises face aux réactions de tout ce qui est à l'ouest de l'Outaouais.

Cette dernière question mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête, M. le Président. Qu'on soit fédéraliste à tout crin ou qu'on soit souverainiste comme ici, il ne faut pas être naïf. L'économie du Québec est en compétition avec l'économie de l'Ontario et de l'Ouest; cela nous oblige non seulement à être compétitifs, mais aussi à nous protéger des réactions de l'Ouest contre nous. Qu'on regarde simplement ces succès de la Bourse de Montréal; qu'on regarde les réactions des gens de la Bourse de Toronto; qu'on regarde les succès québécois qui engendrent des réactions dans l'Ouest. Il faut non seulement être compétitifs, il faut être doublement sur nos gardes.

Le gouvernement du Québec n'est pas naïf, ni au niveau de l'économie, ni au niveau politique, ni aux niveaux culturel, institutionnel ou linguistique. Si nous avions été naïfs, nous n'aurions pas réagi dans ces dossiers que j'ai énumérés et le fédéral nous aurait traversé à tous les coups. Mais nous avons résisté parfois, pour ne pas dire souvent, sans l'appui de l'Opposition. Aujourd'hui, nous avons devant nous de nouveaux interlocuteurs qui se sont fait élire

au Québec spécifiquement sur des engagements très précis et explicites à l'égard des relations fédérales-provinciales. Je cite M. Mulroney: "Notre politique fédérale-provinciale s'articulera autour des objectifs précis de concertation et d'harmonisation des politiques des deux ordres de gouvernement, de respect des compétences provinciales et de dépolitisation des régimes de subvention. Un gouvernement conservateur se donnera comme règle de conduite dans l'exercice de ses responsabilités fédérales de respecter celles des provinces." Cela constitue, M. le Président, il faut bien le dire, un changement radical dans la politique fédérale.

Le gouvernement du Québec n'a pas le droit de laisser passer cette occasion de régler des problèmes qui affectent tous les Québécois. C'est d'abord dans les domaines reliés à ceux qu'évoquait M. Mulroney que je citerai ici: "Premièrement, mettre fin au double emploi et au chevauchement des programmes; deuxièmement, renouveler l'entente-cadre du développement économique; troisièmement, mettre fin aux assauts contre les institutions de type S-31; quatrièmement, mettre fin aux incursions fédérales dans les compétences provinciales; cinquièmement, mettre fin à la politisation des subventions fédérales; sixièmement, travailler en collaboration avec le Québec pour régler des problèmes liés à l'économie et à l'emploi."

Ces engagements représentent autant de réalités et d'attitudes ou d'objectifs que peut poursuivre ce gouvernement de ce côté. Nous serions irresponsables si nous ne faisons pas tout ce qui est possible de faire pour amener M. Mulroney à répondre et à honorer ses engagements et ses promesses.

C'est d'abord dans le domaine relié à l'économie et à la création d'emplois que nous chercherons à discuter avec le gouvernement fédéral; mais dès que le contexte y sera propice et qu'un climat de confiance aura pu être éprouvé à partir de ces dossiers concrets, il nous faudra en venir à cette question constitutionnelle. Le Québec est un territoire sans statut, ce qui est préjudiciable autant aux autres provinces qu'au Québec. M. Mulroney s'est engagé à convaincre l'Assemblée nationale du Québec - je le cite - "de donner son assentiment à la nouvelle constitution avec honneur et avec enthousiasme". Pour ce faire, il faudra au minimum réparer l'affront subi par le Québec en 1981, colmater la brèche ouverte dans les pouvoirs de cette Assemblée nationale et obtenir une reconnaissance explicite de l'acceptation par le Canada anglais du fait qu'il existe un peuple québécois qui possède non seulement sa langue et sa culture, mais ses institutions, qu'elles soient sociales, culturelles, politiques et économiques.

Le sarcasme dont nous abreuvent les députés libéraux ne saurait nous surprendre. Depuis quatre ans, ils ont démontré leur appartenance à la grande famille des libéraux fédéraux en se montrant prêts à faire passer leurs intérêts partisans avant ceux du Québec. Que l'on pense à leur silence coupable dans le projet de loi C-3. Que l'on pense à la résolution du 1er décembre 1981. Que l'on pense au silence de M. Bourassa sur la présence fédérale dans l'éducation. Que l'on pense aux autres silences du Parti libéral sur les questions municipales.

À leur défense, il faut dire que les libéraux ont un chef qui n'a pas les idées très claires sur ce qui est bon pour le Québec. D'abord, ses idées, on ne les connaît pas. S'il était là de temps en temps, s'il sortait de ses placards obscurs où nous ne savons pas ce qu'il y fait, peut-être réussirions-nous à voir quelques idées. Deuxièmement, celles que l'on connaît sont au mieux confuses ou contradictoires, au pire dangereuses et naïves, comme en témoigne son mémoire devant la commission Macdonald. M. Bourassa écrivait au début de ce témoignage, il y a à peine un an et demi: "Au Québec, il n'est pas assuré que nous ayons une élection générale avant le dépôt prévu pour la mi-1985 de votre rapport final." Cela était à l'époque où M. Bourassa disait qu'il n'y aurait pas d'élections au Québec en 1985. Il semble qu'il ait changé sa version pour justifier de ne pas se présenter dans des élections partielles.

Deuxièmement, M. Bourassa écrivait aussi ceci: "Aussi il serait probablement possible de s'entendre - disait-il à la commission Macdonald - dans le contexte d'un "give and take" d'une négociation sur certaines précisions et consolidations des pouvoirs d'Ottawa relatifs à l'économie en échange de précisions et de consolidations équivalentes des pouvoirs du Québec touchant entre autres l'éducation, l'immigration, les droits civils et la culture." M. Bourassa réduit les aspirations québécoises à la culture au sens restreint. La langue, l'immigration, la culture, l'éducation sont évidemment des choses fondamentales pour le peuple québécois, et c'est cette Assemblée nationale qui doit avoir la maîtrise d'oeuvre dans ces secteurs. Il en va de notre authenticité, de notre avenir et de notre spécificité sur ce continent. (20 h 40)

Mais le progrès du Québec ne passe pas que par la richesse culturelle. Il passe par la richesse et non seulement la richesse culturelle. C'est la croissance de l'économie québécoise qui est en cause. C'est le partage des effets de cette croissance. C'est l'emploi pour cette génération qui vient. Ce sont les moyens de partager la richesse sur ce territoire. Réduire les aspirations du Québec à sa simple sécurité culturelle, c'est dangereux à une époque de changement. Le

chef du Parti libéral, de toute évidence, n'a pas compris cet enjeu. Protéger nos juridictions, c'est protéger les moyens de résoudre les problèmes en fonction de nos intérêts au Québec. Accroître le pouvoir québécois, c'est faire en sorte, non seulement qu'il soit plus sûr, mais qu'il soit plus riche.

En fin de semaine, M. Bourassa a déclaré que vraiment, parler du statut du Québec, ce n'était pas très important. Le gouvernement, lui, entend procéder à partir d'une vision plus large de la réalité québécoise et agir pour préserver les intérêts du Québec autant sur le strict plan de son intégrité interne que sur le plan de ses relations politiques et économiques avec ses voisins, le tout basé sur le plus large consensus possible dans la société québécoise. Au centre de ces discussions, on retrouvera quelques notions fondamentales. D'abord, que nous formons un peuple et que, ma foi, il n'y a pas de honte à l'affirmer. Deuxièmement, que ce peuple a des institutions sur un territoire, le seul où il est majoritaire, le seul où il peut moduler, maîtriser quelque peu son développement. Que cette Assemblée nationale est la seule qui devrait également moduler l'équilibre linguistique sur son territoire. Que le pouvoir de dépenser fédéral peut être abusif. Que le Québec doit faire en sorte que si le Canada décidait de concentrer les pouvoirs économiques entre les mains du gouvernement central, le Québec, lui, puisse avoir sa part des revenus avec sa part de contrôle sur ces pouvoirs économiques.

Ce discours inaugural est décrié un peu facilement par nos amis d'en face qui ont trouvé, comme solution à regarder de véritables enjeux, la démagogie, les ritournelles faciles, les formules lapidaires, parfois, il faut bien le dire, un peu comiques. Ce contexte doit, au contraire, nous amener à réfléchir sérieusement sur l'avenir du Québec. Cet avenir passe par la conscience des enjeux économiques qui guettent notre société. Il passe par la confiance que nous avons dans ses qualités d'un Québec qui, malgré les difficultés qui restent, a mieux performé que le reste du Canada à la suite de la crise. De cette confiance que nous avons, sans naïveté, de nous voir établir des consensus à l'égard du partage d'une croissance qu'il faut soutenir sur ce territoire et des instruments et des institutions que le peuple québécois entend conserver ou se donner pour y parvenir.

La solidarité, M. le Président, non pas seulement autour des enjeux constitutionnels ou politiques, la solidarité économique, la solidarité sociale, présuppose peut-être que le niveau de discours que nous entendons ici depuis un certain temps venant de l'autre côté de la Chambre puisse changer. Ne sommes-nous pas ici pour préserver non

seulement l'intégrité du Québec mais l'avenir et le développement de tout son peuple?

Des voix: Bravo!

Le Vice-Président (M. Jolivet): M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Blouin: M. le Président, je vous demande donc de reporter les votes à demain à la fin de la période des affaires courantes.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Cette motion est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Jolivet): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Blouin: M. le Président, nous allons donc discuter maintenant de la situation dans l'industrie de la construction. En vertu des articles 94 et 95 de notre règlement et selon l'entente intervenue entre les partis, il a été convenu que le ministre du Travail prendra d'abord la parole pendant 25 minutes. Il sera suivi du critique de l'Opposition en matière du travail, le député de Portneuf, qui aura un droit de parole de 30 minutes et, enfin, le ministre disposera d'un droit de réplique de cinq minutes. Je vous demande donc, M. le Président, d'appeler les articles 5 et 6 de notre feuilleton s'il vous plaît.

Prise en considération des rapports de la commission qui a examiné la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et entendu les parties impliquées dans la négociation du décret de la construction

Le Vice-Président (M. Jolivet): L'article 5 est la prise en considération du rapport de la commission de l'économie et du travail qui a siégé les 6, 7 et 8 août 1984 pour procéder à une consultation particulière afin d'examiner la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction et de ses règlements. L'article 6 est la prise en considération du rapport de la commission de l'économie et du travail qui a siégé les 28 et 29 août 1984 afin d'entendre conformément à l'article 51 de la Loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction les parties impliquées dans la négociation du décret de la construction.

M. le ministre du Travail, vous avez la parole pour 25 minutes.

M. Raynald Fréchette

M. Fréchette: M. le Président, je vous remercie. D'abord, M. le Président, puis-je vous signaler que je suis très heureux quant à moi que nous procédions ce soir à la

discussion du contenu de ces deux rapports. D'autant plus que dans le temps qui m'était imparti dans le cadre de la discussion sur le discours inaugural, il ne m'a pas été possible de faire référence au secteur de la construction qui mérite pourtant qu'on y consacre autant de temps qu'il est possible.

Les commissions qui nous concernent, M. le Président, et dont nous discutons ce soir les rapports ont été tenus respectivement les 6, 7 et 8 août dernier et, dans le deuxième cas, les 28 et 29 août.

Il est sans doute utile, M. le Président, de rappeler pour ceux d'entre nous qui n'ont pas participé aux travaux de ces deux commissions que, dans le premier cas, 17 groupes ou associations ont été entendus et que la commission a consacré tout près de 25 heures d'audition à ceux qui avaient choisi de venir lui soumettre des représentations.

(20 h 50)

M. le Président, il me semble que la première chose que l'on doit faire à ce stade-ci, c'est de réanalyser ou revenir sur les motifs pour lesquels la commission a été convoquée. Quand je parle de la commission, je me réfère évidemment à celle qui s'est tenue les 6, 7 et 8 août, dont les travaux ont été consacrés à l'étude ou à l'évaluation des différentes lois qui régissent la construction de même que de leur réglementation.

Pourquoi donc cette commission a-t-elle été convoquée? Pour un premier motif qui est fort simple en soi et qui va d'ailleurs de soi, c'est que les parties elles-mêmes - et quand je me réfère aux parties, je veux évidemment faire allusion à toutes celles qui ont un intérêt, d'une façon ou d'une autre, dans ce secteur de la construction et plus particulièrement dans les lois - souhaitent avoir cette occasion de venir s'exprimer publiquement, en même temps que des organismes qui ne partageaient pas nécessairement les mêmes opinions pouvaient le faire aussi, à l'intérieur du même forum. Je vous rappellerai également que nous étions, à cette époque, dans un contexte bien particulier quant à ce qui se déroulait dans le secteur de la construction, plus particulièrement au niveau de la négociation de conditions de travail ou d'une convention collective que les parties auraient pu signer et qui aurait pu être juridiquement prolongée par un décret gouvernemental.

Or, disons les choses comme elles sont, la partie patronale habilitée à négocier les conventions collectives dans le secteur de la construction a été celle qui a davantage insisté pour la tenue de cette commission parlementaire, a été celle qui a plaidé avec le plus de conviction pour qu'on puisse permettre effectivement ces auditions. Le raisonnement que développait la partie patronale, c'était d'indiquer au gouvernement et au ministre du Travail que si une com-

mission parlementaire pouvait être tenue à cette époque - donc, au début du mois d'août - elle permettrait très certainement un déblocage des négociations qui, à cette époque, n'existaient pas, à toutes fins utiles. Idéalement, nous disait-on, cette commission parlementaire pourrait sans doute permettre qu'une convention collective ou qu'une entente quant aux conditions devant prévaloir dans ce secteur intervienne si la commission était convoquée.

Or, M. le Président, à partir de ces seuls motifs, il nous apparaissait évident qu'il fallait permettre que la commission ait lieu et que les parties puissent venir y exprimer leurs différents points de vue. Nous étions convaincus que c'était là un moyen qui allait permettre une plus grande responsabilisation des parties elles-mêmes, qui allait leur permettre de plaider publiquement ce qu'elles avaient l'habitude de plaider à l'intérieur de leurs instances ou alors en forum plus réduit. Nous étions également convaincus que la participation syndicale et patronale dans le processus de décision d'éventuels changements à la loi s'imposait d'elle-même. C'était donc un autre critère que nous retenions pour effectivement faire en sorte que la commission se réunisse.

C'était également, avons-nous évalué, une occasion privilégiée pour permettre à toutes les parties - et quand je parle de toutes les parties, j'y inclus, évidemment, le gouvernement - de remettre en cause les fonctionnements traditionnels que l'on connaît, depuis que le système qui existe en semblable matière a été implanté. Or, c'est à partir de cet ensemble de préoccupations que la décision de tenir cette commission parlementaire a été prise.

Donc, 17 organismes ont été entendus, lesquels ont fait valoir leur position respective. Au cours de la discussion, des avenues intéressantes ont été envisagées par toutes les parties. La tenue de cette commission parlementaire nous a permis de réaliser un certain nombre de choses. Par exemple, que des situations qui faisaient problème étaient identifiées autant par la partie patronale que par la partie syndicale. Je donne un exemple à cet égard. Tout le monde convenait, par exemple, que le phénomène, que l'on est convenu d'appeler le travail au noir, existait d'une part et que, d'autre part, des décisions devaient être prises pour, sinon le faire disparaître entièrement, du moins l'enrayer dans une bonne proportion. C'est un exemple entre plusieurs autres qui démontre que les parties, sur plusieurs phénomènes, se sont entendues.

Là, cependant, où les difficultés commencent à poindre et là aussi où le gouvernement doit penser à son rôle d'arbitre, c'est lorsque arrive le temps d'identifier les solutions propres à régler des problèmes que l'une et l'autre partie ont

identifiés. Alors là, lorsque arrive cette étape, les suggestions qui sont faites peuvent varier autant que le jour varie de la nuit. En fait, on veut essayer de régler le même problème mais par des moyens qui sont tout à fait opposés pour y arriver.

Quelle était donc, dans ces circonstances, la position que le gouvernement devait adopter? Il aurait été facile d'arriver d'office, proprio motu, sur place, d'indiquer tout de suite aux parties quelles étaient les décisions que le gouvernement retenait, quels étaient les moyens qu'il retenait pour tenter de régler les problèmes qu'on avait identifiés de façon commune que les deux parties avaient identifiés.

Plutôt que de procéder d'office à retenir ou à rejeter des suggestions, il paraissait important de procéder en première étape à une évaluation du travail qui avait été fait à l'intérieur de cette commission parlementaire. C'est la raison pour laquelle, à la fin des travaux de la commission, j'ai informé les intervenants qui s'y trouvaient que nous allions immédiatement prendre les dispositions pour qu'un processus s'engage et que ce processus mène à des décisions qui feraient en sorte que des problèmes qui ont été identifiés puissent être réglés.

Plusieurs des parlementaires qui assistaient à la commission parlementaire ont eu des réserves à l'annonce de la formation de ce comité interministériel. On a, et c'était de bonne guerre de le faire, indiqué qu'on procédait à la création d'un autre comité ministériel ou interministériel dont on ne verra jamais les conclusions, dont on n'entendra plus parler, enfin, les réserves habituelles en semblable matière.
(21 heures)

Or, ce comité, dont j'avais annoncé la formation le 8 août dernier, s'est immédiatement attelé à la tâche avec le mandat très précis qui lui avait été confié de procéder à l'évaluation de chacun des mémoires, à l'identification des difficultés et aussi à l'identification des moyens que suggéraient les parties pour régler les problèmes. Je suis heureux de vous signaler que ce comité m'a remis vendredi dernier un rapport complet sur le mandat qui lui avait été confié. C'est dire qu'à l'intérieur d'à peine deux mois et demi il a accompli le mandat et le boulot qui lui avait été dévolu immédiatement après la tenue de la commission parlementaire. Je pense utile de signaler ici le travail assez extraordinaire qu'a accompli ce comité interministériel auquel je me réfère. Quand on pense, par exemple, que dans l'état actuel des choses, dans l'état actuel de nos législations et de nos réglementations, il y a dix ministères et organismes qui, d'une façon ou d'une autre, ont une juridiction législative ou réglementaire qui touche le domaine de la construction, il fallait donc que ce comité

interministériel, dans l'espace de temps dont je viens de vous parler, un peu plus de deux mois, procède à une évaluation des opinions qu'on pouvait avoir à l'intérieur de ces ministères et organismes.

C'est précisément ce que ce comité a fait et, comme je vous l'ai dit il y a un instant, vendredi dernier, le 25 octobre, on m'a remis ce rapport qui servira d'outil de travail privilégié pour compléter les suites à donner à cette commission parlementaire. Quelles sont ces suites? Toujours dans la foulée de ce qui a été convenu à la fin des travaux de la commission parlementaire, ces suites peuvent se résumer de la façon suivante: le gouvernement, à partir du contenu du rapport du comité interministériel, va procéder à la rédaction d'un projet de loi qui devra, de façon privilégiée, tenir compte autant des représentations des parties que des considérations qui ont été faites par les membres du comité interministériel. Par la suite, et toujours dans la foulée des engagements pris au moment de la commission parlementaire, ce projet dont je vous parle sera soumis à l'appréciation du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre dont le mandat, on le sait, est d'aviser le gouvernement sur les lois en matière de travail et/ou de main-d'oeuvre que le gouvernement envisage de retenir en ces matières.

Le Conseil consultatif sera donc saisi de ce projet, et ce, je l'ai signalé souvent, avant la fin du mois de décembre. En même temps que le projet cheminera au Conseil consultatif, il sera également soumis à cette autre instance particulièrement habilitée à se prononcer sur des lois qui concernent la construction et qui s'appelle le Comité mixte de l'Office de la construction du Québec. Ce comité mixte est composé paritairement de représentants syndicaux et patronaux dont l'un des mandats est très précisément de procéder à ce genre d'évaluation dont je viens de vous parler.

Après qu'autant le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre que le Comité mixte se seront prononcés, auront donné des avis au gouvernement sur le contenu du projet dont je viens de parler, nous devrions être en mesure de procéder ici, à l'Assemblée nationale, au dépôt de ce même projet, quelque part au mois de décembre, de façon à permettre à toutes les parties intéressées de prendre connaissance de son contenu, de formuler des commentaires au gouvernement et, en même temps, de procéder à la suggestion d'amendements, de suggérer l'ajout de choses qu'on voudrait voir s'y retrouver et le retrait de choses qui s'y trouvent et qu'on ne voudrait pas voir dans un projet de loi.

Si le processus s'engage et se déroule de la façon prévue, de la façon souhaitée,

cela signifierait qu'au début de l'année prochaine - dès les premiers mois de l'année prochaine - nous devrions être en commission parlementaire pour, à nouveau, entendre les parties s'exprimer là-dessus.

Vous allez m'indiquer, M. le Président, que c'est beaucoup de consultations, que c'est beaucoup de concertation, que c'est beaucoup de précautions pour arriver à faire adopter un projet de loi. Je vous dirai essentiellement: oui, c'est vrai, mais le sujet qui fait l'objet de la matière qui nous préoccupe est suffisamment important, me semble-t-il, pour qu'on prenne de semblables précautions.

Voilà, M. le Président, quant à la première commission parlementaire, un résumé fort succinct, autant des discussions qui s'y sont tenues que du suivi dont on avait parlé à ce moment-là et qui a été, jusqu'à maintenant en tout cas, scrupuleusement assuré et suivi.

Il y a eu, évidemment, cette autre commission parlementaire qui a été tenue les 28 et 29 août 1984. C'est une commission parlementaire qui nous était dictée par les dispositions mêmes de la loi parce que, à cette date-là, les avenues qui étaient devant nous étaient relativement simples: ou bien nous laissons le vide juridique se produire le 31 août, avec les conséquences que l'on sait, ou bien le décret de la construction était prolongé pour une période d'un mois ou deux mois pour permettre aux parties de jouer, jusqu'à la limite, le jeu de la négociation, ou alors il y avait la tenue de cette commission parlementaire et ensuite une décision gouvernementale qui décrétait, à toutes fins utiles, les conditions de travail des parties impliquées.

Avant d'arriver à la commission parlementaire je n'avais pas éliminé, mais pas du tout, la possibilité que le décret soit reconduit pour une période d'un mois ou peut-être de deux mois si encore la preuve avait été faite en commission parlementaire qu'une telle décision avait des chances de succès quant à la possibilité d'en arriver à une entente entre les parties. Or, M. le Président, arrivés aux auditions en commission parlementaire, d'abord il nous a fallu constater que l'une des parties - de laquelle on ne pouvait se passer - n'était pas là. L'Association des entrepreneurs en construction, pour des motifs que je n'ai pas à évaluer, des motifs que je n'ai surtout pas à juger, nous a fait savoir par télégramme qu'elle n'allait pas être à la commission parlementaire et donc, n'allait pas participer à la discussion qui allait amener le gouvernement à une décision.

Nous nous sommes donc retrouvés devant quatre intervenants syndicaux qui, les uns et les autres, nous ont fait part de leurs préoccupations en termes de négociation de la convention collective et qui ont également

soumis, avec passablement de conviction, les arguments en vertu desquels le gouvernement devrait retenir telle ou telle alternative et introduire ce genre de choses dans la convention collective.

Il y avait entre elles des divergences d'opinions profondes quant à des revendications syndicales qui étaient faites par l'une ou l'autre des associations dont je viens de parler.

Donc, à partir de l'absence de l'une des parties et de surcroît, la partie patronale impliquée au premier chef dans la convention collective, à partir également de la constatation évidente qui a été faite à ce moment-là que même les parties syndicales entre elles pouvaient très difficilement arriver à un consensus sur un éventuel contenu d'une convention collective, il devenait évident qu'il était illusoire, à toutes fins utiles absolument impensable de croire que la prolongation du décret pour une période d'un ou deux mois allait permettre une entente entre les parties. Donc, immédiatement, il a été clairement établi que cette prolongation ne se ferait pas. (21 h 10)

Il restait cette possibilité de laisser arriver le vide juridique. Le gouvernement a évalué que l'intérêt public à ce moment-là ne militait pas en faveur de la décision de laisser jouer le vide juridique avec l'acquisition, pour l'une et l'autre des parties, du droit de grève dans le cas des syndiqués ou du droit au lock-out dans le cas de l'employeur. La décision qui a finalement été prise est connue de tous. Cela a été de faire en sorte, par décision gouvernementale, qu'une convention collective de travail ou des conditions de travail soient déterminées pour une période additionnelle de deux années. Vous vous souviendrez que cette décision gouvernementale faisait en sorte que les conditions normatives qui existaient jusque-là soient reconduites. Au chapitre des conditions salariales, c'était le statu quo jusqu'au 30 avril prochain et une augmentation de 4,5% aurait lieu le 1er mai 1985.

Voilà essentiellement le résumé très bref des deux commissions parlementaires. Je suis d'avis que les travaux de l'une et l'autre ont été fort utiles dans l'élaboration de certaines décisions qu'il va maintenant nous falloir prendre, particulièrement au chapitre de la législation et de la réglementation. La seule déception qui nous reste, c'est que l'objectif dans lequel on croyait, c'est-à-dire la possibilité qu'une entente puisse se concrétiser entre les parties, n'a pas été réalisé. C'est peut-être une raison additionnelle pour faire en sorte que les règles du jeu que l'on connaît maintenant soient changées et ce, dans les meilleurs délais possible.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le whip de l'Opposition et député de Portneuf.

M. Michel Pagé

M. Pagé: Merci, M. le Président. Nous en sommes à étudier, quelques mois plus tard, le rapport de deux commissions parlementaires dont l'une a siégé les 6, 7 et 8 août dernier et, l'autre, les 28 et 29 août, concernant, dans un premier temps, les problèmes relatifs à l'industrie de la construction au Québec et, dans un deuxième temps, l'opportunité de décréter le renouvellement du décret tenant lieu de convention collective dans le monde de la construction.

Notre règlement prévoit une période permettant à l'Opposition d'échanger, de discuter et de faire connaître au ministre concerné ses commentaires, ses positions, ses attentes quant aux suites à donner à une commission parlementaire qui a siégé. Nous en sommes donc ce soir, pendant une heure, à discuter du monde de la construction au Québec, un secteur qui constitue un maillon important de la chaîne économique du Québec. C'est un secteur d'activité économique qui fait régulièrement l'objet de questions, de motions à l'Assemblée nationale, ce qui témoigne d'une inquiétude de notre côté ce qui témoigne d'une volonté qui est souvent répétée de notre côté, que le gouvernement intervienne et qu'il puisse, par son action - si action il y a, évidemment - contribuer à régler les nombreux problèmes qui subsistent dans l'industrie, cette industrie dont la loi maîtresse qui régit les relations du travail a été modifiée à 21 reprises depuis 1968 et qui a fait l'objet de réglementations particulières. Ceux qui nous écoutent, ce soir, et qui sont concernés par cette question ou intéressés comprendront qu'on fait référence évidemment au règlement de placement dans l'industrie de la construction. La commission parlementaire des 6, 7 et 8 août se voulait une consultation avec les parties pour voir et échanger des propos avec elles sur les problèmes qui les occupent et qui les préoccupent. L'essentiel des problèmes de la construction pourrait se résumer à peu près à ceci: Pourquoi les travaux de construction ont-ils diminué de façon aussi substantielle depuis quelques années? Comment expliquer que le travailleur de la construction voit son revenu pratiquement stable ou presque d'année en année? Comment expliquer que ce gâteau qui était gros comme cela il y a quelques années est devenu beaucoup plus petit maintenant? Comment expliquer qu'il y a autant de travail au noir dans ce secteur? Comment faire en sorte, par les lois du gouvernement du Québec, qu'un peu plus de justice, un peu plus d'équité, un peu plus de chances données

aux travailleurs d'occuper dans le secteur puissent se réaliser?

La commission a siégé. Les attentes étaient nombreuses. Chacun des intervenants a contribué, je pense, de façon utile et significative aux travaux de la commission par la présentation de mémoires bien étoffés, bien documentés. Force nous est de constater, encore aujourd'hui, le 30 octobre, plus de deux mois après la tenue de cette commission parlementaire, que nous en sommes encore à chercher les avenues de solution, les modifications que le gouvernement pourra éventuellement prendre, si on fait référence aux propos tenus par le ministre, ce soir, à la suite de cette commission. Je dois vous réitérer, à ce moment-ci, la même déception que j'ai eu l'occasion de formuler à la fin des travaux de la commission.

À cette commission parlementaire, on s'attendait que le ministre du Travail puisse nous annoncer des positions gouvernementales, puisse parler comme on était en droit de s'attendre de la part d'un ministre du Travail, puisse nous indiquer ce qu'il avait retenu, ce qu'il entendait faire, ce que son gouvernement concevait comme solution à ces nombreux problèmes. Évidemment, rien n'a été fait. Le ministre du Travail - et j'avais l'occasion de lui indiquer lors de l'étude des crédits de son ministère cette année - a le défaut de ne pas assumer le leadership qu'il devrait donner au ministère du Travail du Québec. Je m'explique.

Qu'est-ce qui est arrivé avec la réforme du Code du travail qui a été annoncée à quelques reprises dans autant de discours inauguraux ou discours d'ouverture prononcés par le premier ministre, réitérés par le député d'Anjou et aujourd'hui ministre de la Justice à l'égard de ce grand projet de la réforme complète du Code du travail du Québec, ce qui a été souhaité depuis plusieurs années? On s'attendait, lorsque le nouveau ministre du Travail a été nommé, que celui-ci réitère non seulement cette volonté souventfois répétée, mais qu'il agisse et qu'il fasse quelque chose. Ce qu'il a trouvé le tour de faire, cela a été de créer la commission Châtillon, maintenant commission Beaudry parce qu'on sait les problèmes que la commission a connus avec son président et les problèmes d'identification, les problèmes d'orientation. C'est aujourd'hui la commission Beaudry qui a le mandat de maintenir, d'établir, de continuer un vaste processus de consultation qui les mènera peut-être dans huit, neuf ou dix mois, peut-être dans un an ou un an et demi, s'il y a une extension de mandat, à faire un rapport à l'Assemblée nationale, à faire un rapport au gouvernement sur les avenues à prendre pour procéder à une réforme du Code du travail.

(21 h 20)

Un, absence de leadership de la part du ministre du Travail désigné à cette fonction. Absence de leadership de la part du ministre du Travail dans le cadre des négociations dans les secteurs public et parapublic. Qu'on se rappelle la dernière ronde de négociations qui a été difficile. Qu'on se rappelle les décrets imposés par les lois 105 et 111, si ma mémoire est fidèle, venant modifier unilatéralement ces conventions collectives. Les négociations dans le secteur public, c'est un élément important de l'activité de l'État. Pour la négociation des contrats avec ses travailleurs et ses travailleuses, le tout est entre les mains du président du Conseil du trésor. Le ministre du Travail est complètement absent de cette réflexion, du travail qui se fait finalement pour en arriver à une réforme du régime de négociation dans les secteurs public et parapublic. À cette commission, on a même eu des témoignages très éloquentes à cet égard. On a été à même de constater qu'au comité de main-d'oeuvre qui se réunit actuellement au gouvernement du Québec, qui échange, qui participe avec un objectif d'en arriver à des dispositions nouvelles concernant la formation de la main-d'oeuvre au Québec,

l'apprentissage de la main-d'oeuvre, la qualification de la main-d'oeuvre - on s'est informé - le ministre du Travail, encore une fois, comme d'habitude, il faut en convenir, était évidemment absent. Absence de leadership encore une fois. Absence de leadership à la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Comme on le sait, on a eu quelques séances de commissions parlementaires où on a eu à étudier dans un premier temps l'administration de la CSST, et de nombreux problèmes ont été soulevés. Une nouvelle commission parlementaire s'est réunie sur les réparations et les maladies professionnelles. Un premier projet de loi a été déposé ou soumis, un autre projet de loi amendé et, encore aujourd'hui, le ministre du Travail nous annonçait que le projet de loi qui sera appelé en deuxième lecture demain prévoira une centaine d'amendements en cours de route. Absence de leadership, et c'est déplorable, M. le Président!

Revenons au monde de la construction. Le ministre du Travail a, comme de nombreux collègues à côté de lui, eu à déplorer à plusieurs reprises le travail au noir dans l'industrie de la construction. Le ministre du Travail ne fait pas de relation entre le travail au noir qui perdure, qui persiste au Québec et le règlement de placement dans l'industrie de la construction adopté par le gouvernement du Parti québécois en 1978, comme suite d'une proposition formulée au Conseil des ministres par le député d'Anjou, M. Pierre-Marc Johnson...

Une voix: C'est lui le pas bon!

M. Pagé: ...et qui s'est appliqué à compter du 1er juillet 1978.

On se rappellera, M. le Président, que le règlement de placement dans l'industrie de la construction avait un objectif. Son objectif était de garantir un certain volume de travail aux travailleurs de la construction, de s'assurer que ceux qui travaillaient sur les chantiers de construction n'avaient pas deux emplois, n'avaient pas un emploi à temps partiel ou, comme on dit souvent, un "side line", mais qu'ils étaient véritablement des travailleurs de la construction qualifiés.

Quels ont été les faits à la suite de l'application de ce règlement? Le règlement initial corrigé à plusieurs reprises stipulait à peu près ceci: Tous ceux qui ont effectué 1000 heures en 1978 se verront émettre un certificat de classification. Ceux qui ont effectué entre 500 et 1000 heures se verront émettre un certificat de classification B et ceux qui ont moins de 500 heures un certificat de classification C. Ceux qui auront la chance d'avoir le certificat A seront choisis de façon prioritaire et privilégiée dans tout emploi qui peut s'offrir dans le cadre de leur métier. C'était cela essentiellement l'objectif de ce règlement. C'était garantir à X milliers de travailleurs un volume donné de travail et dire aux autres: Monsieur, c'est regrettable, malgré que vous ayez un certificat de qualification émis par le ministère du Travail, une carte de compétence, c'est regrettable vous ne pouvez pas travailler!

M. Paradis: Vous n'avez pas le droit!

M. Pagé: Ce règlement disait aussi: Vous, monsieur, qui êtes menuisier, qui avez travaillé pendant cinq ans pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche à construire des camps, c'est regrettable, mais en regard du règlement de placement, vous n'êtes pas classifié. Vous êtes peut-être compétent, mais vous n'êtes pas classifié et vous n'avez pas le droit d'occuper un emploi dans le secteur de la construction. Ce règlement prévoyait et disait aussi: vous, monsieur, qui avez travaillé pendant 20 ans comme mécanicien dans une usine d'assemblage, vous n'avez pas le droit de travailler, demain matin, dans le monde de la construction. Vous avez un certificat de classification, mais vous n'avez pas le timbre sacré du gouvernement du Parti québécois qui est votre certificat de classification.

Cela a eu quoi, comme effet? Cela a eu comme effet qu'aujourd'hui, en 1984, avec un volume de travail qui a diminué d'année en année, on se retrouve avec près de 40 000 travailleurs qui, en 1978, étaient enregistrés à l'OCQ, l'Office de la construction du Québec, qui, en 1978,

détenaient un certificat de classification et qui, avant le règlement Johnson de 1978, avaient accès au monde de la construction. Ceux-ci se sont vu imposer la guillotine, le couperet. Ôtez-vous de là. Vous n'avez pas le droit de gagner votre vie dans ce secteur. Faut-il se surprendre aujourd'hui, M. le Président, du fait que le volume d'heures déclarées à l'Office de la construction du Québec par année ait diminué? C'est très facile de conclure - et c'est ce que je crois personnellement - que des milliers de ces travailleurs ont continué à occuper, que des milliers de ces travailleurs qui avaient un certificat de classification en poste, qui avaient un métier pour lequel ils avaient bûché fort, ont continué à oeuvrer et ce, dans le secteur de la construction, parce que ces gens-là avaient encore des obligations à remplir et dont ils devaient répondre. C'est ce qui explique un volume d'heures travaillées au noir qui est très certainement beaucoup plus grand, beaucoup plus appréciable que le volume d'heures travaillées au noir en 1978 ou avant.

C'est dans ce sens que notre parti a toujours demandé au gouvernement du Parti québécois d'abolir ce règlement ou de le modifier substantiellement parce qu'il est vicieux dans son essence même. Le ministre du Travail n'a pas voulu, dans le cadre de cette commission, aborder le fond - comme la CSN qui avait préparé un dossier très bien étoffé - n'a pas voulu aller jusqu'au fond du dossier du travail au noir. Le travail au noir au Québec s'explique dans un premier temps par le règlement de placement dans l'industrie de la construction. Le travail au noir s'explique aussi par des coûts de la main-d'oeuvre dans le secteur de la construction. J'ai posé souvent la question au ministre lors de nos échanges: Comment voulez-vous que la personne qui travaille en usine au Québec, que ce soit dans le comté de Lac-Saint-Jean, dans le comté de Richelieu, dans le comté de Johnson ou dans Portneuf et qui gagne un revenu moyen de 8,50 \$ ou 9 \$ de l'heure, ait les moyens financiers de faire venir quelqu'un à sa résidence dans un corps de métier donné et lui payer un taux de rémunération pouvant aller jusqu'à 23 \$, 24 \$ et 25 \$ l'heure? Cette personne est bien souvent incapable de le faire, incapable de payer un tel niveau de rémunération, par surcroît, en milieu rural, par surcroît dans le secteur résidentiel et surtout dans le secteur de la rénovation résidentielle. C'est frappant. C'est patent. Tous les députés qui sont ici sont à même d'avoir des cas de comté régulièrement de gens qui, premièrement, déplorent des niveaux de rémunération qu'ils ne sont pas capables de payer; deuxièmement, ces gens-là viennent à nos bureaux pour déplorer des situations de fait qui sont à peu près les suivantes: M. le député, j'avais des réparations à faire faire à

ma résidence. C'est un coût de quelques milliers de dollars. J'avais quelques milliers de dollars de disponibles, mais je n'étais pas capable de payer un niveau de rémunération aussi élevé. J'ai embauché un travailleur qualifié. L'OCQ est arrivé, 500 \$ d'amende pour moi, 200 \$ d'amende pour le travailleur. Après cela, le ministre du Travail s'interroge avec beaucoup de philosophie sur les motifs qui peuvent pousser un volume aussi appréciable de travail au noir qui est difficilement quantifiable parce qu'il est au noir, évidemment. Aucun engagement n'a été formulé dans l'absence de leadership qui le caractérise. Aucune décision, aucune orientation, aucun engagement n'a été pris par l'honorable ministre du Travail comme volonté gouvernementale de prendre les moyens légaux, réglementaires pour modifier les règlements qui s'imposaient afin de régler le problème du travail au noir au Québec. Comme aucune volonté n'a été exprimée par le gouvernement du Parti québécois et par son ministre sur cette question qui revient régulièrement dans l'actualité, est-il opportun de maintenir la juridiction d'un décret pour l'ensemble des secteurs de la construction: commercial, industriel et résidentiel?

On s'est commis, nous, M. le ministre, quand on vous a dit que notre parti était disposé à traiter le secteur résidentiel de façon particulière. On s'est commis, M. le ministre, quand on vous a demandé d'étudier, de pousser votre réflexion pour faire quelque chose, bon Dieu, pour tenter de sortir le secteur résidentiel du décret de l'industrie de la construction. Vous n'êtes certainement pas sans savoir, si vous avez écouté, que les syndicats, que ce soit la CSN, que ce soit la FTQ-Construction, que ce soit le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction, que ce soit la CSD, regardaient cette possibilité avec un intérêt qui était palpable et même visible.

On a même été jusqu'à tenter de définir ce qu'était la construction résidentielle, en étages, en longueur. Cela témoignait d'une volonté des parties de s'asseoir et de regarder cela. Mais en l'absence de leadership de la part du ministre du Travail, en l'absence de la volonté de celui-ci d'y aller dans ce sens, il est évident que c'est demeuré des vœux formulés et, quant à nous, c'est demeuré une attente. (21 h 30)

Pour nous, la réforme des dispositions législatives et réglementaires dans le secteur de la construction, si on veut éliminer, premièrement, le travail au noir, enfin, une bonne partie du travail au noir, deuxièmement, si on veut contribuer à diminuer les coûts de la construction, entre autres dans le secteur résidentiel, cela devra passer par un traitement particulier du secteur résidentiel par rapport aux autres secteurs de la construction, les secteurs

industriel et commercial notamment.

Que dire du champ d'application du décret? On sait que la loi prévoit que des choses sont soumises à la juridiction du décret et d'autres ne le sont pas. Exemple: pour la bonne compréhension de chacun et de chacune, des travaux effectués sur une ferme ne sont pas soumis au décret. C'est donc dire que les degrés de rémunération, les normes, les règlements, etc., ne s'appliquent pas à ce moment-là. Par contre, on sait en même temps qu'il y a des secteurs qui pourraient être placés sous la juridiction du décret. Jusqu'à maintenant, qu'arrivait-il lorsque c'était contentieux? Il y avait le commissaire qui était habilité à trancher. Lorsque, dans un cas particulier, on avait à s'interroger à savoir si c'était ou si ce n'était pas de la construction, il y avait une personne qui était mandatée pour en décider.

Je peux témoigner ce soir qu'on a vu au Québec des projets d'investissements industriels allant jusqu'à quelques dizaines de millions de dollars qui n'ont pas été considérés comme de la construction parce que le commissaire a décrété que c'était la construction d'un équipement de production. Qu'est-ce que cela a voulu dire? Cela a voulu dire et cela veut dire encore aujourd'hui, au moment où on se parle, parce qu'il n'y a pas eu de modification en l'absence de leadership de la part du ministre, qu'il y a des constructions industrielles qui se font actuellement au Québec auxquelles le décret de la construction ne s'applique pas, pour lesquelles les travailleurs ne sont pas embauchés en vertu du règlement de placement dans l'industrie de la construction - Dieu soit loué! - auxquelles les degrés de rémunération ne s'appliquent pas. Mais il y a aussi des travailleurs qualifiés, en quête d'un emploi, qui se font dire un an après, lorsque le chantier est complété, que leurs heures ne peuvent pas être calculées. C'est "just too bad", mon vieux. Tu t'en vas chez vous. Tu ne travailles plus. C'est la situation chaotique, confuse qui prévaut actuellement. Quand on évoquait en commission parlementaire, parce que, là aussi, les libéraux ont montré leur position... Nous avons demandé avec insistance au ministre du Travail de voir à l'élargissement du champ d'application du décret et ce, pas de façon arbitraire, avec ses ciseaux; il n'a strictement qu'à prendre les décisions du commissaire depuis cinq ans, voir les tendances, discuter avec les parties et agir. Non, pas un mot, à la fin.

Une voix: Pas capable.

M. Pagé: Absence de leadership de la part du ministre du Travail dans un pan entier du secteur de la construction qui a été défini il y a quelques années, qui est

évalué actuellement et ce dont le gouvernement ne sait pas quoi en faire. Je m'explique.

Le statut des artisans. Un an et demi ou deux ans après l'adoption du fameux règlement de placement dans l'industrie de la construction, le ministre du Travail d'alors, le député d'Anjou, M. Johnson, n'était évidemment pas pour arriver en Chambre en disant: MM. les députés de l'Opposition, vous avez raison, je m'excuse, je fais amende honorable, je me suis trompé. Surtout pas lui, vaniteux comme il est.

Il a présenté des modifications; c'était la loi 110. La loi 110 disait à peu près ceci. Le travailleur qualifié qui ne peut occuper un poste parce qu'il n'a pas un certificat de classification de l'OCQ, pourra toujours aller à la Régie des entreprises en construction du Québec se chercher une licence d'artisan. Il va

passer un examen administratif, un examen sur son métier et un examen sur la sécurité. Une fois qu'il aura passé ces examens et qu'il aura payé, évidemment, un droit de 200 \$ ou 250 \$ par année - c'est important pour M. Parizeau - il aura la bénédiction du député d'Anjou et du gouvernement du Parti québécois et il pourra aller occuper un poste dans son métier.

Lorsqu'il travaillera pour un individu, il pourra travailler à un niveau de rémunération qu'il établira entre lui et l'individu. C'est donc dire que, demain matin, si le ministre du Travail a un sous-sol à faire finir - j'ai cru comprendre qu'il n'était pas en forme physiquement pour le finir lui-même dans le moment...

Une voix: Ne le prends pas pour un cave!

M. Pagé: ...il peut aller négocier avec un artisan et dire à l'artisan: Je te paie 9 \$ l'heure. Il ne poussera pas l'audace, évidemment, jusqu'à dire "je vais te payer en argent", mais il va lui dire: Je vais te payer 9 \$ l'heure. Il n'y a pas de problème, c'est légal, pour autant que cet artisan a sa licence d'artisan de la Régie des entreprises en construction du Québec.

Jusque là, pas de problème, parce que les artisans intervenaient généralement dans le secteur résidentiel. Cela va exactement dans le cadre de ce que nous soutenons: secteur résidentiel particulier, secteur résidentiel, coût de main-d'oeuvre, niveau de rémunération moins élevé, donc, plus accessible au consommateur.

Là où le ministre Johnson a créé un bébé difficile à élever, avec lequel il est difficile d'évoluer, c'est lorsqu'il a dit dans la loi 110: Le même artisan pourra aller travailler pour un entrepreneur sur un chantier de construction sans aucun problème, mais à deux conditions: lorsqu'il travaillera pour un entrepreneur, il sera

rémunéré selon le décret et l'entrepreneur devra afficher sur le chantier la liste des artisans.

M. le ministre, vous êtes allé à Montréal, probablement. Votre limousine a probablement des vitres moins teintées que celles du député de Lafontaine et vous avez probablement été à même de voir les gratte-ciel qui se sont construits là-bas. Il y a eu de la construction - le maire de Montréal, ce n'est pas pour rien que vous le félicitez la semaine passée après l'avoir blâmé - beaucoup de construction dans le centre-ville de Montréal. Des édifices de trente étages ont été construits et je vous dirai, M. le ministre, que dans certains de ces édifices, pas un pouce carré de gyproc - le comprenez-vous? - n'a été posé par les gens de la construction, cela a été posé par des artisans.

Quand les travailleurs de la construction, ceux que vous qualifiez de véritables travailleurs, ceux que vous vouliez défendre, viennent vous dire en commission parlementaire de définir le statut des artisans, de régler ce problème, ils étaient en droit de s'attendre à un minimum de leadership de votre part. Ils s'attendaient que vous disiez à la fin de la commission: Je m'engage, comme ministre du Travail, parce que c'est là ma responsabilité, à clarifier cette situation dans les meilleurs délais. Pas un mot là-dessus. Pas un mot non plus sur la formation professionnelle. Et c'est important, la formation professionnelle. À cet égard, encore une fois, on vous a formulé des propositions particulières. Il y a quelques semaines l'honorable chef du Parti libéral du Québec, M. Bourassa, demandait avec combien d'insistance au gouvernement, pour, entre autres, régler le problème du chômage des jeunes dans le secteur de la construction...

(21 h 40)

Une voix: ...

M. Pagé: Il est au moins certainement aussi, sinon plus, honorable que votre premier ministre qui est obligé d'aller se cacher pendant une semaine pour faire amende honorable pour les propos malveillants qu'il a tenus à l'Assemblée nationale. Mettez ça dans votre pipe en passant. On n'en était pas gêné, nous autres, lorsqu'il était premier ministre et on ne l'envoyait pas en vacances une semaine pour se rafraîchir et se refroidir un peu.

Ceci étant dit, M. Bourassa a demandé avec combien d'insistance, pour contribuer à régler le problème des jeunes: M. le ministre du Travail, si vous voulez donner un accès plus facile aux jeunes dans le secteur de la construction, pourquoi ne décrétez-vous pas, ne modifiez-vous pas vos lois et vos règlements pour augmenter les ratios compagnon-apprentis? Ce n'est pas

compliqué, ça. Ce sont des milliers de jeunes travailleurs qui attendent d'accéder au marché du travail. Vous envisagez des régimes - on le sait, on a quand même des informations assez pertinentes - vous étudiez actuellement des régimes de retraite volontaire dans le secteur de la construction. C'est très intéressant et c'est avec beaucoup d'intérêt et d'anxiété qu'on attend le dépôt des documents - si Mme la ministre de la Main-d'Oeuvre et M. le ministre du Travail peuvent finir par s'entendre, évidemment - qui seront déposés éventuellement sur cette question-là. Cela pourrait coïncider - le régime de retraite volontaire des travailleurs de la construction - avec l'augmentation du nombre de ceux qui pourraient venir compléter leur apprentissage.

Qu'il me suffise, M. le Président, de vous référer ici au document de l'Office de la construction du Québec d'octobre 1984. Ce n'est pas vieux, ça. Qu'on prenne le métier de monteur d'acier de structure, classifié, 2158; apprenti, première année, 60; apprenti, deuxième année, 58; apprenti, troisième, quatrième et cinquième années, aucun. C'est ça l'effet du règlement de placement.

M. le ministre, si vous avez quelques minutes regardez ces documents-là et vous verrez que c'est dramatique. Vous constaterez que depuis cinq ans la porte est hermétiquement fermée à des milliers de jeunes travailleurs, de jeunes finissants de niveau professionnel qui ont investi beaucoup de capital humain pour aller se chercher un métier, pour qui les parents ont investi des capitaux financiers. Tout ce qu'ils se font dire à la fin c'est: Il y a le règlement de Pierre-Marc Johnson, c'est regrettable, tu ne peux pas embarquer là-dessus. Tu ne peux pas manger le gâteau, tu n'y as pas accès. Pensez à ça, M. le ministre. C'étaient les propositions concrètes qui venaient du Parti libéral du Québec quand on vous demandait de modifier les ratios pour permettre un meilleur accès.

M. le Président, j'ai cru comprendre qu'il me restait quatre minutes, je vais donc conclure. On n'a pas eu...

Le Vice-Président (M. Rancourt): S'il vous plaît, M. le whip de l'Opposition, si j'ai bien compris l'entente, il y avait un partage du temps mais s'il y a consentement, je n'ai pas d'objection.

Une voix: Consentement.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Il y a consentement, M. le député de Portneuf.

M. Pagé: Le contraire m'aurait surpris, ces propos sont enrichissants pour les péquistes, évidemment. Pas un mot de la part du ministre du Travail sur le pluralisme syndical. Encore cette année - c'était l'objet

de la deuxième commission parlementaire - le Québec s'est retrouvé dans une situation où la convention collective, dans le monde de la construction, n'a pas été négociée, mais a été décrétée. Il est apparu un problème évident de représentativité syndicale à la suite des modifications apportées aux lois par le gouvernement du Parti québécois, évidemment, avec M. Marois en tête, lorsque le gouvernement du PQ a décidé de consacrer la brisure de la relation FTQ et Conseil provincial du Québec des métiers de la construction et de créer une cinquième association représentative. Pas un mot là-dessus!

Compte tenu qu'il me reste quatre minutes, quel a été le résultat de cette commission? Cela a été la formation d'un comité décevant; déçu, mais pas surpris. Le ministre du Travail nous a habitués à déférer, à prendre trop souvent la voie de la facilité et à déférer à des comités des questions aussi épineuses que celle-là. Le comité multidisciplinaire était formé des gens de l'Habitation, des gens de la Main-d'Oeuvre, des gens du Travail, des gens de l'OCQ et des gens de la Régie des entreprises en construction du Québec. Le ministre nous confirme ce soir que le rapport lui a été soumis la semaine dernière. Entre parenthèses, vous aviez indiqué - vous l'avez probablement oublié - que la commission parlementaire serait consultée immédiatement après le dépôt du rapport, mais vous l'avez peut-être oublié. On ne vous en tient pas grief. De toute façon, ce n'est pas la première fois que cela vous arrive.

Ce qu'on demande, ce qu'on souhaite et ce qu'on exige, c'est que vous aboutissiez à quelque chose dans les meilleurs délais. C'est souhaité, c'est désiré par les parties patronale et syndicale. C'est souhaité, c'est désiré par le consommateur du Québec. Il y a des problèmes aigus. Il suffirait de réformes qui seraient peut-être jugées audacieuses, mais qui sont certainement réalisables et que vous avez l'impératif besoin d'adopter, entre autres pour éliminer le travail au noir, pour faire en sorte que les gens qui veulent gagner leur vie, les gens pour qui la livre de beurre se vend le même prix qu'à ceux qui ont un certificat de classification. Ces gens-là veulent travailler légalement, ouvertement. Ces gens-là veulent contribuer aux impôts du Québec. Ces gens-là veulent participer aux régimes de sécurité du revenu, d'assurance-maladie, d'assurance-santé et d'assurance-accident du travail, etc.

M. le Président, j'ai voulu profiter de ces quelques commentaires trop brefs, vous en conviendrez, mais qu'on se devait de formuler au ministre du Travail ce soir en regard de cette commission qui a siégé. Il ne faudrait pas que cela aboutisse à quelques petites lois ou quelques petites modifications comme cela a été le cas à 21 reprises

depuis l'adoption de la loi, en 1968. Il est temps d'en arriver à une réforme globale, générale et exhaustive des lois et des règlements du monde de la construction. Il est temps plus que jamais. Des paramètres particuliers ont été identifiés lors des travaux de cette commission. Vous avez en main tous les éléments pour agir. Tout ce qu'on vous demande: assumez donc, M. le ministre du Travail, le leadership qui va avec vos fonctions. On n'attend rien de moins de votre part. Quand vous en arriverez à cela, on pourra vous appuyer à l'occasion.

Le Vice-Président (M. Rancourt): M. le ministre du Travail et député de Sherbrooke.

M. Raynald Fréchette (réplique)

M. Fréchette: Merci, M. le Président. J'ai écouté avec autant d'attention que c'était possible l'intervention du député de Portneuf, ma foi, fort intéressante, mais vous allez permettre que je vous signale qu'elle n'était pas tout à fait marquée au coin de l'originalité. L'intervention que vient de nous faire le député de Portneuf est essentiellement la répétition de nombreuses choses qu'il a souvent dites depuis deux ans et sur lesquelles je n'ai pas l'intention de revenir en exerçant rapidement ce droit de réplique. Il y a une chose en particulier sur laquelle il revient souvent avec passablement d'insistance et aussi, ma foi, avec beaucoup de plaisir, c'est lorsqu'il fait référence au leadership du ministre du Travail. Je ne tiendrai pas rigueur au député de Portneuf de ne pas avoir été dans cette enceinte jeudi soir dernier. Il était très certainement occupé à d'autres activités importantes, à faire du bureau de comté peut-être. Je ne lui tiendrai pas rigueur de ne pas avoir été là. Je vous signalerai et j'attirerai son attention sur le fait que, jeudi soir dernier, j'ai rapidement résumé les décisions et les actions qui ont été prises au ministère du Travail depuis un peu plus de deux ans maintenant.

Je lui rappellerai qu'effectivement, au chapitre du Code du travail, il y a eu cette commission itinérante dont il nous parle, qui est maintenant la commission Beaudry, et qui est en train de créer un précédent en cette matière au Québec. Les prévisions, au moment où on se parle, c'est qu'au-delà de 300 organismes ou groupes iront se faire entendre devant la commission Beaudry pour précisément faire part des préoccupations qui existent dans le monde général des relations du travail. Il m'apparaît évident, à ce stade-ci, que la commission Beaudry est en train de faire un travail dont tous les membres de cette Chambre seront certainement très heureux de constater les conclusions qui s'en dégageront.

Il a également fait référence à la

politique de santé et de sécurité. Nous aborderons, demain, l'étude d'un projet de loi qui complétera en quelque sorte la politique gouvernementale en matière de santé et de sécurité, laquelle avait été annoncée, vous vous en souvenez, dans le livre blanc de 1978. Celle-ci suggérait de procéder en deux étapes: la première devant être consacrée à des politiques de prévention en matière de santé et de sécurité, ce qui a été fait par l'adoption de la loi 17; la deuxième devant être consacrée à une politique de modernisation des dispositions de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Nous allons donc amorcer demain l'étude de cet important projet de loi et il me semble qu'il fallait que quelques décisions soient prises quelque part pour pouvoir arriver à cette échéance de la discussion de la loi.

Si, pour le député de Portneuf, le manque de leadership équivaut à l'obligation de bousculer les intervenants, je lui dirai que je garderai exactement les attitudes que j'ai prises depuis deux ans. Je n'ai pas, quant à moi, l'intention de bousculer qui que ce soit de quelque façon que ce soit en cette matière. Encore une fois, si, pour le député de Portneuf, le manque de leadership doit déboucher sur le fait qu'il faille bousculer les intervenants, je ne prendrai certainement pas cette voie.

En terminant, je suppose qu'en nous parlant de sa philosophie des relations du travail, qu'en causant devant nous de sa façon à lui de voir les relations du travail le député de Portneuf y va dans la même foulée que le chef de son parti, le chef de son parti qui a émis des opinions fort claires en matière de philosophie des relations du travail, qui a émis des opinions fort claires quant au processus à utiliser pour régler les problèmes en matière de relations du travail.

M. le Président, permettez que je termine ce débat très précisément en vous rappelant la philosophie que le chef du Parti libéral du Québec voudrait voir instaurer en matière de relations du travail. Ce n'est pas le député de Portneuf qui s'exprime, ce n'est pas le député d'une telle circonscription ou de telle autre, c'est le chef du parti qui doit, je le présume, dans cette entrevue qu'il a donnée à l'Actualité, émettre les grandes lignes de la philosophie de son parti en matière de relations du travail. Que disait-il? Je tiens pour acquis que c'est la philosophie que retiendra le député de Portneuf. Il disait - je le cite au texte: "Il faut mettre fin au pouvoir parallèle des syndicats qui se servent des secteurs névralgiques comme locomotives." Cela doit être du leadership, M. le Président. "Dans les services essentiels comme les hôpitaux, le métro, l'électricité ou encore les écoles, quand l'année scolaire est menacée, ma solution est la création d'un tribunal du travail chargé de faire

appliquer la loi avec des sanctions automatiques." J'aime l'expression "marteau automatique".

M. le Président, c'est la philosophie des relations du travail que le Parti libéral du Québec a l'air de vouloir préconiser. Je n'ai pas quant à moi d'objection qu'il le fasse, mais si c'est cela le genre de leadership dont parle le député de Portneuf, M. le Président, je vous signale que je préfère et de beaucoup l'attitude que j'ai prise depuis deux ans.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Est-ce que la prise en considération des deux rapports de la commission de l'économie et du travail est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Blouin: M. le Président, avant que nous n'ajournions, j'indique que nous aborderons demain matin à la reprise de nos travaux le débat sur l'adoption du principe du projet de loi 42, Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Sur ce, je propose donc que nous ajournions nos travaux à demain matin, 10 heures.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Cette motion d'ajournement est-elle adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Vice-Président (M. Rancourt): Adopté. Nos travaux sont ajournés à demain, 10 heures.

(Fin de la séance à 21 h 55)